

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA FONCTION SOCIALE DE L'UNIVERSITÉ
SELON LE PATRONAT QUÉBÉCOIS, 1949-2012

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
À LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR
MAXIME COLLERET

FÉVRIER 2020

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Un parcours universitaire est une entreprise collective. Sans l'appui de ceux et celles qui m'accompagnent dans cette aventure – professeurs, amis, famille, collègues, etc. –, rien de tout cela serait possible. C'est pourquoi je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce mémoire. Merci d'abord à mon directeur Stéphane Savard, qui a su me transmettre sa passion pour l'histoire du Québec dès les premières années de mon baccalauréat. Nos discussions sur l'histoire en général et sur mon mémoire en particulier m'ont permis de mieux circonscrire mes idées, de développer une pensée critique et d'assimiler les tenants et les aboutissants du métier d'historien.

Merci aussi à mon codirecteur Yves Gingras, qui m'a fait découvrir un champ scientifique qui m'était inconnu avant le début de mon parcours aux cycles supérieurs et qui me passionne désormais à un point tel que j'y consacrerai mes études doctorales. Sans toi, l'histoire et la sociologie des sciences ne resteraient pour moi qu'un champ scientifique nébuleux et inaccessible. J'apprécie toute la rigueur avec laquelle tu analyses mes travaux et la franchise avec laquelle tu les critiques. C'est grâce à vous, Stéphane et Yves, que ce mémoire existe et je vous en serai toujours reconnaissant.

Merci également à tous ceux qui ont eu la lourde tâche de lire des chapitres de ce mémoire. Merci à mon bon ami Gabriel Thériault pour ses judicieux commentaires sur le premier chapitre et à Véronika Brandl-Mouton pour ses critiques constructives, son soutien et sa vigueur intellectuelle.

Un merci spécial à ma mère, Nicole Leduc, qui a lu la totalité de mes travaux; de mes notes de lectures au baccalauréat à mes chapitres de mémoire. Sans ta présence, ton amour, ton érudition et tes encouragements, mes études universitaires et ma vie en général seraient bien plus moroses. C'est à toi que je dédie ce mémoire.

Finalement, merci à la Faculté des sciences humaines de l'UQAM, à la Fondation UQAM, à la Fondation J.A. DeSève, au CRIDAQ et au CIRST d'avoir

contribué financièrement à la réussite de mes études de deuxième cycle. Un merci plus particulier au CRIDAQ et au CIRST de m'avoir ouvert les portes de vos centres de recherches dynamiques. Votre appui a été indispensable.

TABLES DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	II
TABLE DES MATIÈRES	IV
RÉSUMÉ	VI
INTRODUCTION	1
Bilan historiographique	5
Les courants historiographiques	5
Les universités avant la Révolution tranquille	7
La Révolution tranquille, l'État et la politique scientifique	14
Le tournant technologique et les années 1980	18
Les discours critiques et le mythe de la mission originelle.....	22
Le patronat québécois, un acteur peu étudié	26
Problématique	29
Les acteurs étudiés	31
Méthodologie et description du corpus	34
Plan du mémoire	36
CHAPITRE I	
L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE : PILIER DE LA NATION, 1949-1960...	38
1.1 Quelques membres influents	41
1.2 La commission Massey et la culture nationale : la guerre aux subsides	42
1.3 L'impôt sur le revenu	50
1.4 La nation et la science au Canada français : Newman ou Humboldt?	54
1.5 La recherche universitaire : comprendre son absence.....	63
1.6 Conclusion	67

CHAPITRE II	
L'APPORT ÉCONOMIQUE INDIRECT DE LA RECHERCHE.....	70
2.1 La lutte pour le statu quo : le cas HEC et Polytechnique.....	73
2.2 Au-delà de la science : les liens de la Chambre avec les écoles spécialisées	78
2.3 Un apport social largement indirect : le modèle linéaire de l'innovation.....	85
2.4 Le Conseil du patronat du Québec : la science au service de l'entreprise.....	93
2.5 Conclusion	97
CHAPITRE III	
DE LA TECHNOLOGIE AU LIBRE-ÉCHANGE : LA FONCTION DE L'UNIVERSITÉ DANS UNE ÉCONOMIE MONDIALISÉE.....	101
3.1 Brève présentation des organisations.....	106
3.2 Quand l'université et la technologie se confondent.....	109
3.3 L'université dans une « économie sans frontières ».....	114
3.4 Vers des rapports institutionnalisés.....	117
3.5 La hausse des frais de scolarité : il en va de la vitalité de notre économie.....	127
3.6 Conclusion	139
CONCLUSION.....	141
ANNEXE 1	146
BIBLIOGRAPHIE	147

RÉSUMÉ

Ce mémoire porte sur l'évolution de la fonction sociale de l'université selon le patronat au Québec. Plus précisément, il traite de la manière dont la Chambre de commerce du district de Montréal et le Conseil du patronat du Québec (CPQ) se sont représenté la fonction sociale de l'université de 1949 à 2012. Il montre que trois périodes ont caractérisé les discours patronaux.

La première, qui débute en 1949 et se termine en 1960, est monopolisée par la question nationale. En raison du débat occasionné par les commissions Massey et Tremblay, c'est l'apport culturel de l'université qui est mis de l'avant par la Chambre de commerce. Si celle-ci ne délaisse pas complètement la fonction économique de l'université, elle met davantage l'accent sur l'importance de l'enseignement universitaire pour la survie des Canadiens français. La seconde période, qui a cours tout au long de la Révolution tranquille, voit la recherche prendre de plus en plus de place dans les discours patronaux. Pendant cette période, la Chambre et le CPQ considèrent que la fonction sociale de l'université réside dans l'extension de la sphère des connaissances. Adhérant au modèle linéaire de l'innovation, les deux organisations patronales pensent que l'innovation technologique est un processus au travers duquel les recherches pures des universitaires doivent être récupérées par les scientifiques des laboratoires privés et publics afin de leur trouver des applications pratiques. La fonction économique de l'université est donc largement perçue de manière indirecte.

La troisième période, quant à elle, débute avec les années 1980 et a cours encore aujourd'hui. Elle est marquée par une conception néolibérale de l'université, qui met l'accent sur sa fonction économique directe, que ce soit au niveau des recherches ou des enseignements. Pendant cette période, la science et la technologie se confondent dans les discours patronaux. En contexte de libre-échange, le patronat considère que l'université doit produire des nouvelles technologies et former la main-d'œuvre apte à soutenir le « tournant technologique ». Considérant que l'université est la pierre angulaire du développement technologique, le patronat s'intéresse aussi à la vitalité financière des institutions. Fortement influencé par les thèses néolibérales, il réclame une plus grande participation des entreprises dans le financement universitaire afin de contrebalancer l'influence étatique et s'en remet à la hausse des frais de scolarité pour voir à la santé financière des universités dès les années 1980.

MOTS CLÉS : Québec, patronat, université, science, technologie, économie, culture, nation, innovation, enseignement supérieur, recherche scientifique

INTRODUCTION

L'université telle qu'on la connaît aujourd'hui est le résultat d'une longue série de transformations et d'adaptations aux sociétés dans lesquelles elle a évolué. Deux idéaux types ont particulièrement influencé son développement à travers le temps. D'abord perçue comme une institution vouée à l'enseignement et à la formation d'étudiants par des maîtres, elle acquiert graduellement la fonction de créatrice de savoir au 19^e siècle lorsque sa mission d'enseignement est doublée par celle de la recherche scientifique.

C'est Wilhelm Von Humboldt, ministre prussien responsable de l'éducation de 1809 à 1810 et fondateur de l'Université de Berlin, qui théorise l'idéal de l'université structurée autour de la recherche et de l'enseignement au début du 19^e siècle¹. Il s'oppose ainsi à Condorcet, qui, à peine quelques décennies avant lui, soutient que les universités ne peuvent être à la fois des institutions d'enseignement et de développement du savoir, car « le talent d'instruire n'est pas le même que celui qui contribue au progrès des sciences : le premier exige surtout de la netteté et de la méthode ; le second, de la force et de la sagacité². » Pour Condorcet, l'université doit se concentrer sur l'enseignement et laisser la recherche scientifique aux académies et aux académiciens, plus aptes à faire progresser les savoirs. Or, Humboldt récuse cette idée du maître qui ne peut qu'enseigner et du chercheur qui, tout comme le maître est destiné à une seule tâche, ne peut qu'être chercheur. Pour lui, la combinaison de l'enseignement et de la recherche est bénéfique au développement de la science, « car le libre exposé oral en présence d'auditeurs parmi lesquels se trouvent toujours quantité de personnes qui réfléchissent et participent personnellement à la démarche intellectuelle » est autant, sinon plus, motivant que l'unique travail de recherche entre

¹ Yves Gingras, « Le défi de l'université moderne : l'équilibre entre l'Enseignement et la recherche », *Possibles*, vol.11, no.4, 1987, p. 153.

² Condorcet, cité dans Yves Gingras, « Idées d'université : Enseignement, recherche et innovation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.148, juin 2003, p. 4.

savants dans les académies. Il en appelle alors à « confier le développement des sciences aux seules universités³. »

Sans surprise, l'Université de Berlin adopte le modèle humboldtien lors de sa création en 1810. Mais la réforme de l'université allemande ne reste pas confinée à la Prusse. Le nouvel idéal de l'enseignant-chercheur et de l'université de recherche et d'enseignement, se répand à travers l'Occident, principalement dans la deuxième moitié du 19^e siècle. En Angleterre, les exercices en laboratoire font leur entrée dans les universités au cours des années 1850-1860 et aux États-Unis l'Université John Hopkins fondée en 1873 et l'Université de Chicago créée en 1890 adoptent le modèle allemand⁴.

Même s'il intègre plusieurs institutions, l'idéal humboldtien ne fait pas l'unanimité pour autant. Notamment parce que les qualités du chercheur ne sont pas les mêmes que celles de l'enseignant et que la reconnaissance de ce dernier lui vient de ses élèves alors que celle du chercheur provient de la communauté scientifique dans laquelle il évolue, des tensions entre le professorat enseignant et les nouveaux chercheurs-enseignants se font rapidement sentir. La Prusse, pionnière de l'université dite moderne (recherche-enseignement), n'est pas épargnée. Dès 1820-1830, les maîtres se plaignent de la place grandissante que prend la recherche dans l'université et des critères d'embauche qui mettent de plus en plus l'accent sur la carrière scientifique. Malgré ces conflits, Humboldt poursuit la réforme. Selon l'historien et sociologue des sciences Yves Gingras, « le ministre préférait toujours le chercheur brillant qui donnait à l'université une renommée mondiale au bon professeur qui faisait accourir les foules comme au temps de l'université médiévale⁵. »

Si la réforme se répand à travers l'Occident malgré les tensions, le modèle de Condorcet ne disparaît pas. Il est réactualisé en 1852 par le cardinal John Henry

³ Wilhelm Von Humboldt, cité dans *Ibid.*

⁴ *Ibid.*, p. 3-5.

⁵ Yves Gingras, « Le défi de l'université moderne... », *loc.cit.*, p. 155.

Newman dans son célèbre essai *The Idea of a University*⁶. Dès la première phrase de son livre, Newman se fait clair :

*The view taken of a University in these Discourses is the following: That it is a place of teaching universal knowledge. This implies that its object is, on the one hand, intellectual, not moral; and, on the other, that it is the diffusion and extension of knowledge rather than the advancement. If its object were scientific and philosophical discovery, I do not see why a University should have students*⁷.

Pour Newman, l'avancement des connaissances n'est pas une des fonctions de l'université. Celle-ci, avec l'assistance de l'Église, doit se concentrer sur l'enseignement et laisser les académies s'occuper de la recherche. Contrairement à Humboldt, qui croit que la relation entre maîtres et étudiants est motivante pour la science⁸, Newman considère que les qualités du chercheur et de l'enseignant sont trop antinomiques pour être réunies au sein d'une même personne. Ce faisant, la réforme qui combine à la fois la diffusion de la science et son développement n'est pas une avenue valable selon lui.

C'est cet idéal qui influence les universités françaises au 19^e siècle et au début du 20^e siècle. Même si l'École pratique des hautes études – créée en 1868 – adopte le modèle humboldtien, la France perçoit ses universités comme des institutions d'enseignement supérieur tout au long de cette période. D'ailleurs, selon Yves Gingras, « en créant le CNRS en 1939, la France continuera [...] la tradition de Condorcet et de Newman en séparant les institutions d'enseignement et de recherche⁹. » Le Canada français, fortement influencé par l'ancienne mère patrie, priorise aussi l'idée d'université newmanienne lorsqu'il vient le temps de créer l'Université Laval (1852), première université de langue française en Amérique.

⁶ John Henry Newman, *The Idea of a University*, The Project Gutenberg Ebook, 2008, 596p.

⁷ *Ibid.*, p. 3.

⁸ Wilhelm Von Humboldt, « Sur l'organisation interne et externe des établissements scientifiques supérieurs à Berlin », dans Luc Ferry, J-P Person et Alain Renault (dir.), *Philosophie de l'université : L'idéalisme allemand et la question de l'Université*, Paris, Payot, 1979, p. 332 et 326.

⁹ Yves Gingras, « Idées d'université : Enseignement... », *loc.cit.*, p. 5.

C'est du moins ce que fait ressortir l'historiographie sur les universités québécoises. Selon les chercheurs, la période qui précède la Révolution tranquille au Québec est marquée par la transition graduelle de l'université d'enseignement à l'université moderne (recherche-enseignement). Pendant cette période, l'enseignement est la première tâche des universités francophones pour plusieurs figures d'autorités au sein des institutions universitaires¹⁰. Néanmoins, des scientifiques – dont ceux de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) –, des penseurs libéraux, des hommes politiques et des industriels, contestent ce modèle et mettent des pressions en faveur d'une université de recherche et d'enseignement mieux adaptée aux réalités sociales, économiques, industrielles et scientifiques du Québec et de l'Amérique du Nord. Ces différents groupes participent à la montée graduelle de la recherche universitaire et tissent des liens entre l'université et l'entreprise; l'entreprise ayant besoin de l'expertise des universitaires et l'université ayant besoin des subsides de l'entreprise pour faire avancer les savoirs scientifiques.

Néanmoins, ce n'est que pendant les années 1960-70 que le modèle humboldtien devient prédominant au Québec¹¹ et que la recherche universitaire autonome prend son véritable essor, notamment en raison des politiques scientifiques gouvernementales et de l'importance du financement universitaire en période de forte croissance économique. En bonne santé financière, l'université gagne en autonomie et se détache graduellement des acteurs externes, comme les entreprises, avec qui elle coopère étroitement depuis la fin du 19^e siècle. Cette situation ne perdure cependant pas dans le temps. Face à la crise économique des années 1980 et à la montée du néolibéralisme, les gouvernements provincial et fédéral contestent l'autonomie de l'institution et font de l'innovation et du développement technologique une priorité quasi absolue. Ils imposent, par exemple, des critères qui prennent en considération la

¹⁰ Voir Mgr. Georges Gauthier, *La mission de l'Université*, Québec, l'Action française, 1919, 32p.

¹¹ Yves Gingras, « Le défi de l'université moderne... », *loc. cit.*, p. 157; Robert Gagnon, *Histoire de l'École Polytechnique de Montréal : la montée des ingénieurs francophones*, Montréal, Boréal, 1991, p. 395-423.

coopération des chercheurs universitaires avec les entreprises dans les mécanismes de subvention des organismes subventionnaires et comptent de plus en plus sur l'apport socio-économique de la recherche scientifique¹².

L'histoire des institutions universitaires québécoises est ainsi marquée par trois périodes qui, bien que distinctes, ont des frontières perméables : la période qui précède les réformes des années 1960, celle de la Révolution tranquille et celle qui lui succède. Comme nous le verrons à présent, l'historiographie s'intéresse explicitement à ces périodes et priorise trois types d'approches pour rendre compte des transformations de l'institution universitaire : la synthèse, l'analyse des structures institutionnelles et l'histoire de la fonction de l'université dans la société québécoise.

Bilan historiographique

Les courants historiographiques

Bien qu'il n'existe aucune synthèse sur le monde universitaire québécois, les ouvrages généraux sur l'université occupent tout de même une certaine place dans l'historiographie, car les différentes institutions universitaires se sont assurées de produire des synthèses de leur histoire institutionnelle respective, la plupart du temps lors de commémorations entourant leur anniversaire de fondation. C'est le cas de l'Université du Québec (UQ) qui, à l'occasion de ses 25 ans, mandate l'historienne Lucia Ferretti pour écrire la synthèse *L'Université en réseau*¹³, qui retrace les aléas de l'UQ pendant ses 25 premières années. La motivation est la même à l'Université de Sherbrooke (UdeS), qui marque ses 50 ans avec la synthèse *L'audace porte fruit : Histoire de l'Université de Sherbrooke, 1954-2004* de l'historien Denis Goulet¹⁴.

¹² Yves Gingras, Benoît Godin et Michel Trépanier, « La place des universités dans les politiques scientifiques et technologiques canadiennes et québécoises », dans Paul Beaulieu et Denis Bertrand (dir.) *L'État québécois et les universités. Acteurs et enjeux*, Québec, PUQ, 1999, p. 81-90.

¹³ Lucia Ferretti, *L'Université en réseau : les 25 ans de l'université du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1994, 328p.

¹⁴ Denis Goulet, *L'audace porte fruit : Histoire de l'université de Sherbrooke, 1954-2004*, Sherbrooke, Les Éditions Université de Sherbrooke, 2004, 444p.

Quant à l'Université Laval (UL), elle a aussi son historien officiel. C'est Jean Hamelin qui s'occupe de faire sa synthèse en 1995 dans son ouvrage *Histoire de l'Université Laval*. Même si la date de parution de ce livre ne correspond pas à celle de l'anniversaire de l'UL, l'objectif derrière la commande de l'UL est tout de même commémoratif. L'Université espère en effet : « donner aux membres de la communauté universitaire et aux diplômés une mémoire institutionnelle » et « raffermir le sentiment d'appartenance à l'institution¹⁵. » Si pratiquement toutes les universités ont leurs synthèses¹⁶ et que celles-ci permettent de broser un portrait général de l'histoire institutionnelle universitaire, ces ouvrages sont rarement problématisés et, bien qu'ils contiennent des informations importantes, ne répondent pas à des questionnements de fond.

Il en va autrement de l'historiographie sur les structures de l'université. Dû à son caractère nouveau, c'est l'Université du Québec, créée en 1968-1969, qui a reçu le plus d'attention des chercheurs de ce courant. Ceux-ci ont fait ressortir les structures participatives de l'institution, son caractère public et laïque¹⁷ et l'architecture novatrice de sa composante montréalaise¹⁸. Bien que ces objets d'étude soient essentiels à l'histoire des universités au Québec, il laisse souvent dans l'ombre un aspect fondamental de l'évolution de l'université québécoise : sa fonction dans la société.

Celle-ci n'est néanmoins pas en reste. L'histoire de la fonction sociale de l'université est largement étudiée par les chercheurs. Ceux-ci s'intéressent particulièrement à la place de la recherche et de l'enseignement dans l'institution, la

¹⁵ Michel Gervais, « Préface », dans Jean Hamelin, *Histoire de l'Université Laval : Les péripéties d'une idée*, Québec, PUL, 1995, p. VIII.

¹⁶ Voir aussi Hélène-Andrée Bizier, *L'Université de Montréal. La quête du savoir*, Montréal, Libre Expression, 1993, 311p.; et Stanley Brice Frost, *McGill University for the Advancement of Learning*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1984, 520p.

¹⁷ Martial Dassylva, « L'Université du Québec: université nouvelle, nouvelles universités », *Bulletin d'histoire politique*, vol.16, no. 2, 2008. Voir aussi Claude Corbo, « L'UQAM a 40 ans. Encore une université nouvelle? », dans Yves Gingras et Lyse Roy (dir.), *Les universités nouvelles : Enjeux et perspectives*, Québec, PUQ, 2012, p. 10-22.

¹⁸ Marcel Fournier et Dan Antonat, « Architecture et université nouvelle : L'Université du Québec à Montréal », dans *Ibid.*, p. 23-43.

coopération avec les entreprises et les industriels et la relation de l'université avec l'État. Leurs divers objets d'étude font explicitement ressortir la montée graduelle du modèle humboldtien avant 1960, sa confirmation pendant la Révolution tranquille et le tournant technologique imposé par l'État et les entreprises dès les années 1980. En respectant cette périodisation, nous mettrons les travaux de ces chercheurs au cœur du bilan historiographique qui suit.

Les universités avant la Révolution tranquille : La montée du modèle humboldtien

Fondée en 1852 lorsqu'une Charte royale signée par la reine Victoria octroie au Séminaire de Québec le droit de « conférer des Degrés » et « tous les droits, pouvoirs et privilèges d'université¹⁹ », l'Université Laval est en parfaite filiation avec le modèle newmanien. Dans son livre *Histoire de l'Université Laval*, l'historien Jean Hamelin accorde une section entière à la conception de l'université par les premiers membres du Conseil de la nouvelle institution. Sans nommer explicitement le cardinal Newman, Hamelin soutient que les têtes dirigeantes de l'université, dont le recteur Casault, sont inspirés par « l'émergence d'un réseau d'université catholique que dirigé, de Rome, la Sacrée Congrégation de la Propagande²⁰. » Plus spécifiquement, le recteur Casault étudie une institution dont Newman peut être considéré comme un des pères fondateurs, l'Université de Dublin.

Le modèle newmanien ne lui est donc pas étranger et c'est celui-ci qui inspire les fondateurs de l'UL lorsque vient le temps de jeter les bases institutionnelles de la première université de langue française en Amérique. Comme le mentionne Hamelin, c'est l'enseignement et non la recherche qui est la fonction de l'UL, selon les religieux qui la dirigent. Ainsi, « les fondateurs de l'Université Laval considèrent que la recherche scientifique est plutôt l'affaire d'académies et de sociétés royales » que d'universités²¹. En mettant l'accent sur cet idéal, Hamelin rappelle qu'à ses début,

¹⁹ Jean Hamelin, *op. cit.*, p. 40.

²⁰ *Ibid.*, p. 37.

²¹ *Ibid.*, p. 38.

l'Université Laval est davantage « une grande productrice d'hommes et, de surcroît, de gens de professions libérales » que de chercheurs et de scientifiques²².

Omniprésent à l'Université Laval, ce modèle universitaire est rapidement contesté au Québec. Dans leur livre *Histoire des sciences au Québec de la Nouvelle-France à nos jours*, Luc Chartrand, Raymond Duchesne et Yves Gingras s'intéressent entre autres à cette question. Selon les auteurs, des penseurs libéraux, réunis au sein du journal *Le Pays*, s'en prennent au monopole de l'enseignement humaniste orienté vers la formation de jeunes dans les professions libérales dès 1855²³. Ce groupe aux idées libérales réclame une éducation mieux adaptée aux réalités économiques et industrielles du Québec. Confrontés à l'industrialisation et au chemin de fer, ils soutiennent qu'il est nécessaire de voir à l'enseignement scientifique de la mécanique, de la géologie, de la métallurgie, de la géométrie et de la chimie « mieux appliquée à l'industrie²⁴. » Pour Chartrand, Duchesne et Gingras, « une nouvelle conception de cet enseignement (l'enseignement scientifique) émerge alors, qui ne le considère plus comme un simple complément à la culture humaniste, mais bien comme un outil essentiel à l'industrialisation du Québec et au succès économique des Canadiens français²⁵. »

Face à ces discours, le milieu universitaire ne tarde pas à réagir. Les auteurs montrent que les Anglophones répondent en premier en inaugurant, grâce au financement de l'État et des marchands montréalais, un programme d'ingénierie civil à l'Université McGill dès la fin des années 1860²⁶. Quant aux Francophones, ce n'est pas par le biais de l'Université Laval qu'ils parviennent à obtenir un enseignement plus adapté aux réalités industrielles, mais par la création d'une nouvelle institution en 1874,

²² *Ibid.*

²³ Luc Chartrand, Raymond Duchesne et Yves Gingras, *Histoire des sciences au Québec de la Nouvelle-France à nos jours*, Montréal, Boréal, 2008, p. 229.

²⁴ *Ibid.*, p. 230.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*, p. 230-231.

l'École Polytechnique. Le lien entre l'enseignement scientifique visant à former « des spécialistes dans leur profession²⁷ » et le monde industriel est donc déjà présent dès la deuxième moitié du 19^e siècle dans la province. C'est d'ailleurs ce lien qui est au cœur de l'analyse de Chartand, Duchesne et Gingras.

C'est aussi cette relation entre les industries et les universités qui intéresse l'historien Jean-François Auger dans son article « L'université au service de l'industrie : La vente de services de laboratoire en génie au Canada, 1895-1939²⁸. » Comme le titre l'indique, l'auteur tente de « comprendre comment les universités répondaient, sinon en tout, du moins en partie, aux besoins de recherche des entreprises privées dans un contexte marqué par la montée de la recherche industrielle²⁹. » Pour étudier cette coopération entre l'université et l'entreprise, il se penche spécifiquement sur le cas des laboratoires de génie de l'École Polytechnique, de l'Université McGill et de l'Université de Toronto.

Son analyse est sans équivoque : dès le tournant du 19^e siècle, les universités et les chercheurs universitaires vendent leurs services de laboratoires aux industriels, qui ont besoin d'assistance technologique et scientifique afin de développer des techniques d'exploitation ou de production plus efficaces. Les laboratoires servent alors « d'interface » entre les industries, qui bénéficient des découvertes scientifiques, et les universités, qui profitent de la vente des services de laboratoires pour acquérir du matériel scientifique coûteux et, par le fait même, faire avancer les savoirs³⁰. Auger, même s'il n'a pas le même objet de recherche, en vient alors à une conclusion similaire à celle de Chartand, Duchesne et Gingras dans leur section sur le 19^e siècle : la coopération entre l'université et l'entreprise s'implante dès la fin du 19^e siècle et la

²⁷ *Ibid.*, p. 242. Voir aussi Robert Gagnon, *op.cit.*

²⁸ Jean-François Auger, « L'université au service de l'industrie : La vente de services de laboratoire en génie au Canada, 1895-1939 », dans Yves Gingras et Lyse Roy, *op.cit.*, p. 113. Voir aussi Kenneth Bertrams, « Les interactions industrie-université : Essai de repérage historique (XIXe-XXe siècles) », dans *ibid.*, p. 89-112.

²⁹ Jean-François Auger, *loc.cit.*, p. 113.

³⁰ *Ibid.*, p.114.

montée graduelle de la recherche donne une importance certaine aux universités dans le processus d'industrialisation de la province.

Cette montée graduelle de la recherche, appelée « extension de l'université humboldtienne » par l'historien Kenneth Bertrams³¹, est traitée rapidement dans l'article « Les universités québécoises avant la Révolution tranquille » de l'historien Jules Racine Saint-Jacques. Ce dernier s'intéresse à la question de « l'amélioration de la formation scientifique » par le « développement du système universitaire francophone » de 1930 à 1960³². Saint-Jacques soutient que, notamment en raison de la pression exercée par les scientifiques regroupés autour du frère et professeur Marie-Victorin, « les années 1930 marquent un tournant dans le processus de scientification de la formation universitaire. Tout en demeurant prudentes face à la rationalité scientifique, les autorités se montrent de plus en plus sensibles aux bénéfices économiques et sociaux de la recherche ouverte à la rationalité et aux méthodes de la science moderne³³. » Pour appuyer son propos, Saint-Jacques mentionne la fondation de la Faculté des sciences de l'UL en 1937 et la création de l'École des mines à la même université en 1938.

Même si son analyse sur la montée de la science moderne est somme toute assez sommaire, force est d'admettre que ses conclusions sont confirmées par l'historiographie. Les historiens Julie Sarault et Yves Gingras montrent, par exemple, que ce processus de scientification a des répercussions jusque dans les grades décernés par les universités au Québec. Dans l'article « Entre la France et l'Amérique : la transformation des grades à l'Université de Montréal, 1920-1945 », Sarault et Gingras analysent la tension entre l'influence française (le modèle de Newman) et américaine (le modèle de Humboldt) au sein de l'Université de Montréal (UdeM). Selon les

³¹ Kenneth Bertrams, *loc.cit.*, p. 91.

³² Jules Racine Saint-Jacques, « Les universités québécoises avant la Révolution tranquille », *ACFAS, Dossier Histoire de la recherche*, 20 mars 2017, p. 1.

³³ *Ibid.*, p. 2.

auteurs, des voix s'élèvent contre le modèle français dès la fin des années 1920 au sein de la nouvelle université montréalaise³⁴.

C'est le frère Marie-Victorin et son protégé Jacques Rousseau qui mènent l'offensive. Dès le début des années 1930, ils réunissent le professorat et les chargés de cours de l'UdeM pour rédiger un projet qui réclame la réorganisation des diplômes afin qu'ils correspondent à la réalité universitaire nord-américaine, qui est fortement influencée par le modèle allemand. Sarault et Gingras affirment que ce projet propose que la Faculté des sciences rende obligatoires l'obtention d'une licence ès sciences et la présentation d'un travail de recherche afin d'obtenir le grade de maîtrise. Peut-être plus significatif encore, il prévoit « la création du grade de Ph. D. qui serait décerné à ceux et celles ayant réalisé une scolarité d'au moins quatre ans après le B.A., détenant une licence ès sciences et qui auraient rédigé une thèse contenant des résultats de recherche originaux³⁵ ». Ce qui est demandé par les professeurs, c'est l'intégration de la recherche à la diplomation dans la Faculté des sciences de l'UdeM. Même si tous les membres de la Commission des études, dont le vice-recteur Chartier, n'ont pas toujours été en accord avec le modèle proposé par le professorat réuni autour de Marie-Victorin, la Commission adopte la création du Ph. D. à l'unanimité. La recherche devient ainsi une fonction officielle de l'Université de Montréal, qui, dès 1933, décerne « tous les grades reconnus dans les universités canadiennes-anglaises (B.Sc., M.Sc., Ph. D.)³⁶ ».

Alors que cette intégration du Ph. D. dans les grades universitaires peut sembler n'être qu'une réforme institutionnelle plus ou moins significative, Gingras affirme que c'est un élément fondamental pour comprendre l'évolution des universités³⁷. À travers son étude, l'historien montre « comment l'émergence et l'institutionnalisation d'une

³⁴ Yves Gingras et Julie Sarault, « Entre la France et l'Amérique : la transformation des grades à l'Université de Montréal, 1920-1945 », dans Yves Gingras et Lyse Roy (dir.), *op.cit.*, p. 164.

³⁵ *Ibid.*, p. 169.

³⁶ *Ibid.*, p. 158.

³⁷ Yves Gingras, « L'institutionnalisation de la recherche en milieu universitaire et ses effets », *Sociologie et sociétés*, vol. XXIII, no.1, printemps 1991, p. 41-54.

pratique de la recherche au sein des universités a transformé le rôle et les fonctions de ces institutions et que ces transformations se sont faites au détriment d'une pratique pédagogique qui, depuis le Moyen Âge, avait défini la nature de l'université et des professeurs³⁸. »

Par le biais d'une étude sociologique du développement universitaire, Gingras soutient que l'institutionnalisation de la recherche n'est pas une avenue inévitable. C'est plutôt le résultat d'un activisme de la première génération de chercheurs, qui entrent souvent en conflit avec ceux qui défendent la mission dite traditionnelle de l'institution, l'enseignement. L'historien montre comment les premiers chercheurs ont mis en place les structures institutionnelles nécessaires à la reproduction de leur groupe social. De fait, des scientifiques comme Marie-Victorin forment une génération entière de chercheurs, mais ceux-ci ne peuvent faire carrière et poursuivre leurs activités si les conditions institutionnelles ne sont pas réunies. Ils imposent donc leur conception de l'institution pour assurer la mise en place des structures permettant de mener à terme leurs projets de recherche en plus de faciliter l'accroissement de la communauté scientifique. En ce sens, « les programmes de doctorat constituent sans aucun doute la clé du système de reproduction nécessaire à la survie des disciplines³⁹ », notamment puisqu'ils assurent une relève scientifique, qui s'impose dans les institutions universitaires tout en répandant la pratique de la recherche.

Si la recherche prend graduellement sa place tout au long de la première moitié du 20^e siècle, l'université n'a pas les moyens de ses ambitions avant les années 1960, car l'État québécois la finance peu. C'est ce qui ressort de l'article « Faire l'économie du savoir. Usages et représentation du financement public des universités du Québec, de l'après-guerre à la Révolution tranquille (1950-1968) » de Jules Racine Saint-Jacques et Martin Maltais. Pour ces auteurs, le financement universitaire est, encore dans les années 1950, insuffisant et discrétionnaire – donc au bon vouloir du

³⁸ *Ibid.*, p. 41.

³⁹ *Ibid.*, p. 46.

gouvernement Duplessis⁴⁰. À cet égard, comme dans bien d'autres, les années 1960 marquent un tournant important. Puisque l'université est de plus en plus associée à celle de rouage économique, « les modalités d'allocation des ressources financières publiques se sont progressivement normalisées à compter des années 1960⁴¹ » et la santé financière des institutions s'est stabilisée.

Ici, bien que nous soyons en accord avec Saint-Jacques et Maltais en ce qui a trait à la systématisation du financement universitaire pendant les années 1960, nous tenons à nuancer l'idée selon laquelle celle-ci est le produit d'une nouvelle conception de l'université associée à celle de rouage économique. Cette systématisation est plutôt le résultat de la tertiarisation graduelle de l'économie, car une économie tertiarisée nécessite un plus grand nombre d'universitaires pour combler la demande de main-d'œuvre qualifiée. Si Duplessis n'est pas aussi généreux dans ses politiques de financement universitaire, c'est davantage parce qu'il oriente l'économie vers le secteur primaire. Il lui est donc inutile de former un grand nombre d'universitaires pour soutenir la croissance économique. Le modèle de développement économique de l'Union nationale nécessite plutôt la formation d'ouvriers et d'agriculteurs. Encore en 1959, le ministre de la Jeunesse Paul Sauvé affirme que « c'est de la pure démagogie que de soutenir que tous les enfants devraient aller à l'université », car « tous ne sont pas faits pour des études supérieures et un peuple qui n'aurait plus d'agriculteurs, d'ouvriers, de mécaniciens, de boulangers, etc., serait bien à plaindre⁴². » Néanmoins, lorsqu'il doit faire appel aux universités pour former une main-d'œuvre habilitée à

⁴⁰ Jules Racine Saint-Jacques et Martin Maltais, « Faire l'économie du savoir. Usages et représentation du financement public des universités du Québec, de l'après-guerre à la Révolution tranquille (1950-1968) », *Globe, Revue internationale d'étude québécoise*, vol.17, no.2, 2014, p. 117-142. Voir aussi Jules Racine St-Jacques, « Une fragile union : les universités québécoises et le financement fédéral de l'éducation supérieure, 1949-1956 », dans Stéphane Savard et Jérôme Boivin (dir.), *De la représentation à la manifestation : Groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIX^e et XX^e siècle*, Québec, Septentrion, 2014, p. 388-426.

⁴¹ Jules Racine Saint-Jacques et Martin Maltais, *loc. cit.*, p. 120.

⁴² Paul Sauvé dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 25^e législature, 3^e session, (26 février 1959), p. 696.

mener à terme des projets d'exploitation dans le secteur de ressources naturelles, Duplessis n'hésite pas à le faire et finance la construction de plusieurs bâtiments universitaires – École des mines, de géologie et de métallurgie, École de génie forestier, et autres – pour voir à la formation d'ingénieurs et de techniciens francophones. Sa conception de l'université est alors autant économique que celle des gouvernements de la Révolution tranquille, mais son modèle de développement économique diffère de celui des réformistes des années 1960. Même si le raisonnement de Saint-Jacques et Maltais est à revoir, selon nous, force est d'admettre que leur étude sur le financement fait ressortir un élément indéniable : les années 1960 marquent un tournant dans le développement des universités québécoises.

La Révolution tranquille, l'État et la politique scientifique

Période de grandes réformes, la Révolution tranquille débute en 1960 et perdure jusqu'à la fin des années 1970⁴³. La littérature sur l'université québécoise qui en traite relève généralement deux éléments centraux : la démocratisation de l'institution universitaire et sa relation avec l'État – et tout ce que celle-ci implique pour la recherche, l'enseignement et la fonction sociale de l'université.

Le sociologue Pierre Doray s'intéresse particulièrement à la question de la démocratisation de l'université dans son article « La mission sociale des universités : entre accès, réussite et gouvernance⁴⁴ ». Dans celui-ci, il affirme « [qu'] au cours de la période s'étalant de 1960 à 1982, l'accessibilité aux EPS (études postsecondaires) est au cœur des principes qui orientent le développement du champ universitaire⁴⁵. » En analysant le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, le sociologue montre que les commissaires prennent position en

⁴³ À cet effet, voir la périodisation de Dickinson et Young dans John A. Dickinson et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Québec, Septentrion, 2009, p. 337-377.

⁴⁴ Pierre Doray, « La mission sociale des universités : entre accès, réussite et gouvernance », dans Dorval Brunelle (dir.) *La mission sociale des universités dans les Amériques*, Montréal, IEIM, 2016, p. 139-184.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 144.

faveur d'une diversification de la mission de l'université. Non seulement ils réaffirment le rôle d'enseignement et de recherche de l'institution, ce qui confirme l'omniprésence du modèle humboldtien dès les années 1960, ils recommandent l'intégration à l'université de « disciplines caractéristiques d'une société moderne : administration publique, commerce, nutrition, service social, sciences humaines, sciences de l'éducation⁴⁶. » Les réformes suggérées par les commissaires doivent également être synonymes de « démocratisation des connaissances » et d'accessibilité aux études supérieures. Doray mentionne que les commissaires réclament la création de nouvelles institutions, l'ouverture à l'éducation permanente et la mise en place d'un système de bourses, car ils associent l'éducation à la mobilité individuelle, au progrès social et au développement économique, en plus de vouloir « combler le retard dans la scolarisation des francophones⁴⁷. »

Si les décideurs politiques ne reprennent pas l'ensemble des recommandations du rapport Parent, Doray montre qu'ils répondent à plusieurs propositions des commissaires. À cet effet, c'est probablement la création du réseau d'Université du Québec (UQ) en 1968-1969 qui est la plus significative pour le sociologue. L'UQ est un réseau d'universités qui couvre une grande partie du territoire québécois (Rimouski⁴⁸, Chicoutimi, Montréal, Trois-Rivières) et qui, par le fait même, rend accessibles les études supérieures à un grand nombre de jeunes francophones, mais aussi aux adultes qui profitent des programmes d'enseignement permanent⁴⁹.

Alors que Doray met la démocratisation au cœur de son analyse, Yves Gingras, dans son article « Le Rapport Parent et la recherche universitaire », s'interroge sur la place de la recherche dans la commission Parent⁵⁰. Selon lui, les commissaires

⁴⁶ *Ibid.*, p. 147.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 149.

⁴⁸ À noter que l'institution qui ouvre ses portes à Rimouski est un centre universitaire et non une université à proprement dite.

⁴⁹ Pierre Doray, *loc.cit.*, p. 150.

⁵⁰ Yves Gingras, « Le Rapport Parent et la recherche universitaire », *Bulletin d'histoire politique*, vol.12, no.2, 2004, p. 41.

considèrent que la recherche est « une activité inhérente à la vie universitaire parce que les études universitaires avancées » en comportent nécessairement⁵¹. Pour ceux-ci, l'université doit participer à l'avancement des connaissances, non seulement dans les domaines « susceptibles d'applications techniques », mais dans tous les champs scientifiques. Ainsi, ils ont une vision non utilitariste de la recherche scientifique. Par contre, la recherche universitaire est coûteuse et les commissaires sont conscients que les universités québécoises, à part McGill, n'ont pas les moyens financiers pour être performantes si elles ne coordonnent pas leurs travaux. Ce faisant, ils réclament des investissements d'envergure dans les institutions universitaires et recommandent la coordination des activités de recherche. Selon Gingras, « le « cerveau » de l'organisation devait être un Conseil supérieur de la recherche qui aurait eu pour mandat de subventionner et de coordonner la recherche non seulement dans les différentes universités mais en tenant compte aussi de la recherche gouvernementale et industrielle⁵². » Or, cet idéal de coordination n'est pas appliqué par le gouvernement québécois et les organismes – dont le Conseil mentionné plus haut – proposés par les commissaires ne sont jamais mis sur pied. Gingras explique ce phénomène par deux facteurs : la coordination et la planification de la recherche proposées par le rapport Parent sont perçues comme des politiques dirigistes et centralisatrices par plusieurs universitaires, qui tiennent à l'autonomie de l'institution; et le ministère de l'Éducation préfère exercer son pouvoir directement au lieu de le déléguer à des organismes publics⁵³.

Le rapport Parent n'est peut-être pas un texte fondateur en ce qui a trait à la recherche scientifique en milieu universitaire, mais sa vision de la recherche – fondamentale et non utilitariste – cadre bien avec la conception dominante pendant la Révolution tranquille. Pour Benoît Godin, Michel Trépanier et Yves Gingras, les

⁵¹ *Ibid.*, p. 42.

⁵² *Ibid.*, p. 43.

⁵³ *Ibid.*, p. 45-46.

années 1960-1970 sont marquées par une politique scientifique gouvernementale qui laisse une grande autonomie aux chercheurs universitaires. Même si le gouvernement ne délaisse pas entièrement « l'idée de soutenir des activités de recherche plus appliquées et davantage tournées vers les besoins de l'industrie », sa conception de la recherche est largement structurée autour d'un idéal linéaire de l'innovation. Selon cet idéal, la recherche fondamentale est la première étape du processus d'innovation. Ce n'est qu'après les découvertes produites par celle-ci que la recherche appliquée prend le relais et permet le développement, la production et la commercialisation des résultats⁵⁴.

Cette conception linéaire de l'innovation est bien représentée par le document *Les principes de la politique scientifique du Québec* publié en 1971. Selon Godin, Trépanier et Gingras, celui-ci ne mentionne pas les besoins des entreprises et fait des chercheurs les « seuls responsables de l'orientation, du choix et de l'évaluation des activités de recherches. » Les priorités sont établies à l'intérieur même du champ scientifique et les chercheurs disposent « d'un maximum d'autonomie par rapport aux demandes externes, qu'elles soient économiques, politiques ou sociales⁵⁵. »

À la lumière de cette étude, il faut attendre 1979 pour voir le gouvernement changer de philosophie en ce qui a trait à la recherche universitaire. Cette année-là, Québec publie le livre vert *Pour une politique québécoise de la recherche scientifique* et lance une large consultation publique autour de son contenu⁵⁶. Puisque ce livre présente la science comme « un bien culturel », mais aussi comme « une force de production », les scientifiques s'activent et prennent part aux consultations afin de « négocier le degré d'autonomie du champ scientifique et de la recherche

⁵⁴ Yves Gingras, Benoît Godin et Michel Trépanier, « La place des universités... », *loc.cit.*, p. 69 et 73-74.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 74.

⁵⁶ En plus de l'article du Godin, Trépanier et Gingras, voir Pierre Doray et Patrick Pelletier, « Les politiques publiques et l'université : quelques points de repère historiques (1960-1998) », dans Paul Beaulieu et Denis Bertrand (dir.), *op.cit.*, p. 35-67.

universitaire⁵⁷ ». Ouvrant la porte aux années 1980, le livre blanc, publié à la suite des consultations, réclame que l'activité scientifique ne soit plus uniquement faite pour elle-même. Godin, Trépanier et Gingras montrent bien qu'elle doit dorénavant prendre en considération le développement économique, culturel et social du Québec. Ainsi, la fin des années 1970 marque le début de la remise en question de l'autonomie des chercheurs universitaires par l'État, qui intervient désormais en matière de planification de l'activité scientifique⁵⁸. Les années 1980 accéléreront cette tendance.

Le tournant technologique et les années 1980

La fin des années 1970 et les années 1980 sont marquées par le ralentissement de la croissance économique qui atteint même le point de récession en 1981. Le gouvernement québécois, selon les historiens Martin Petitclerc et Martin Robert, adopte alors un « tournant néolibéral », qui se matérialise, entre autres, par des coupures budgétaires drastiques, qui renvoient à la baisse le régime de retraite des employés du secteur public en plus de leur imposer une réduction salariale d'environ 20%⁵⁹. La crise économique n'affecte toutefois pas uniquement les travailleurs. Elle se fait aussi sentir au sein des institutions universitaires. Selon Pierre Doray et Patrick Pelletier, le contexte économique fait en sorte que « les ressources publiques consacrées à l'éducation et à la formation universitaire restent limitées⁶⁰. » Dans l'article « Les politiques publiques et l'université : quelques points de repère historiques (1960-1998) », Doray et Pelletier soutiennent que la récession fait diminuer les ressources publiques dans le milieu universitaire et que la prise en considération de plus en plus significative de l'apport technologique dans les processus de production

⁵⁷ Yves Gingras, Benoît Godin et Michel Trépanier, *loc.cit.*, p. 76.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 78.

⁵⁹ Martin Petitclerc et Martin Robert, « La « solution miracle » : le droit de grève et la loi spéciale au Québec », dans Philippe Crevier, Hubert Forcier et Samuel Trépanier (dir.), *Renouveler le syndicalisme pour changer le Québec*, Montréal, Écosociété, 2015, p. 83.

⁶⁰ Pierre Doray et Patrick Pelletier, *loc.cit.*, p. 54.

transforme la politique de la science du gouvernement – recherche fondamentale et libre – en une politique de l’innovation plus axée sur la recherche stratégique⁶¹.

Doray et Pelletier étayent leur propos en analysant des documents officiels du gouvernement du Québec qui imposent des « orientations normatives » aux universités. Le document de 1982, *Le virage technologique, Bâtir le Québec II*, est, à cet égard, révélateur de la nouvelle philosophie qui anime l’État québécois en matière d’universités. Dans celui-ci, la vision de la recherche libre et désintéressée, qui était structurante pendant la Révolution tranquille, est battue en brèche. Doray et Pelletier soutiennent que selon le document, « la recherche universitaire ne doit pas uniquement poursuivre des visées fondamentales; elle doit se rapprocher de l’effort industriel et, plus globalement, elle doit se connecter aux préoccupations économiques et sociales⁶². » Cette orientation normative ne touche pas uniquement la recherche. Selon les auteurs, l’autre fonction de l’université, l’enseignement, est mise à contribution dans la politique technologique du gouvernement. Les besoins de main-d’œuvre hautement qualifiée de l’économie tertiarisée nécessitent la formation de jeunes aptes à répondre à la demande des entreprises. Ainsi, pour Québec, « les diplômés doivent être formés pour répondre aux besoins économiques afin de favoriser l’insertion professionnelle qui s’est détériorée, au début d’année 1980⁶³. »

Signe que le tournant technologique est bien implanté au gouvernement et dans les universités, les chercheurs s’y intéressent dès les années 1980-1990. L’ouvrage collectif *La politique technologique au Québec* publié en 1993 regroupe des chercheurs proéminents et est entièrement consacrée à l’idéal technologique du gouvernement. Le chapitre de Charles H. Davis permet par exemple d’aller plus en profondeur que Doray et Pelletier dans l’étude du *Virage technologique* de 1982. La logique est cependant la même. Pour Davis, ce document substitue la technologie et l’innovation à la science

⁶¹ *Ibid.*, p. 54-55. Voir aussi Benoit Godin, « L’innovation et la politique technologique », dans Robert Dalpé et Réjean Landry (dir.), *La politique technologique au Québec*, Montréal, PUM, 1993, p. 72-96.

⁶² *Ibid.*, p. 56.

⁶³ *Ibid.*, p. 56.

fondamentale et engendre « la création d'une nouvelle génération d'organismes scientifiques québécois (une trentaine, au moins), dont souvent la mission principale » est « de mettre en réseau les divers intervenants publics, privés et universitaires dans une chaîne d'innovation⁶⁴. »

Alors que Davis se concentre sur le gouvernement du Québec, Paul Dufour et Yves Gingras rappellent, dans le même livre, que les liens entre les intervenants publics, privés et universitaires sont aussi doublés par une relation entre le gouvernement des territoires, des provinces et du Canada. Dans le chapitre « La politique scientifique et technologique du gouvernement du Canada », ils analysent la Politique nationale en matière de sciences et de technologie signée par le gouvernement fédéral, ceux des provinces et ceux des territoires en 1987. Le contenu de cette entente rappelle que le virage technologique pris par Québec à partir des années 1980 dépasse les frontières provinciales et n'est pas uniquement le résultat d'une dynamique interne. Selon les auteurs, la Politique nationale du gouvernement canadien est inspirée par « trois principes majeurs : le développement économique et régional, le soutien aux missions du gouvernement et l'avancement des connaissances et de la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée⁶⁵. » Pour y parvenir, la Politique nationale favorise la coopération entre les gouvernements, les universités, les entreprises et les travailleurs⁶⁶. Concrètement, cette politique débouche, entre autres, sur cinq ententes entre le gouvernement fédéral et les provinces (Québec, Saskatchewan, Colombie-Britannique, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick). Ces ententes consacrent 215 millions \$ « aux sciences et aux technologies de pointe » et supposent la coopération entre les universitaires, les entreprises et les organismes provinciaux de recherche⁶⁷.

⁶⁴ Charles H. David, « La politique technologique du gouvernement du Québec », dans *ibid.*, p. 100.

⁶⁵ Paul Dufour et Yves Gingras, « La politique scientifique et technologique du gouvernement du Canada », dans *ibid.*, p. 136.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 136.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 138.

Par conséquent, c'est le lien entre l'université et les acteurs externe qui est favorisé par les signataires de la Politique nationale – le fédéral, les provinces et les territoires.

Si la Politique nationale ne délaisse pas l'université et son rôle de productrice de savoirs, l'importance que prend l'entreprise dans la recherche à travers l'Occident engendre une remise en question de la place de l'université dans la production scientifique dès les années 1990. Pour certains chercheurs, l'université serait en train de devenir une actrice périphérique de la recherche et le savoir serait désormais davantage produit au sein des *think tanks*, des laboratoires industriels et gouvernementaux et des centres de recherches privés⁶⁸. C'est une des thèses centrales du livre de Michael Gibbons et al., *The New Production of Knowledge*, initialement publié en 1994 et cité des milliers de fois depuis.

Or, plusieurs chercheurs ont montré qu'au Canada – donc au Québec par le fait même – la prophétie annoncée par les auteurs de *The New Production of Knowledge* ne s'est pas réalisée. Dans l'article « Le déclin de la recherche gouvernementale et industrielle au Canada », Vincent Larrivière utilise les données de l'Observatoire des sciences et des technologies et relève une forte croissance du nombre d'articles scientifiques publiés par des universitaires au Canada. Selon lui, « alors que les universités représentaient 81% des articles canadiens en 1980, la proportion est passée à 89% en 2014. » Quant aux gouvernements (provinciaux et fédéral), le nombre d'articles publiés n'a pas augmenté entre 1980 et 2014. Pour ce qui est des entreprises, elles publient 1 100 articles en 2014, une quantité inférieure au nombre total de leurs publications en 1995 (1250)⁶⁹. Bien que l'article de Larrivière soit convaincant, il passe sous silence un élément fondamental de l'évolution de la recherche universitaire : la coopération accrue entre les chercheurs des universités, ceux des entreprises et ceux des États.

⁶⁸ Michael Gibbons et al., *The New Production of Knowledge*, Londres, Sage Publications, 1994, p. 6.

⁶⁹ Vincent Larrivière, « Le déclin de la recherche gouvernementale et industrielle au Canada », *ACFAS*, 18 février 2016, p. 2.

L'article « The place of universités in the system of knowledge production » de Benoit Godin et Yves Gingras, publié 16 ans plus tôt, clarifie ce phénomène en analysant la quantité d'articles universitaires publiés en collaboration avec des acteurs externes. Dans celui-ci, les auteurs répondent à Gibbons et *al.* en utilisant des données empiriques, qui prouvent que si la recherche se diversifie en raison de la place de plus en plus importante du gouvernement et de l'entreprise, l'université consolide sa place de pivot de la production scientifique. Selon les données mises de l'avant par les deux chercheurs, « *the presence of universities in the production of scientific research does not diminish in time. This is explained essentially by the fact that these new actors in the system of scientific production produce a large proportion of their papers in collaboration with universities*⁷⁰. » Ainsi, lorsque vient le temps de faire de la recherche, les entreprises préfèrent collaborer avec les universités, en partie car cette pratique permet de transférer les coûts à l'État, qui est de loin la première source de financement des institutions universitaires, plutôt que de faire cavalier seul.

Les discours critiques et le mythe de la mission originelle

Cette collaboration avec les entreprises, bien qu'elle permette à l'université et aux universitaires de conserver leur place de pivot de la production scientifique, attire des critiques de plus en plus acerbes à l'institution universitaire dès les années 1990. À cet effet, mentionnons l'ouvrage avec la plus grande notoriété au Québec : *Le naufrage de l'université* du sociologue Michel Freitag. Dans son livre, Freitag soutient que l'université est en naufrage en raison de son association – voire de sa soumission – avec les industries et de la trop grande place que prend la recherche en son sein. En prenant quelques raccourcis historiques, il retrace l'arrivée de l'université en Amérique pour expliquer le naufrage. Selon lui :

⁷⁰ Benoit Godin et Yves Gingras, « The place of universities in the system of knowledge production », *Research policy*, no.29, 2000, p. 275. Voir aussi Brigitte Gemme et Yves Gingras, « L'emprise du champ scientifique sur le champ universitaire et ses effets », *Actes de la recherche en sciences sociales*, no.164, 2006, p. 51.

Le modèle de l'université est importé en Amérique depuis l'Angleterre, mais ce qui va être ainsi transplanté, ce n'est pas tant la visée de synthèse universaliste que représente l'idée même d'université (une telle synthèse étant en Amérique réalisée de manière non problématique et dès lors peu réflexive dans une culture commune considérée comme naturelle) que le modèle plus restreint de collègues spécialisés qui sont membres des grandes institutions d'Oxford et de Cambridge⁷¹.

Ainsi, les universités du continent américain peuvent être comparées aux collègues universitaires, mais pas aux grandes institutions que sont Oxford et Cambridge. En plus d'être très eurocentriste, cette théorie ne résiste pas à l'épreuve des faits. L'historiographie montre que les universités d'Amérique, bien qu'elles adoptent – outre le Québec – assez rapidement le modèle de Humboldt, suivent l'évolution des institutions universitaires occidentales.

En plus de cette analyse protohistorique, Freitag fait état de sa conception de l'université. Face à la dérive des institutions universitaires de plus en plus associées aux entreprises, il ne réclame ni plus ni moins qu'un retour aux sources – ce qu'il considère être la source. Pour lui, la recherche appliquée corrompt l'institution. Elle devrait donc être laissée « à des instances extrauniversitaires (ministères de la Santé, du Travail, de l'Économie, entreprises, centres de recherches spécialisés travaillant à contrat avec ou sans subvention, etc.)⁷² ». En outre, l'enseignant-chercheur est à proscrire, car « le professeur et le chercheur ne portent pas la même blouse⁷³. » Il rejoint ainsi Newman et Condorcet, pour qui la recherche et l'enseignement doivent être les objets de deux institutions distinctes.

Si son ouvrage engendre la production d'une littérature abondante – pensons à *Université Inc.* des sociologues Eric Martin et Maxime Ouellet, au livre *Le pacte faustien de l'université* de la philosophe Aline Groulx et à *L'université : fin de partie*

⁷¹ Michel Freitag, *Le naufrage de l'université. Et autres essais d'épistémologie politique*, Montréal, Éditions Nota bene, 1995, p. 42-43.

⁷² *Ibid.*, p. 77

⁷³ *Ibid.*, p. 77-78.

du littéraire Jacques Pelletier⁷⁴ – celle-ci se base souvent sur une vision tronquée de l'histoire des universités et de sa mission originelle. Yves Gingras rappelle « à ceux qui aiment remonter aux sources pour assigner à l'université la noble tâche de produire un savoir universel [...] que le terme « universitas » n'a jamais signifié « universel », mais bien « corporation » (ici, de maître et d'élèves) et que les premières universités visaient déjà à former des professionnels (juristes, médecins et théologiens)⁷⁵. » En plus de démentir le mythe de la mission originelle de l'université, Gingras avance une hypothèse pour expliquer la croyance selon laquelle la coopération entre universités et entreprises est un phénomène récent. Selon lui, la période des Trente Glorieuses a fait oublier l'association étroite entre l'université et l'entreprise, car, comme nous l'avons mentionné pour la période de la Révolution tranquille au Québec, les États ont profité de la croissance économique pour investir dans les universités et ces investissements ont permis aux institutions universitaires « de s'éloigner des demandes des entreprises auxquelles elles étaient très liées, dans de nombreux pays, dans la période de 1870-1945⁷⁶. »

L'argument selon lequel l'autonomie de la recherche est chose du passé en raison de l'association avec l'entreprise est également contredit par la perception des universitaires eux-mêmes. Notre objectif ici n'est pas de soutenir que l'autonomie des universités et des universitaires est garantie ; elle est assurément contestée depuis les années 1980 et devra toujours être défendue par les chercheurs, car ils ne sont pas les seuls à avoir des intérêts envers leur institution. Par contre, une étude faite à partir des résultats du sondage Changing Academic Profession – sondage auquel ont répondu les chercheurs canadiens eux-mêmes en 2007-2008 – montre que, bien que les universitaires canadiens notent que les acteurs externes à l'institution jouent un rôle

⁷⁴ Éric Martin et Maxime Ouellet, *Université Inc.*, Montréal, Lux, 2011, p. 152; Aline Groulx, *Le pacte faustien de l'université*, Montréal, Liber, 2006, 272p.; Jacques Pelletier, *L'université : fin de partie*, Québec, Varia, 2017, 281p.

⁷⁵ Yves Gingras, « L'université en mouvement », *Égalité (Revue de la Société acadienne d'analyse politique)*, no 50, automne 2004, p. 13.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 15.

dans la recherche et son financement, ils considèrent aussi que l'université jouit d'une large autonomie. Seulement 2% des répondants ont soutenu que les gouvernements et les entreprises ont la plus grande influence sur les priorités de recherche ; seulement 11% ont vu une augmentation des restrictions de publication ; et 61% considèrent que « *the administration supports academic freedom*⁷⁷. » Ainsi, les résultats du sondage suggèrent que « *the increased influence of external actors through research funding mechanisms has not resulted in a perception of increased restrictions or targeting of research activities at Canadian universities*⁷⁸. » En d'autres termes, les universitaires considèrent encore qu'ils sont généralement maîtres de leurs choix en ce qui a trait à la recherche.

Que les critiques envers l'université soient fondées ou non, tous ceux qui se penchent sur cette institution, au Québec ou ailleurs, s'accordent pour dire qu'elle a des relations étroites avec les industries. À la lumière de l'historiographie, le développement de l'université est fortement lié aux aléas de l'économie et aux entreprises dès le 19^e siècle. Ces dernières ne s'intéressent cependant pas à l'université de manière fortuite. Elles ont des attentes envers elle et considèrent qu'elle est un investissement rentable, notamment parce qu'elle forme la main-d'œuvre hautement qualifiée qu'elle embauche et que les activités de recherche qui y ont cours constituent des opportunités d'affaires parfois commercialisables. Il est donc essentiel, selon nous, de comprendre et d'analyser de manière exhaustive les attentes et la conception de l'université de ceux et celles qui détiennent les rênes de l'industrie au Québec, le patronat.

⁷⁷ Bryan Gopaul et al., « The Academic Profession in Canada: Perceptions of Canadian University Faculty about Research and Teaching », *Canadian Journal of Higher Education*, vol.46, no.2, 2016, p. 64-65.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 65.

Le patronat québécois, un acteur peu étudié

Il est d'autant plus important de s'intéresser au patronat québécois que l'historiographie sur celui-ci est assez ténue. De plus, non seulement les historiens et les sociologues qui ont écrit sur l'université n'ont jamais analysé en profondeur les discours patronaux, mais les quelques livres qui traitent explicitement du patronat ne mentionnent presque jamais les institutions universitaires.

En ce sens, la thèse de doctorat du politologue Michel Sarra-Bournet traite de deux associations patronales francophones influentes dans l'après-guerre (1943-1969), la Chambre de commerce du district de Montréal et l'Association professionnelle des industriels, mais n'aborde pas les universités. Ce qui intéresse Sarra-Bournet, c'est le différend idéologique entre les deux associations patronales qu'il étudie. Selon lui, la Chambre de commerce produit un discours structuré autour de la pensée libérale, qu'il qualifie de « vision individualiste des rapports entre la société et l'État », et l'Association professionnelle des industriels propage plutôt l'idéologie corporatiste, selon laquelle « les individus devaient être encadrés dans des structures de représentation correspondant à leurs occupations ou à leurs fonctions, et ces corps intermédiaires devaient exercer un pouvoir de gestion, qu'ils pouvaient ou non partager avec l'État⁷⁹. » Avec sa thèse, Sarra-Bournet invite les chercheurs à considérer les différences idéologiques qu'il peut y avoir entre les membres du patronat et met en garde contre les généralisations hâtives, mais ne s'intéresse pas du tout aux liens entre l'université et les industries.

Outre le différend idéologique entre les associations, Sarra-Bournet participe aussi au débat sur la fonction des Chambres de commerce lancé par le sociologue Marc Bélanger en 1968 dans sa thèse de doctorat⁸⁰ : est-ce des associations patronales ou des

⁷⁹ Michel Sarra-Bournet, *Entre le corporatisme et le libéralisme : les groupes d'affaires francophones et l'organisation sociopolitique du Québec de 1943 à 1969*, Thèse de doctorat (histoire), Université d'Ottawa, 1995, 462p.

⁸⁰ Marc Bélanger, *L'association volontaire: les cas des Chambres de commerce*, Thèse de doctorat (sociologie), Université Laval, 1968, 447p.

organismes communautaires? Bélanger distingue deux types de Chambres. Il y a les Chambres urbaines (Montréal, Québec) et les Chambres locales (régionales). Les premières s'intéresseraient essentiellement aux intérêts de classe des hommes d'affaires alors que les secondes s'occuperaient davantage du développement communautaire de leurs localités⁸¹. Sans reprendre cette dualité, Sarra-Bournet abonde dans le même sens pour ce qui est de la Chambre de commerce de Montréal. S'il nuance l'idée selon laquelle elle serait strictement une association patronale en mettant l'accent sur la présence de « professionnels » en son sein, il affirme tout de même que « le poids numérique des patrons au sein de la Chambre de commerce est si considérable qu'en dernière analyse, il nous incite à croire à leur prépondérance sur son idéologie⁸². » La Chambre de commerce du district de Montréal, quant à elle, soutient plutôt n'être qu'une association de citoyens entrepreneurs, qui voient à la promotion de la région de Montréal, dans son histoire officielle publiée en 1987⁸³.

Pour notre part, nous adoptons la position de Michel Sarra-Bournet, de Marc Bélanger et de Pierre Fournier – il sera question de Fournier ultérieurement. S'il est vrai que la position de la Chambre de commerce est quelque peu ambiguë jusqu'en 1992, date à laquelle elle fusionne avec le Board of Trade of Montreal – une association patronale anglophone – et assume pleinement la défense des intérêts patronaux, il demeure que les patrons ont bel et bien l'ascendant, ne serait-ce que d'un point de vue du « membership », sur celle-ci. Bien qu'elle prenne souvent position sur des enjeux qui ne touchent pas directement les intérêts matériels du patronat, pensons à ses positions sur la question nationale et linguistique au Canada – que nous aborderons au premier chapitre –, les

⁸¹ Marc Bélanger, « Les Chambres de commerce », *Recherches sociographiques*, vol. 9, no. 1-2, 1968, p. 95-96. Voir aussi Raymond Hudon, *La défense d'intérêts économiques au nom de la défense d'un système: la culture politique de la Chambre de commerce*, Québec, Université Laval, 1976, 2 vols, 990p.

⁸² Michel Sarra-Bournet, *op.cit.*

⁸³ Chambre de Commerce de Montréal, *Un siècle à entreprendre. La Chambre de commerce de Montréal, 1887-1987*, Montréal, Libre Expression, 1987, 191p. Dans sa thèse de doctorat, Fernande Roy reprend aussi cette position. Voir Fernande Roy, *Le libéralisme au Québec: L'idéologie des milieux d'affaires francophones à Montréal, 1881-1914*, Thèse de doctorat (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1986, 559p.

propriétaires d'entreprises demeurent au centre de ses préoccupations. Selon elle, ce qui est bon pour les patrons de langue française, est bon pour l'économie et pour la nation. Le politologue Pierre Fournier cite en ce sens un haut dirigeant du Board of Trade of Montreal qui soutient que les Chambres de commerce sont « des organismes au service de l'entreprise, qu'elles l'admettent ou non⁸⁴. »

Dans son ouvrage sur les associations patronales, Fournier défend une thèse marxiste selon laquelle les sociétés, qui adoptent le mode de production capitaliste, doivent se plier aux demandes et aux besoins du patronat. Le Québec de la Révolution tranquille ne fait d'ailleurs pas exception selon lui. En analysant les politiques du gouvernement québécois et les relations du patronat avec l'État entre 1970 et 1976, il conclut que « dans un régime d'entreprise privée, les hommes d'affaires étant le moteur d'une bonne partie de l'activité économique, le gouvernement est rarement disposé ou capable d'adopter des mesures qui vont à l'encontre de leurs besoins⁸⁵. » Et cela même si la Révolution tranquille est marquée par plusieurs réformes progressistes. Ainsi, selon lui, bien que le gouvernement soit la figure officielle du pouvoir, c'est le patronat et ses associations qui l'exercent véritablement.

Si, puisqu'il possède les entreprises dans lesquelles la majeure partie des salariés travaillent, le patronat a une influence certaine sur l'État et les politiques gouvernementales, force est d'admettre que la thèse de Fournier ne prend pas assez en considération le pouvoir des autres groupes de la société civile – pensons aux scientifiques ou aux technocrates par exemple⁸⁶. Néanmoins, son livre demeure un ouvrage important pour comprendre les structures et les raisons d'être des associations patronales. En analysant plusieurs associations d'hommes d'affaires, dont la Chambre

⁸⁴ Cité dans Pierre Fournier, *Le patronat québécois au pouvoir : 1970-1976*, Montréal, Hurtubise, 1979, p. 74.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 16.

⁸⁶ Voir le numéro thématique du *Bulletin d'histoire politique* sur la science et le pouvoir. « Les sciences et le pouvoir », *Bulletin d'histoire politique*, vol.7, no.3, 1999, 216p.; et Jean-Jacques Simard, *La longue marche des technocrates*, Montréal, Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, 199p.

de commerce du district de Montréal et le Conseil du patronat du Québec, Fournier montre que celles-ci ont trois fonctions : « elles sont des voies officielles d'accès auprès des organismes décisionnels du gouvernement ; elles constituent un vaste réservoir commun de ressources et un organe de relations publiques et de propagande; enfin, elles renforcent l'unité du monde des affaires en s'en faisant le porte-parole auprès du gouvernement et des autres groupes sociaux⁸⁷. » Les associations patronales peuvent ainsi être considérées comme des groupes de pression qui défendent les intérêts patronaux auprès du gouvernement et des institutions pouvant bénéficier à leurs membres. L'étude de ces associations combinée à celle des universités au Québec nous semble alors s'imposer d'elle-même.

Problématique

À la lumière de ce bilan historiographique, ce qui marque la production historique sur les universités au Québec, c'est à la fois la montée du modèle humboldtien et les liens étroits que tissent les acteurs externes – entreprises et États – et les institutions universitaires. Ces deux éléments étant parfois concomitants ; comme le montre Auger, la recherche en laboratoire est rapidement investie par les industriels, qui reconnaissent les avantages stratégiques que la science peut leur apporter, et les universités profitent de cette association pour investir davantage dans leurs équipements scientifiques⁸⁸.

La densité des liens entre l'université et les entreprises n'a cependant pas toujours été de la même envergure. La période qui précède les années 1960 est marquée par une importante collaboration, mais celle de la Révolution tranquille semble être une parenthèse pendant laquelle les universités profitent d'investissements publics massifs et gagnent en autonomie vis-à-vis des entreprises ; même si de nouvelles disciplines visant explicitement à répondre aux besoins de main-d'œuvre de ce que le

⁸⁷ *Ibid.*, p. 65.

⁸⁸ Jean-François Auger, *loc.cit.*, p. 113-114.

rapport Parent appelle la « société moderne » – administration publique, commerce, nutrition, service social, sciences humaines, sciences de l'éducation⁸⁹ – font leur entrée au sein de l'institution. Cette parenthèse est toutefois de courte durée. Avec la récession du début des années 1980, les gouvernements canadien et québécois tentent de réorienter la fonction de l'université pour profiter de la formation qu'elle dispense et exploiter le potentiel technologique de ses recherches. Alors que la formation doit « favoriser l'insertion professionnelle », l'apport substantiel de la science et de la technologie pour le développement économique doit être mis à contribution. Les gouvernements misent ainsi sur la coopération entre l'entreprise et l'université pour appuyer l'économie et faciliter la transition vers un modèle économique qui repose de plus en plus sur les savoirs⁹⁰.

La période qui précède les années 1960, celle de la Révolution tranquille et celle qui débute avec les années 1980 sont donc fortement différentes pour les institutions universitaires. Cela dit, lorsqu'elle s'intéresse à ces périodes, l'historiographie tient abondamment compte des entreprises, mais, la plupart du temps, par la lorgnette des politiques gouvernementales. Elle s'est alors très peu, voire pas du tout, penchée sur la vision qu'a le patronat de l'institution universitaire. C'est cette lacune historiographique que nous souhaitons combler avec ce mémoire. De fait, si les attentes de l'État envers l'éducation supérieure l'amène à s'impliquer dans l'université afin d'orienter son développement, qu'en est-il du patronat au Québec? Comment conçoit-il l'université et sa fonction dans la société québécoise depuis les années 1950 et comment cette conception évolue-t-elle à travers le temps?

Étudier la conception de l'université et sa fonction dans la société québécoise selon le patronat – sa fonction sociale – dès 1950 n'est pas une démarche anodine. Les années 1950 sont marquées par des débats importants entourant les universités, leurs fonctions et leur financement. Comme le montre Jules Racine Saint-Jacques, l'idée

⁸⁹ Pierre Doray, « La mission sociale des universités... », *loc.cit.*, p. 147.

⁹⁰ Pierre Doray et Patrick Pelletier, *loc.cit.*, p. 55-56.

d'université est largement débattue au sein de la commission Tremblay (1953), qui est en quelque sorte instituée à la suite de l'intervention du gouvernement fédéral dans le financement des institutions universitaires⁹¹. De plus, étudier la conception de l'université du patronat à partir des années 1950 permet de couvrir trois périodes distinctes du développement universitaire et de faire ressortir l'évolution du discours patronal sur la longue durée.

L'étude de la fonction sociale de l'université, quant à elle, permet d'appréhender l'université comme une institution ne répondant pas uniquement à des impératifs qui lui sont internes. Il s'agit, selon le sociologue Pierre Doray, de cesser « de penser l'action universitaire uniquement en référence à son rapport à la connaissance, éprouvée ou en élaboration » pour « la penser en rapport avec la société où l'université se développe. » Cela dit, une large part de la fonction sociale de l'université provient avant toute chose de ses deux véritables missions, la recherche et l'enseignement. Nous porterons donc une attention particulière à la manière que le patronat perçoit les activités d'enseignement et de recherche de l'institution.

Les acteurs étudiés

Pour répondre à notre problématique, nous nous concentrons sur deux acteurs patronaux : la Chambre de commerce du district de Montréal et le Conseil du Patronat du Québec (CPQ). La Chambre de commerce du district de Montréal, désormais la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, est la plus importante Chambre de commerce du Québec. En 1971, elle compte 4000 membres, a un actif de 719 395\$ et déclare un revenu annuel de 219 087\$⁹². Signe que ses discours sont écoutés à travers le patronat, elle publie une revue mensuelle, *Commerce-Montréal*, qui compte sur l'abonnement de plus de 60 000 personnes dans les années 1970. Sa création date de 1887 lorsque des membres francophones du *Board of Trade* claquent la porte pour

⁹¹ Jules Racine St-Jacques, « Une fragile union... », *loc.cit.*, p. 388-426.

⁹² Pierre Fournier, *loc.cit.*, p. 73.

former une Chambre de langue française⁹³. Ainsi, avant de devenir bilingue lorsqu'elle fusionne avec le *Board of Trade* pendant les années 1990, elle est fortement attachée au fait français. Selon un document officiel de 1970-1971, « c'est le fait français qui justifie exclusivement l'existence de la chambre du district de Montréal...pour votre chambre, le but à atteindre n'est pas seulement le bilinguisme! Son but, son rôle, c'est la promotion économique et sociale d'une nation, la nation canadienne-française⁹⁴. »

Entre autres puisque l'association entre l'université et le « rattrapage » des francophones motive une partie des politiques universitaires pendant la Révolution tranquille⁹⁵, la Chambre intervient souvent sur la question universitaire. Par exemple, en 1967, lorsque vient le temps de créer une seconde université francophone à Montréal, elle organise un colloque, qui réunit différents acteurs de la société civile – professeurs, syndicats, patrons, et autres –, afin de faire valoir auprès du nouveau gouvernement unioniste *La nécessité et les moyens de réaliser une deuxième université de langue française à Montréal*⁹⁶.

Malgré qu'elle tente initialement de dissimuler son « rôle de porte-parole du monde des affaires⁹⁷ », elle s'affiche aujourd'hui fièrement comme « la voix du milieu des affaires montréalais » et ne cache plus ses ambitions d'unir les forces patronales, dont ses 7000 membres, pour « défendre les intérêts de la communauté d'affaires⁹⁸. » Puisqu'elle a des intérêts dans les institutions universitaires, la Chambre intervient fréquemment auprès des autorités politiques et des universités pour amener ces dernières à répondre à leurs besoins, qu'ils soient liés à la recherche ou à la main-d'œuvre. Pour ce faire, elle remet des mémoires défendant sa vision de l'université à

⁹³ Michel Sarra-Bournet, *op.cit.*

⁹⁴ Chambre de commerce du district de Montréal, *Rapport du 84^e exercice annuel 1970-1971*, 1971, p.4.

⁹⁵ Lucia Ferretti, *op.cit.*, p. 13-34.

⁹⁶ Voir *La nécessité et les moyens de réaliser une deuxième université de langue française à Montréal*, Chambre de commerce du district de Montréal, 26 septembre 1967, p. 2.

⁹⁷ Pierre Fournier, *loc.cit.*, p. 74

⁹⁸ Michel Leblanc dans « Répertoire des membres 2018 », *Chambre de commerce du Montréal métropolitain*, Montréal, 2018, p. 2.

pratiquement toutes les consultations publiques qui traitent, de près ou de loin, à la question universitaire. La Chambre correspond alors à la définition d'un groupe de pression d'André-J. Bélanger et Vincent Lemieux, qui soutiennent qu'une organisation peut être considérée comme un groupe de pression lorsqu'elle poursuit des objectifs, comme la propagation d'une idée, et qu'elle emploie des moyens pour parvenir à concrétiser les intérêts de ses membres⁹⁹. Si nous la traiterons effectivement comme un groupe de pression, ce ne sont toutefois pas ses méthodes de pression qui nous intéressent, mais l'évolution de ses discours à travers le temps.

Pour ce qui est du Conseil du Patronat du Québec, il entre aussi dans la définition d'un groupe de pression et propage son idéal universitaire dans ses discours. Créé en 1969, il fédère les associations patronales au sein d'une seule grande organisation et tente d'établir un lien de solidarité entre elles¹⁰⁰. Signe de son importance au Québec, « il compte 130 associations membres, représentant les employeurs de plus de 80% de la main-d'œuvre québécoise » au milieu des années 1970 et est largement considéré comme le porte-parole officiel du patronat¹⁰¹. Outre le fait de fédérer le patronat, il se donne trois objectifs selon Ghislain Dufour, président du CPQ pendant plus de 10 ans : « étudier, promouvoir, protéger de toutes manières pertinentes les intérêts économiques, sociaux et professionnels du patronat » ; « assurer une liaison permanente entre les groupements patronaux du Québec » ; et « faire valoir les intérêts du patronat auprès des pouvoirs publics, des agents de la vie économique et de l'opinion publique, en gardant le cap sur la défense des intérêts généraux du patronat¹⁰² ».

⁹⁹ Jérôme Boivin et Stéphane Savard, « Pour une histoire des groupes de pression au Québec : quelques éléments conceptuels et interprétatifs », dans Stéphane Savard et Jérôme Boivin (dir.), *op.cit.*, p. 21-22.

¹⁰⁰ Ghislain Dufour, *Témoignage des 30 ans du CPQ*, Montréal, Les Éditions Transcontinental, 2000, p. 54.

¹⁰¹ Pierre Fournier, *op.cit.*, p. 80.

¹⁰² Ghislain Dufour, *loc.cit.*, p. 52.

Ainsi, le CPQ existe pour défendre les intérêts patronaux et s'assurer que le gouvernement et les autres organisations importantes pour ses membres répondent à leurs besoins. Les universités, notamment puisqu'elles forment la main-d'œuvre que leurs membres embauchent et font des découvertes parfois commercialisables, n'échappent pas à ses pressions. Le CPQ remet fréquemment des mémoires au gouvernement pour défendre une certaine vision de l'université et publie des articles, notamment dans le *Bulletin du CPQ*, pour influencer l'opinion publique. Selon son ancien président, il a toujours plaidé pour « la cause des universités auprès du gouvernement; il a encouragé les entreprises à les soutenir financièrement; il a fait partie de nombreux fronts communs du milieu des affaires, un milieu qui s'est souvent porté à leur défense¹⁰³ ». Devant ce genre de discours, il nous semble capital de comprendre en profondeur la conception de l'université du CPQ, car, s'il croit devoir se porter à la défense des institutions universitaires, c'est qu'il considère qu'il a un rôle à jouer dans leur développement.

Méthodologie et description du corpus

Cette étude repose majoritairement sur l'analyse qualitative des mémoires déposés par le Conseil du Patronat du Québec et la Chambre de commerce du district de Montréal aux différentes commissions d'enquête et consultations publiques du gouvernement et sur les journaux des deux associations patronales. Notre mémoire se concentre donc principalement sur les documents officiels des différents acteurs étudiés et cette démarche permet de faire ressortir explicitement les concordances ou les discordances conceptuelles dans les discours des associations patronales. Une part considérable des documents étudiés se trouvent dans le Fonds d'archives de la Chambre de commerce de Montréal à l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal. La sélection des documents a été faite à partir du descriptif détaillé du Fonds. Tous les

¹⁰³ *Ibid.*, p. 154-155.

documents identifiés comme ayant un lien avec l'éducation ont été dépouillés et seulement ceux directement liés à l'université sont cités dans notre analyse.

Les mémoires déposés par les associations patronales sont fondamentaux pour comprendre l'orientation que le patronat veut donner à l'université. Signe qu'il accorde beaucoup d'importance à ce type de moyens de pression, il manque rarement une occasion de se faire entendre lorsque le gouvernement met en place une commission d'enquête ou une consultation publique sur les universités. Ainsi, ses mémoires sont abondants. On les retrouve à la commission Massey, à la commission Tremblay, aux consultations sur *Le virage technologique, Bâtir le Québec II* en 1982, aux États généraux sur l'éducation en 1995, à la Commission de l'éducation en 2004 et dans plusieurs autres consultations publiques lancées par l'État québécois.

Outre les mémoires, les journaux que tiennent le CPQ – *Bulletin du CPQ* – et la Chambre de commerce du district de Montréal – *Commerce-Montréal* – permettent de suivre l'évolution des discours des associations patronales. Certes, ces journaux ne visent pas explicitement à faire pression sur les universités ou le gouvernement, mais ils propagent tout de même l'idéal universitaire du patronat et celui-ci influence nécessairement le lectorat des journaux patronaux. Tel que mentionné plus haut, *Commerce-Montréal* est un journal mensuel dans lequel la Chambre traite de toute sorte de sujets. Même s'il se concentre principalement sur l'économie et le monde des affaires, il traite aussi des universités, car la Chambre considère que ses membres ont des intérêts envers l'institution. Quant au *Bulletin du CPQ*, il voit le jour en 1999, à la suite de la fusion du *Bulletin d'informations générales* et du *Bulletin de relations du travail*, qui existent depuis la création de l'organisation. Ces divers bulletins – qui seront tous dépouillés – sont publiés 11 fois par année et, tout comme *Commerce-Montréal*, ils propagent une conception normative de ce qu'est ou devrait être l'université dans la société québécoise. Ils seront donc au cœur de notre analyse.

Plan du mémoire

Notre mémoire est divisé en trois chapitres qui analysent tous la fonction sociale de l'université selon patronat et qui tiennent compte des transformations de cette dernière dans le temps. Le premier couvre les années 1949-1960. Comme le Conseil du patronat n'est créé qu'en 1969, il traite exclusivement de la Chambre de commerce du district de Montréal. En analysant les interventions de la Chambre lors des commissions Massey et Tremblay, nous montrons que celle-ci met la préservation et le rayonnement de la culture nationale du Canada français au cœur de ses préoccupations en matière d'université.

Le deuxième chapitre traite de la période de la Révolution tranquille (1960-1980). En analysant l'opposition de la Chambre à l'intégration de l'École Polytechnique de Montréal et de l'École des hautes études commerciales de Montréal à l'UdeM, nous mettons l'accent sur la conception linéaire de l'innovation de l'association patronale – selon laquelle la recherche fondamentale est la première étape du processus d'innovation¹⁰⁴. Ce chapitre documente aussi la création du Conseil du patronat du Québec et ses premières interventions en matière de science et d'université. Nous verrons que la création du CPQ ouvre la porte à une nouvelle période, qui débute avec les années 1980. Celle-ci est l'objet du chapitre 3.

Couvrant la période de 1980 à 2012, ce chapitre documente la fonction technologique de l'université en contexte de libre-échange selon le Conseil du patronat et la Chambre de commerce. Face à la crise économique du début des années 1980, à la montée du néolibéralisme et à l'arrivée du libre-échange, le patronat se tourne vers l'université pour soutenir les besoins technologiques des entreprises, essentiels selon lui pour concurrencer les économies internationales. Les recherches et les

¹⁰⁴ Benoît Godin, « The Linear Model of Innovation: The Historical Construction of an Analytical Framework », *Science, Technology, & Human Values*, vol. 31 no. 6, novembre 2006, p. 639-667.

enseignements universitaires deviennent donc des moyens pour les entreprises de se doter d'avantages concurrentiels dans un « marché globalisé. »

CHAPITRE I

L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE : PILIER DE LA NATION, 1949-1960

Alors que la transition du modèle newmanien au modèle humboldtien est bien enclenchée pendant les années 1950 et que les universitaires s'adonnent graduellement à la recherche scientifique, le sous-financement affecte considérablement les institutions d'enseignement supérieur québécoises. L'historien Jules Racine Saint-Jacques a montré comment les difficultés financières des institutions mobilisent les différents acteurs intéressés à la question universitaire en étudiant deux événements marquants pour les universités : la commission Massey et la commission Tremblay¹.

Mise en place en 1949 par le gouvernement fédéral, la commission Massey est chargée « d'enquêter et de formuler au gouvernement du Canada des recommandations au sujet de son rôle dans les domaines des arts, des lettres et des sciences². » L'éducation étant de compétence provinciale, elle n'est pas mandatée d'étudier les universités; c'est aux provinces de voir au bon fonctionnement de leurs institutions. Or, les trois domaines étudiés par les commissaires sont intrinsèquement liés au champ universitaire et les universités canadiennes, réunies au sein de la Conférence nationale des universités canadiennes (CNUC), font pression sur la commission et sur le gouvernement fédéral de Louis St-Laurent pour stabiliser leur situation financière³. Leurs pressions donnent des résultats concrets. Dans leur rapport déposé en 1951, les commissaires soutiennent qu'il est « impossible de ne pas tenir compte de l'influence que les universités exercent sur les divers sujets qui ressortissent officiellement à notre

¹ Jules Racine St-Jacques, « Une fragile union : les universités québécoises et le financement fédéral de l'éducation supérieure, 1949-1956 », dans Stéphane Savard et Jérôme Boivin (dir.), *De la représentation à la manifestation : Groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIX^e et XX^e siècle*, Québec, Septentrion, 2014, p. 388-426.

² *Ibid.*, p. 395-396. Voir aussi Paul Litt, *The Muses, the Masses and the Massey Commission*, Toronto, University of Toronto Press, 1992, 331p.

³ Gwendoline Pilkington, *A History of the National Conference of Canadian Universities, 1911-1961*, thèse de doctorat (histoire), Toronto, University of Toronto, 1974, p. 505-558.

mandat⁴ », et recommandent que le « gouvernement fédéral apporte annuellement des contributions financières à l'œuvre des universités » afin que celles-ci poursuivent « leur œuvre conformément aux besoins de la nation⁵. » Acquiesçant à cette recommandation, Ottawa accorde 7.1 millions de dollars aux universités canadiennes dès 1951.

En réponse à la commission Massey, Québec institue la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels – commission Tremblay – le 22 janvier 1953⁶. Celle-ci ne s'intéresse pas exclusivement à la question universitaire, mais l'Union nationale, en faisant référence au financement universitaire, réclame tout de même que les commissaires fassent des recommandations sur le « pouvoir central » et les corporations scolaires⁷. Les universités font donc partie des nombreux sujets traités par les commissaires⁸. Celles-ci remettent d'ailleurs plusieurs mémoires à la commission Tremblay pour faire valoir leurs besoins financiers auprès du gouvernement québécois⁹.

Puisque ces deux commissions mobilisent plusieurs groupes intéressés à la question universitaire, leur étude et celle de leurs répercussions sont fondamentales pour comprendre les attentes de la société québécoise envers les universités dans l'après-guerre. Comme la Chambre de commerce du district de Montréal prend part activement au débat, c'est essentiellement à partir des documents qu'elle produit dans le cadre de ces commissions que nous mettrons en évidence, dans ce chapitre, ce qu'elle considère être le rôle des universités de la province.

⁴ Dominion du Canada, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada*, Ottawa, imprimeur de sa très excellente majesté le roi, 1951, p. 158.

⁵ *Ibid.*

⁶ Gaston Bernier, « La commission Tremblay (1953-1956) : leg documentaire », *Bulletin d'histoire politique*, vol.16, no.1, automne, 2007, p. 141.

⁷ Gouvernement du Québec, « chapitre 4 : Loi instituant une commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels », 1-2 *Élisabeth II*, sanctionnée le 12 février 1953, p. 31.

⁸ Thomas Tremblay et al., *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, vol. 2, 3^e partie, Québec, 1956, p. 239-240 et 251.

⁹ Jules Racine Saint-Jacques, « Une fragile union... », *loc.cit.*, p. 419-425.

Ne portant pas exclusivement sur l'université, les commissions Massey et Tremblay s'insèrent dans le débat plus large sur la culture nationale du Canada et sur la place du Canada français dans la Confédération¹⁰. C'est donc la question culturelle qui est au cœur des considérations de la Chambre lorsqu'elle intervient dans le débat. Comme celle-ci affirme veiller avant tout « à la promotion et à la défense du groupe canadien de langue française¹¹ », il ne faut pas se surprendre que sa prise de parole en matière d'université se structure essentiellement autour de l'importance des universités québécoises pour la survie du peuple canadien-français. Selon elle, l'université et les enseignements qu'elle dispense sont des piliers fondamentaux de la survie culturelle des francophones. C'est cette fonction sociale de l'université qui la pousse à s'opposer catégoriquement aux fonds fédéraux.

Si la question culturelle est prépondérante dans les discours de la Chambre pendant cette période, il ne faut toutefois pas conclure que c'est parce que les membres qu'elle représente considèrent que l'université n'a pas de rôle à jouer dans le développement économique et industriel de la province. La Chambre parle davantage de culture que d'économie en raison de la conjoncture : face à l'intervention du fédéral dans les universités québécoises, elle considère que c'est l'assimilation des francophones qui est en jeu; pas le développement économique du Québec.

Outre la question culturelle et économique, les discours de l'organisation patronale montréalaise traitent exclusivement d'enseignement. Qu'elle prenne position sur la « survivance » ou le développement économique, ce qui intéresse la Chambre c'est l'enseignement; la recherche ne fait jamais partie de ses préoccupations au cours de la période étudiée. Après avoir fait ressortir la fonction culturelle de l'université

¹⁰ Mireille McLaughlin, « Par la brèche de la culture : le Canada français et le virage culturel de l'État canadien, 1949-1963 », *Francophonies, Interculturality, Cultures and Strategies*, no. 45-46, 2012, p. 143-147. Voir aussi Gérard Boismenu, « Politique constitutionnelle et fédéralisme canadien : la vision de la commission Tremblay », *Bulletin d'histoire politique*, no.16, vo.1, 2007, p. 17-29.

¹¹ Chambre de commerce du district de Montréal, « Nationaliste, Canadienne et Économique! », *Commerce-Montréal*, octobre 1954, p. 4.

selon la Chambre et avoir nuancé ses positions en montrant qu'elle considère que le développement économique fait également partie des fonctions des institutions universitaires, nous reviendrons sur son désintérêt complet envers la recherche et nous proposerons une explication, notamment par le biais d'une analyse sociodémographique des membres de cette association.

1.1 Quelques membres influents

Pendant les années 1950, la Chambre de commerce du district de Montréal est essentiellement constituée de petits commerçants et de petits manufacturiers francophones. Elle est dirigée par Gilbert La Tour qui envisage son organisation comme un moyen de promouvoir les hommes d'affaires francophones et de participer à l'avancement économique des Canadiens de langue française. Selon lui, si la Chambre existe à Montréal en plus du *Montreal Board of Trade*, « c'est pour les Canadiens français, c'est tout¹²! »

Contrairement à d'autres associations patronales comme l'Association professionnelle des industriels, la Chambre n'est pas dirigée à proprement dit par des propriétaires d'entreprises. Ses membres les plus influents proviennent essentiellement de l'École des hautes études commerciales (HEC); école qui lui doit d'ailleurs sa création. C'est le cas du directeur général La Tour, diplômé des HEC, de Esdras Minville, directeur de l'École, de Gérard Parizeau, professeur d'histoire économique, et de François-Albert Angers, économiste et rédacteur de plusieurs documents publics pour le compte de la Chambre.

Parmi toutes ces figures nationalistes du Canada français, c'est probablement Angers qui est le plus influent au sein de l'organisation – mis à part le directeur La Tour. Ses positions nationalistes et économiques sont écoutées à la Chambre et lui permettent

¹² Cité dans Michel Sarra-Bournet, *Entre le corporatisme et le libéralisme : les groupes d'affaires francophones et l'organisation sociopolitique du Québec de 1943 à 1969*, Thèse de doctorat (histoire), Université d'Ottawa. 1995, 462p.

d'entrer au Conseil d'orientation en 1948, au Conseil d'administration en 1950 et de siéger régulièrement dans les comités du Conseil d'orientation¹³.

Outre l'aspect économique, la Chambre de commerce s'intéresse aussi à la question constitutionnelle. C'est l'autonomisme qui structure l'ensemble de ses discours sur cette question. On y reconnaît les positions de Angers et du constitutionnaliste Paul Gérin-Lajoie, qui défendent la souveraineté des provinces – principalement la province de Québec – dans leurs champs de compétences¹⁴. Gérin-Lajoie siège d'ailleurs sur les « comités qui ont orienté la position de la Chambre sur la constitution et les relations fédérales-provinciales¹⁵. » C'est l'idéal fédératif de Angers et Gérin-Lajoie qui est défendu par la Chambre au cours des commissions Massey et Tremblay et c'est leur conception de la fédération canadienne – pacte entre deux nations et souveraineté des provinces dans leurs champs de compétences – qui prédomine lorsque la Chambre traite des institutions universitaires pendant les années 1950.

1.2 La commission Massey et la culture nationale : la guerre aux subsides

Même s'il est indéniable que la Chambre de commerce du district de Montréal est un organisme de défense des intérêts patronaux¹⁶, c'est davantage en tant qu'organisation nationaliste qu'elle intervient à la commission Massey. À la manière de plusieurs autres associations nationales de l'époque, son nationalisme correspond à ce que Louis Balthazar nomme le « nationalisme traditionnel » : la nation est « envisagée comme une réalité ethnique » et l'essentiel est de « préserver la culture »

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Paul Gérin-Lajoie, *Constitutional Amendment in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1950, p. 256-282.; François-Albert Angers, « Où est le byzantinisme? », *L'Action nationale*, vol. XLVIII, no. 7, mars 1959, p. 272-286.

¹⁵ Michel Sarra-Bournet, *op.cit.*

¹⁶ *Ibid.* Voir aussi Pierre Fournier, *Le patronat québécois au pouvoir : 1970-1976*, Montréal, Hurtubise, 1979, p. 73-74.

nationale, d'assurer sa survivance¹⁷. C'est ce nationalisme qui pousse la Chambre à mettre en garde les commissaires de la commission Massey contre une intervention fédérale dans le domaine de l'éducation. En anticipant la recommandation d'aide financière aux universités du rapport, la Chambre rappelle que « la constitution réserve expressément aux provinces l'autorité législative et administrative en tout ce qui touche, d'une façon générale, la vie et les affaires privées du citoyen, d'une façon particulière, l'éducation et l'enseignement¹⁸. » Cette caractéristique constitutionnelle est fondamentale pour la Chambre, car le Canada est formé « de deux éléments d'origine, de culture et de croyance différentes ».

Malgré que l'université ne soit pas mentionnée explicitement dans ce mémoire, elle est sous-entendue dans l'entièreté du document. La Chambre sait que les éléments étudiés par les commissaires – arts, lettres et sciences – touchent nécessairement l'université et elle consulte les mémoires des institutions universitaires québécoises avant de produire le sien. Elle se procure notamment le mémoire du recteur de l'Université Laval, Mgr. Ferdinand Vandry, qui, bien qu'il s'oppose aux « subsides directs du gouvernement fédéral à nos universités », soutient que « les universités françaises de la province de Québec ont sûrement grand besoin de l'aide financière du gouvernement fédéral, comme du gouvernement provincial, pour développer comme il conviendrait de le faire l'enseignement des Sciences, des Arts et des Lettres¹⁹. » La Chambre voit alors venir les recommandations du rapport sur les universités. Son

¹⁷ Louis Balthazar, *Nouveau bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2013, p. 117-118. Voir aussi Léon Dion, *Nationalisme et politique au Québec*, Montréal, Hurtubise, 1975, p. 29-35, et Jacques Beauchemin, « Politisation d'un nationalisme dans le Québec duplessiste », dans Michel Sarra-Bournet et Jocelyn Saint-Pierre (dir.), *Les nationalismes au Québec du XIX^e au XXI^e siècle*, Québec, PUQ, 2001, p. 121-126.

¹⁸ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/G04,0027, *Mémoire de la Chambre de commerce du district de Montréal soumis à La Commission royale d'Enquête sur l'avancement des Arts, des Lettres et des Sciences au Canada*, 13 mars 1950, p. 9.

¹⁹ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du district de Montréal, P003/C2,0086, Mgr. Ferdinand Vandry, *Mémoire à la Commission Massey : Les besoins des Universités de langue française dans le domaine des Sciences, des Arts et des Lettres*, janvier 1950, p. 1-2.

mémoire est en quelque sorte une entreprise de dissuasion. Dissuasion des commissaires, mais aussi du premier ministre Louis Saint-Laurent : la Chambre passe outre la commission et envoie son mémoire directement au premier ministre canadien pour lui faire part de sa conception « de la culture au Canada » et des dangers que représente l'intervention fédérale dans le monde universitaire²⁰.

C'est donc en pensant aux universités qu'elle met en garde contre les investissements fédéraux en matière d'éducation. Dans un exposé sociologique qui résume bien sa pensée en ce qui a trait à la Confédération canadienne, à la place des Canadiens français dans celle-ci et à la fonction des universités québécoises, elle affirme qu'en :

attribuant aux provinces la juridiction en matière privée et éducative les auteurs de la constitution, mandataires des deux grands groupements ethniques, ont voulu assurer à ces groupements la faculté d'organiser selon leurs conceptions propres la vie collective dans les provinces où ils forment la majorité. Cela implique beaucoup plus que la dispensation de l'enseignement. C'est tout l'ordre social qui est en cause, par conséquent la pensée dont il procède, en définitive, la culture elle-même aux deux sens ou l'expression peut être entendue. En effet : a) la culture personnelle est le fruit de l'éducation et de l'enseignement ; elle s'appuie sur la culture nationale et se développe selon son esprit : b) la culture nationale est un don du milieu ethnique repris, explicité et affiné par l'éducation²¹.

À la lumière de cet exposé sur l'éducation, l'université et ses enseignements doivent voir à la diffusion et à l'enrichissement de la culture nationale du Canada français; elle-même garante de la culture personnelle des francophones du Canada. C'est cette conception de l'université qui structure l'ensemble des interventions de la Chambre

²⁰ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/I3,0035, *Lettre de Jean-Guy Décarie, directeur du service d'orientation économique de la Chambre de commerce du district de Montréal, au premier ministre Louis-S. St-Laurent concernant le mémoire remis à la Commission Massey par la Chambre*, 1er mai 1950, p. 1.

²¹ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/G04,0027, *Mémoire de la Chambre de commerce du district de Montréal soumis à La Commission royale d'enquête sur l'avancement des Arts, des Lettres et des Sciences au Canada*, 13 mars 1950, p. 21.

dans le débat sur les subsides fédéraux accordés aux universités canadiennes à la suite de la commission Massey.

C'est le 30 juin 1951 que le gouvernement fédéral réagit officiellement à la recommandation de la commission Massey sur le financement universitaire. Les libéraux de Louis Saint-Laurent votent le crédit 690 « [to] provide grants to universities and equivalent institutions of higher learning in amounts not exceeding in total for each province 50 cents per head of population of that province ». Même si le premier ministre canadien se défend bien de vouloir interférer « with the responsibilities of the provincial governments²² », ce crédit provoque une levée de boucliers au Québec. La Chambre de commerce du district de Montréal est une des organisations qui se mobilisent le plus vigoureusement.

À la suite du dépôt du rapport Massey et du vote du crédit 690, elle demande à son conseil d'orientation d'étudier explicitement le problème des subsides fédéraux. Les travaux du conseil d'orientation se concrétisent entre autres dans un mémoire envoyé au premier ministre canadien dans lequel la Chambre affirme qu'il y a « urgence à régler le problème financier des universités », mais qu'en raison du rôle essentiel de l'enseignement universitaire pour la culture nationale, « le gouvernement du Canada ne peut pas prêter son assistance financière aux universités »²³. Si les autres provinces peuvent très bien abandonner la plupart de leurs prérogatives puisque « la majorité de leurs ressortissants est de nationalité et d'inspiration identique à la majorité des éléments qui constituent le parlement, le gouvernement et l'administration d'Ottawa », il en va autrement du Québec. Les universités y ont un rôle particulier à

²² Louis Saint-Laurent dans *House of Commons Debates*, 21e législature, 4e session, vol.5, (30 juin février 1951), p. 5020.

²³ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/I3,0037, *Au très honorable Louis St-Laurent, premier ministre du Canada : l'opinion officielle de la Chambre de commerce du district de Montréal concernant l'assistance financière qui semble vouloir apporter le gouvernement fédéral aux universités canadiennes en vertu du crédit no 690 voté par le parlement en juin 1951*, 19 décembre 1951, p. 5.

jouer étant donné la culture distincte des Canadiens français et seul Québec, « protecteur du groupe ethnique de langue française au Canada », peut s'assurer qu'elles répondent à cette fonction²⁴.

La Chambre envoie aussi un mémoire au premier ministre Duplessis pour lui faire valoir sa conception de l'université et lui demander d'agir pour répondre aux besoins des institutions. Selon elle, les besoins financiers des universités sont urgents et le manque de fonds a notamment des répercussions sur les salaires des professeurs, trop faiblement payés pour « les services qu'ils rendent à la nation²⁵. » Pour garantir « la sauvegarde de la culture française au Canada », Québec doit prendre ses responsabilités et financer lui-même les universités sur son territoire. En reprenant une demande datant de 1947²⁶, la Chambre recommande à Duplessis de revoir l'assiette fiscale avec Ottawa. En vertu de l'article 32 de la loi de l'impôt sur le revenu, elle soutient que le premier ministre pourrait rapatrier 5% de l'impôt sur le revenu au provincial et utiliser le produit de cet impôt afin de régler le problème universitaire²⁷. Montrant tout le poids de la Chambre dans ce débat, les mesures qu'elle propose reçoivent l'appui de plusieurs associations à vocation nationale : la Chambre de commerce de la province de Québec, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, l'Union Catholique des Cultivateurs, l'Association Générale des Étudiants de l'Université de Montréal et autres²⁸.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/I3,0037, *À l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre de la Province de Québec, l'opinion officielle de la Chambre de commerce du district de Montréal concernant l'Assistance financière que semble vouloir apporter le gouvernement fédéral aux universités canadiennes en vertu du crédit no 690 voté par le Parlement en juin 1951*, 26 septembre 1951, p. 1.

²⁶ Gérard Boismenu, *loc.cit.*, p. 154.

²⁷ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/I3,0037, *À l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre de la Province de Québec, l'opinion officielle de la Chambre de commerce du district de Montréal concernant l'Assistance financière que semble vouloir apporter le gouvernement fédéral aux universités canadiennes en vertu du crédit no 690 voté par le Parlement en juin 1951*, 26 septembre 1951, p. 3.

²⁸ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/I3,0037, *À l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre de la Province de Québec, l'opinion*

Outre ce grand nombre d'appuis, ces mémoires provoquent une série d'échanges entre le premier ministre du Canada, le premier ministre du Québec et la Chambre de commerce du district de Montréal. Même si Saint-Laurent affirme que la « contribution peut se faire par l'autorité fédérale sans plus empiéter sur la juridiction provinciale que ne le font les individus qui souscrivent volontairement aux œuvres universitaires²⁹ », Duplessis se dit convaincu que le financement d'Ottawa « constitue une dangereuse usurpation de pouvoir, par le fédéral, dans un domaine fondamental, exclusivement réservé aux provinces³⁰. » C'est à travers cette correspondance que Duplessis se range pour la première fois derrière la recommandation de la Chambre en matière d'impôt. Dans sa première lettre à Saint-Laurent, il mentionne que « la délimitation, précise et définitive, des sources de revenus de chaque administration, fédérale, provinciale, municipale et scolaire, s'impose plus que jamais » et qu'en attendant une solution définitive, Québec envisage la possibilité d'imposer lui-même

officielle de la Chambre de commerce de la province de Québec concernant l'Assistance financière que semble vouloir apporter le gouvernement fédéral aux universités canadiennes en vertu du crédit No 690 voté par le Parlement en juin 1951 et l'assistance financière que devrait apporter le gouvernement provincial aux universités de la province de Québec, 1er octobre 1951, 7p.; Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/I3,0037, La société Saint-Jean-Baptiste et le mémoire e la Chambre de commerce du district de Montréal, 17 octobre 1951, 1p.; Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/I3,0037, Lettre de L'Union Catholiques des cultivateurs à Maurice Duplessis : appui au document À l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre de la Province de Québec, l'opinion officielle de la Chambre de commerce du district de Montréal concernant l'Assistance financière que semble vouloir apporter le gouvernement fédéral aux universités canadiennes en vertu du crédit no 690 voté par le Parlement en juin 1951, 2 novembre 1951, 1p.; Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/I3,0037, Lettre de l'Association Générale des Étudiants de l'Université de Montréal à Jean Guy Décarie, directeur du Service d'orientation économique de la Chambre de commerce du district de Montréal : appui au document à l'honorable Maurice Duplessis, 10 décembre 1951, 1p.

²⁹ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/T4,0076, *Lettre de Louis Saint-Laurent, premier ministre du Canada, à Gilbert Latour de la Chambre de commerce du district de Montréal concernant le mémoire que la Chambre a remis au premier ministre, 24 septembre 1951, p. 38.*

³⁰ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/T4,0076, *Lettre de Maurice Duplessis, premier ministre du Québec, à Louis St-Laurent, premier ministre du Canada, au sujet de l'aide financière fédérale aux universités canadiennes, 17 novembre 1951, p. 2.*

5% de l'impôt sur le revenu et de le déduire de l'impôt fédéral en vertu de l'article 32 de la loi 11-12 George VI, chapitre 52 des Statuts du Canada³¹.

En s'abstenant de répondre directement à la question de l'assiette fiscale, Saint-Laurent propose plutôt à son homologue de mettre en place une « procédure provisoire que vous pourriez accepter avec toutes les réserves voulues sans aucun préjudice pour l'avenir à une solution plus adéquate et plus définitive de nos relations constitutionnelles³². » Duplessis attrape la balle au bond. Il suggère à Saint-Laurent, qui accepte³³, la création d'un comité Ottawa-Québec dont la mission « serait d'étudier et de recommander la répartition du crédit fédéral en question » en plus de contresigner les chèques destinés à chaque institution³⁴. Mis au pied du mur par les nécessités financières des universités québécoises, Duplessis parvient donc à accepter les fonds fédéraux provisoirement tout en les présentant comme le résultat d'une coopération fédérale-provinciale et en gardant un semblant de contrôle sur l'argent en provenance d'Ottawa.

Presque simultanément à ces échanges, le conseil d'orientation de la Chambre produit un document détaillé qui a pour objectif de trouver « une solution à ce problème que pose l'assistance financière aux universités du pays et plus spécifiquement aux universités canadiennes-françaises³⁵. » Étant au parfum de la correspondance entre les

³¹ *Ibid.*, p.3.

³² Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/T4,0076, *Lettre de Louis St-Laurent, premier ministre du Canada, à Maurice Duplessis, premier ministre du Québec, en réponse à une lettre de M. Duplessis en lien avec l'aide financière fédérale aux universités canadiennes*, 26 novembre 1951, p. 2.

³³ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/T4,0076, *Lettre de Louis St-Laurent, premier ministre du Canada, à Maurice Duplessis, premier ministre du Québec, en réponse à une lettre de M. Duplessis en lien avec la formation d'un comité intergouvernemental*, 15 décembre 1951, 2p.

³⁴ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/T4,0076, *Lettre de Maurice Duplessis, premier ministre du Québec, à Louis Saint-Laurent premier ministre du Canada, en réponse à une lettre de M. St-Laurent en lien avec l'aide financière fédérale aux universités canadiennes*, 30 novembre 1951, p. 2.

³⁵ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/I1,0021, *Mémoire sur l'aide financière du gouvernement fédéral aux universités*, 1952, p. 3.

deux premiers ministres, elle se range derrière Québec et appuie l'acceptation temporaire des subsides fédéraux selon la formule proposée par Duplessis. Cela dit, elle tient à rappeler au gouvernement que cette formule est une mesure d'exception qui ne peut en aucun cas faire jurisprudence.

Sa ferme opposition rappelle l'importance culturelle de l'université pour l'association d'hommes d'affaires francophones. En distinguant les universités francophones des universités anglophones, la Chambre se fait claire : les deux groupes ethnolinguistiques majoritaires qui forment le Canada doivent avoir des universités qui correspondent à leurs besoins nationaux particuliers. À la manière des commissaires de la commission Massey, qui craignaient l'influence de la culture américaine sur le Canada – notamment en raison de l'omniprésence des États-Unis dans les secteurs de la radiodiffusion et de la télévision³⁶ – la Chambre mentionne que l'ingérence fédérale pourrait « comporter pour elles [les universités] un danger aussi grand que l'américanisme dont parlent les commissaires [commission Massey] dans leur rapport. Il est nécessaire qu'elles demeurent entièrement autonomes si l'on désire sincèrement qu'elles remplissent leur rôle dans la nation³⁷. » Pour la Chambre, alors que le Canada est à la merci de l'américanisme, le Canada français doit résister à la fois aux pressions culturelles du Canada anglais et des États-Unis. La fonction culturelle de l'université requiert donc une autonomie complète face au fédéral, majoritairement constitué d'éléments anglophones.

D'autant plus que selon elle, en finançant les universités, Ottawa pourrait voir à « l'orientation de l'enseignement » puisque « celui qui donne peut dicter les conditions³⁸. » Ainsi, bien que l'intervention du fédéral prenne les apparences d'une simple mesure comptable, la Chambre craint que les subsides en viennent, à terme, « à

³⁶ Dominion du Canada, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada*, Ottawa, imprimeur de sa très excellente majesté le roi, 1951, p. 30-50.

³⁷ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/I1,0021, *Mémoire sur l'aide financière du gouvernement fédéral aux universités*, 1952, p. 3-4.

³⁸ *Ibid.*, p. 32.

l'uniformisation des programmes, des diplômes, des examens, etc.³⁹. » On aura compris que, selon la Chambre, cette brèche dans une institution culturelle de l'importance de l'université risquerait d'affaiblir les fondations de l'édifice national du Canada français. S'ils peuvent être acceptés selon de strictes conditions pour l'année 1951, les fonds fédéraux doivent être rejetés par la suite au profit de l'impôt provincial sur le revenu afin de préserver la fonction culturelle des universités du Québec.

1.3 L'impôt sur le revenu pour assurer l'indépendance des institutions universitaires

L'impôt sur le revenu devient ainsi le principal cheval de bataille de la Chambre. Au moment où Duplessis s'apprête à interdire définitivement l'accès aux fonds fédéraux en 1952⁴⁰, elle réitère son appui à l'imposition provinciale sur le revenu des particuliers à hauteur de 5%. Plus précisément, elle demande que Québec « n'exige pas plus d'impôt sur le revenu provincial que ne représentent 5% de l'impôt sur le revenu fédéral, de façon à ce qu'en pratique le contribuable ne paie pas un seul sou de plus⁴¹. » De cette manière, Québec n'a qu'à imposer lui-même le revenu et le déduire de l'impôt fédéral. Pour la Chambre, cette méthode est la plus propice à régler le problème du financement universitaire rapidement, car le nouvel impôt provincial serait « personnel, déterminé, défini, directement exécutable et exécutoire, sans que soit le moindre nécessaire le concours d'Ottawa⁴². » Nul besoin d'entrer dans de périlleuses négociations constitutionnelles avec Ottawa, Québec peut régler lui-même le manque de fonds des universités grâce à un revenu additionnel estimé à \$12 000 000 annuellement⁴³.

³⁹ *Ibid.*, p. 33.

⁴⁰ Jules Racine St-Jacques, « Une fragile union... », *loc.cit.*, p. 389.

⁴¹ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/T4,0076, « Douze millions disponibles pour les universités et les collèges classiques du Québec », *Commerce-Montréal*, 26 mai 1952, p. 2.

⁴² *Ibid.*, p. 3.

⁴³ *Ibid.*

Le lien entre l'impôt provincial et l'université est davantage mis en lumière dans un document confidentiel qui est en quelque sorte la version préliminaire du mémoire remis à la commission Tremblay. Aucun autre document n'est aussi explicite sur ce qui motive les têtes dirigeantes de la Chambre dans leur lutte contre les subsides fédéraux. Selon les membres du conseil d'orientation :

les dirigeants de la nationalité canadienne-française doivent prendre une décision : continuer une politique inconsciente d'assimilation graduelle au Canada anglais ou créer les cadres politiques et économiques essentiels à la survivance et à l'épanouissement de tout peuple qui ne veut pas disparaître. Il faut rejeter toute illusion. L'assimilation graduelle a commencé dès la première génération après la Conquête. Depuis la révolution industrielle, le processus d'assimilation s'est accéléré. Tout annonce qu'il ira en s'accéléralant⁴⁴.

Si l'impôt sur le revenu n'est pas mis en place pour régler les problèmes financiers des institutions, c'est le rôle central de l'université dans la survie de la nation qui est en jeu. L'institution est bien plus qu'un simple lieu d'apprentissage scientifique, c'est un des piliers du Canada français. Il est alors indispensable que « l'enseignement universitaire canadien-français [soit] mis au service du Canada français » et qu'il veille à la « formation méthodique des spécialistes dont le Canada français a besoin⁴⁵. » Pour parvenir à une telle politique en matière d'université, Québec doit nécessairement tenir tête à Ottawa.

C'est d'ailleurs ce qu'il fait en 1954. Au moment même où circule le document confidentiel de la Chambre, au mois de janvier, le ministre des Finances unioniste, Onésime Gagnon, présente à l'Assemblée législative du Québec le projet de loi 43 « assurant à la province les revenus nécessités par ses développements »⁴⁶. Avec ce projet de loi, le gouvernement entend imposer lui-même 5% de l'impôt sur le revenu. Duplessis adopte essentiellement la formule mise de l'avant par la Chambre. Il soutient

⁴⁴ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/I3,0070, *Projet d'un mémoire à la Commission Tremblay*, janvier 1954, p. 14.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 15-16.

⁴⁶ Onésime Gagnon, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 24e législature, 2e session, (14 janvier 1954), p. 363.

que la constitution permet « aux contribuables de la province de Québec de déduire leur cotisation à l'impôt fédéral sur le revenu s'ils payent déjà cette quote-part au fisc provincial⁴⁷ » et que, par conséquent, Québec allait de l'avant avec l'imposition directe du revenu.

Même si Duplessis fait le lien avec les universités en présentant le projet de loi, la survie de la nation nécessite de meilleures garanties en ce qui a trait au financement universitaire selon la Chambre. Elle envoie donc un document directement au premier ministre et réclame que le nouvel impôt élimine pour de bon les octrois fédéraux aux universités et que « son produit soit versé intégralement à un ou des fonds spéciaux destinés à pourvoir, selon des normes définies et proclamées, aux besoins de l'enseignement universitaire et secondaire, d'une part, de l'enseignement en général, d'autre part, aux réalisations des nécessités sociales, enfin⁴⁸. » Il est impossible de prouver que cette intervention de la Chambre auprès du premier ministre est ce qui le convainc d'intégrer explicitement l'éducation – donc implicitement l'université – à la loi, mais les demandes de la Chambre semblent bel et bien avoir été écoutées, car le projet de loi est modifié en faveur des récriminations patronales. Selon l'article 168 de la Loi de l'impôt provincial sur le revenu, « l'objet de la présente loi est de pourvoir aux dépenses nécessitées par les besoins et les développements de la province dans les domaines de l'éducation, de la santé publique et de la législation sociale, et tous les revenus qui en découlent seront employés à ces fins⁴⁹. »

Ces garanties expliquent peut-être pourquoi la Chambre calme ses ardeurs dans le dossier des fonds fédéraux. Même si elle revient sur ce sujet sporadiquement tout au

⁴⁷ Maurice Duplessis, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 24e législature, 2e session, (14 janvier 1954), p. 364.

⁴⁸ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du district de Montréal, P003/G04,0085, *À l'honorable Premier ministre de la Province de Québec, Monsieur Maurice-L. Duplessis, C.R. : l'opinion respectueuse de la Chambre de commerce du district de Montréal concernant l'impôt provincial sur le revenu (Bill no.43)*, février 1954, p. 5.

⁴⁹ « Loi de l'impôt provincial sur le revenu », *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 24e législature, 2e session, (24 février 1954), p. 872.

long des années 1950, le mémoire qu'elle remet à la commission Tremblay en septembre 1955, quelque temps après l'adoption de la Loi de l'impôt provincial sur le revenu, marque la fin de son insistant lobbyisme en matière d'université et de culture nationale. Ce mémoire est d'ailleurs moins radical que le document préliminaire qui circulait dans les hautes instances de la Chambre quelques mois auparavant : lorsqu'il est question d'université, l'assimilation n'est pas explicitement mentionnée et l'urgence d'agir en matière « [d']enseignement universitaire canadien-français mis au service du Canada français⁵⁰ » est passée sous silence. Cela dit, l'esprit reste le même. En matière d'université, la Chambre reprend essentiellement ce qu'elle avance depuis 6 ans déjà : « aux provinces seules reviennent [...] les responsabilités de l'État en matière d'éducation et de culture. À elles de doter la population des institutions d'enseignement, d'éducation et de culture qu'exigent leur propre prospérité et celle du pays tout entier⁵¹. » L'impôt sur le revenu reste donc la solution la plus efficace pour assurer le financement universitaire et, par le fait même, l'épanouissement culturel de la nation. Signe que la Chambre est plutôt satisfaite du dénouement, elle note que ses pressions ont été entendues par Québec et Ottawa et souligne l'importante correspondance des deux premiers ministres – que nous avons traitée plus haut – sur les fonds fédéraux, la procédure provisoire d'acceptation pour l'année 1951 et le rejet complet du financement d'Ottawa par Duplessis en 1952⁵².

1.4 La nation et la science au Canada français : Newman ou Humboldt?

Dans l'ensemble du débat sur les fonds fédéraux, c'est la fonction nationale de l'université qui est mise de l'avant par la Chambre. Selon elle, une culture nationale forte passe par des institutions universitaires canadiennes-françaises au service du

⁵⁰ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/I3,0070, *Projet d'un mémoire à la Commission Tremblay*, janvier 1954, p. 15-16.

⁵¹ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/G04,0095, *Chambre de commerce du district de Montréal, Mémoire à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, vol.2., septembre 1955, p. 32.

⁵² *Ibid.*, p. 44.

Canada français. Ottawa n'étant pas le représentant du groupe francophone, les prérogatives de Québec en matière d'éducation universitaire doivent être préservées à tout prix, ou presque. Cette conception de l'université n'est pas exceptionnelle dans le Québec pré-Révolution tranquille. Tel que mentionné plus haut, l'idéal universitaire de la Chambre reçoit l'appui de plusieurs organisations à vocation nationale et correspond essentiellement à la position du gouvernement Duplessis à ce moment.

Déjà en 1906, dans son essai sur *L'Indépendance économique du Canada français*, Errol Bouchette lie entre elles les universités, la science et la nation. Il réclame que les institutions universitaires s'intéressent aux sciences et aux enseignements industriels dans l'optique de faire progresser la situation socioéconomique des francophones du Canada. C'est pour cette raison qu'il considère que « nos universités sont le siège tout indiqué des chaires de science applicable aux recherches industrielles. Les faire régner plus grandes dans une patrie agrandie, comme dirait Thiers, telle devrait être notre ambition, comme c'est notre devoir⁵³. » Bouchette est en effet persuadé que « l'immobilité [...] est pour une race l'indice précurseur d'une décadence certaine⁵⁴ » et considère que l'université est une force progressiste par laquelle le Canada français doit se mettre en mouvement et s'appropriier les connaissances et les ressources – comme les forêts – permettant d'assurer sa « survivance⁵⁵. »

Si Bouchette n'est pas un universitaire, son idéal national trouve aussi ses défenseurs au sein même des institutions supérieures d'éducation⁵⁶. Dans un article sur le débat entre économistes de l'École des hautes études commerciales (HEC), adeptes de l'économie appliquée, et économistes de l'Université de Montréal, adeptes de l'économie théorique, Jonathan Fournier souligne la présence d'une économie

⁵³ Errol Bouchette, *L'indépendance économique du Canada français (1906)*, Les classiques des sciences sociales de l'UQAC, p. 189.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 130.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 131.

⁵⁶ Luc Chartrand, Raymond Duchesne et Yves Gingras, *Histoire des sciences au Québec de la Nouvelle-France à nos jours*, Montréal, Boréal, 2008, p. 278-279.

nationaliste aux HEC tout au long des années 1950-1960. Pour les économistes comme Esdras Minville, François-Albert Angers et Gérard Parizeau, tous membres de la Chambre et à l'emploi de HEC, l'essentiel est de « mettre leur savoir au service de la nation⁵⁷. » Une littérature abondante traite de cette question, notamment en ce qui a trait au nationalisme économique de Esdras Minville. Celle-ci fait ressortir le lien étroit que tissent les économistes entre leur savoir universitaire et l'avenir de la collectivité. En citant Minville, Angers soutient, par exemple, que l'important pour ce dernier est de voir au développement de « la province de Québec, foyer principal de la nationalité canadienne-française⁵⁸. » Par son savoir sur l'économie, Minville espère en effet participer au redressement économique des francophones et favoriser leur « épanouissement » culturel⁵⁹.

Angers, quant à lui, prend souvent la parole en son nom pour défendre la fonction culturelle des universités et leurs savoirs scientifiques. Dans un texte de *L'Action nationale* publié en 1951, il s'en prend au père Georges-Henri Lévesque, figure importante de l'institutionnalisation des sciences sociales à l'Université Laval⁶⁰ et commissaire de la commission Massey, en l'accusant rhétoriquement de mettre l'université à la merci de la majorité anglophone du Canada étant donné son appui – et participation – aux recommandations de la commission Massey :

Apercevrons-nous à temps derrière l'écran de cette commission soi-disant "humanisante" et sous la dialectique subtile de ce dominicain par trop séduisant, la nuée des corbeaux antifrçais et anticatholiques, tout prêts à s'introduire dans notre plus puissant château fort et à s'y jeter à la curée de ce que nous avons de

⁵⁷ Jonathan Fournier, « L'instrumentalisation du savoir économique en milieu universitaire québécois : controverses autour de l'utilité d'une discipline (1950-1975) », *Scientia Canadensis*, vol. 30 no.2, 2007, p. 26. Voir aussi Jonathan Fournier, « Les économistes canadiens-français pendant l'entre-deux-guerres : entre la science et l'engagement », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 58, no.3, 2005, p. 389-414.

⁵⁸ Esdras Minville, cité dans François-Albert Angers, « La pensée économique d'Esdras Minville », *L'Actualité économique*, vol. 72, no.4, 1996, p. 380.

⁵⁹ Dominique Foissey-Geoffroy, « Esdras Minville et le nationalisme économique, 1923-1939 », *Mens*, vol.1, no.1, 2000, p. 52.

⁶⁰ Jules Racine Saint-Jacques, *L'engagement du père Georges-Henri Lévesque dans la modernité canadienne-française, 1932-1962. Contribution à l'histoire intellectuelle du catholicisme et de la modernité au Canada français*, thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2015, p. 265-301.

plus précieux? Sommes-nous, en effet, tellement désireux de mettre notre enseignement universitaire à la portée des nombreux Chisholm du monde universitaire ou gouvernemental anglo-canadien⁶¹?

L'université est alors bien plus qu'un lieu d'apprentissage scientifique pour ces universitaires : c'est une institution qui, par la science et ses enseignements, assure l'épanouissement de la collectivité francophone en Amérique.

Outre Bouchette, Minville et les économistes nationalistes, le frère et professeur de sciences naturelles de l'Université de Montréal Marie-Victorin aussi fait le lien entre « science, culture et nation »⁶². La pensée du frère est certainement une des plus élaborées sur cette question. Membre fondateur de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), Marie-Victorin en vient à être perçu « comme l'incarnation du mouvement scientifique » francophone au cours de l'entre-deux-guerres⁶³. Selon lui, c'est par la culture scientifique que les Canadiens français pourront réellement s'accomplir en tant que nation. Il revient fréquemment sur cette question dans des « textes de combats » publiés dans les pages du journal *Le Devoir*. Pour le frère, « nous ne serons une véritable nation [...] qu'à l'heure où nous serons maîtres par la connaissance d'abord, par la possession physique ensuite de ressources de notre sol, de sa faune et de sa flore⁶⁴. » C'est donc par les connaissances scientifiques que le Canada français en viendra à posséder ses ressources et, par le fait même, se libérer économiquement des intérêts étrangers. Or, de véritables connaissances scientifiques nécessitent des universités adaptées à l'enseignement scientifique et à la

⁶¹ François Albert-Angers, « Deux modèles d'inconscience: le Premier Saint-Laurent et le Commissaire Lévesque », *L'Action nationale*, no.38, vol.3, novembre 1951, p. 183. Voir aussi François-Albert Angers, « Les raisonnements fallacieux du Rapport Massey, Le fédéral et les universités », *L'Action nationale*, vol.39, no. 1, janvier-février 1952, p. 7-29; et Stéphane Saint-Pierre, *François-Albert Angers et la nation confessionnelle (1937-1960)*, mémoire de M.A. (histoire), Université de Montréal, mai 2006, p. 66-67.

⁶² Cette citation est le titre de l'ouvrage de l'anthologie des textes de Marie-Victorin produite par Yves Gingras. Marie-Victorin, *Science culture et nation*, textes choisis et présentés par Yves Gingras, Montréal, Boréal, 1996, 179p.

⁶³ Yves Gingras, « Marie-Victorin intellectuel », dans *ibid.*, p. 11.

⁶⁴ Marie Victorin, « La province de Québec, pays à découvrir et à conquérir : à propos de culture scientifique et de libération économique », dans *ibid.*, p. 67.

recherche. C'est cette conception humboldtienne⁶⁵ qui anime le frère. Dès les années 1920, il mène une offensive, qui a un dénouement heureux en 1933, pour intégrer des programmes de recherche (M.Sc et Ph.D) à l'Université de Montréal⁶⁶.

Cette pensée scientifique et nationaliste transparait probablement le mieux dans son discours présidentiel devant la Société canadienne d'histoire naturelle en 1937. Dans celui-ci, Marie-Victorin réclame la fondation d'un institut de géologie. Ce qu'il demande, ce n'est pas une école de science appliquée, qui pourrait en quelque sorte être subordonnée aux stricts intérêts économiques nationaux, c'est « une école de géologie, science pure⁶⁷. » C'est principalement là que la pensée du frère diffère de celle de plusieurs autres intellectuels canadiens-français. Contrairement à Minville, plus intéressé à la science économique appliquée aux besoins nationaux, Marie-Victorin considère qu'une science pure et désintéressée est la plus propice de créer les conditions nécessaires à la découverte, à l'appréciation et à l'exploitation des richesses du sous-sol québécois. La science peut (et doit) effectivement servir les intérêts nationaux, mais c'est en étant libre et désintéressée qu'elle y parviendra le mieux⁶⁸.

Marie-Victorin et la Chambre de commerce du district de Montréal ont donc une pensée nationaliste, mais alors que la science et la recherche scientifique sont structurantes dans les discours du premier, la survie et la culture nationale – non scientifique – prédominent dans les discours de la seconde. S'il est clair qu'à la manière de Humboldt, Marie-Victorin considère que l'université doit participer à la création et à la transmission du savoir, donc à la recherche et à l'enseignement, la Chambre de commerce du district de Montréal semble davantage influencée par la conception

⁶⁵ Wilhelm Von Humboldt, « Sur l'organisation interne et externe des établissements scientifiques supérieurs à Berlin », dans Luc Ferry, J-P Person et Alain Renault (dir.), *Philosophie de l'université : L'idéalisme allemand et la question de l'Université*, Paris, Payot, 1979, p. 320-329.

⁶⁶ Yves Gingras et Julie Sarault, « Entre la France et l'Amérique : la transformation des grades à l'Université de Montréal, 1920-1945 », dans Yves Gingras et Lyse Roy (dir.), *Les universités nouvelles : Enjeux et perspectives*, Québec, PUQ, 2012, p. 157-173.

⁶⁷ Marie Victorin, « Pour un institut de géologie », Marie-Victorin, *op.cit.*, p. 134.

⁶⁸ *Ibid.* Voir aussi Marie Victorin, « Après la bataille, les œuvres de la paix », *ibid.*, p. 123.

newmanienne de l'université. Lorsqu'elle traite de cette institution, c'est l'enseignement qui est mis de l'avant. Tout au long des années 1950, la recherche n'est jamais mentionnée.

Cet idéal newmanien est certainement présent dans tous les documents que la Chambre produit dans le contexte des commissions Massey et Tremblay. Lorsqu'elle traite de l'université dans ces documents, elle ne mentionne jamais la recherche. C'est l'enseignement qui est la fonction principale – voir l'unique fonction – de l'université. Sans reprendre la démonstration faite plus haut, rappelons que l'opposition de la Chambre aux fonds fédéraux est largement motivée par la crainte de l'influence anglophone sur les institutions universitaires et par le risque d'uniformisation des programmes d'enseignement avec les universités du Canada anglais⁶⁹. Même le document confidentiel produit avant le mémoire remis à la commission Tremblay ne parle que de formation et de son importance dans la « survivance »⁷⁰. Pour la Chambre, c'est donc l'enseignement universitaire qui doit servir le Canada français et non la recherche scientifique.

Cette particularité pourrait certainement être expliquée par le contexte de production des documents étudiés jusqu'ici. La Chambre aurait pu exclure la recherche de ses mémoires volontairement afin de mettre l'accent sur l'aspect anticonstitutionnel de l'intervention d'Ottawa. En effet, c'est l'éducation qui est de compétence provinciale et non la recherche. Un argumentaire axé sur la recherche aurait donc eu moins de poids dans le contexte du débat constitutionnel en cours. En mettant l'accent sur l'enseignement dispensé par les universités du Québec, elle fait clairement ressortir l'ingérence d'Ottawa et légitime son opposition.

⁶⁹ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/I1,0021, *Mémoire sur l'aide financière du gouvernement fédéral aux universités*, 1952, p. 33.

⁷⁰ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/I3,0070, Chambre de commerce du district de Montréal, *Projet d'un mémoire à la Commission Tremblay*, janvier 1954, 22p.

Or, si on considère qu'aucun document consulté dans le cadre de l'écriture de ce chapitre – à part un seul qui n'est d'ailleurs pas produit directement par la Chambre – traite de recherche universitaire, cet argument ne tient pas. Le seul document liant la Chambre à la recherche est produit par Armand Frappier, fondateur de l'Institut de microbiologie et d'hygiène de l'Université de Montréal (IMHUM), en 1945. Dans une lettre destinée à Bernard Couvrette, président de la Chambre à ce moment, Frappier demande son assistance dans le dossier de l'enseignement de l'hygiène. Plus précisément, il demande à la Chambre de faire une déclaration publique en faveur de l'établissement de l'enseignement de l'hygiène à l'UdeM. Ce qui importe pour Frappier, c'est que cet enseignement se donne à Montréal et non à l'Université Laval. Selon lui, « l'honorable J.A. Paquette désire absolument que la chose se fasse à Montréal [...] mais il a à faire face aux exigences des ministériels de Québec, et pour cela il a besoin qu'on l'aide à pousser son projet. C'est pourquoi une résolution, rendue publique, de la Chambre de Commerce arriverait fort à propos et déclencherait peut-être le processus en faveur de Montréal⁷¹. » Cet événement n'a en soi rien d'extraordinaire; la querelle entre Laval et Montréal marque l'histoire du monde universitaire québécois depuis la fondation de l'UL en 1852⁷².

Par contre, Frappier justifie sa demande en mettant l'accent sur l'intérêt que la Chambre porte envers l'enseignement et la recherche. Selon lui, « nous ne nous gênons pas pour demander cette faveur à la Chambre de Commerce de Montréal, laquelle s'intéresse de plus en plus à l'enseignement et aux recherches dans notre ville. C'est aussi le désir des universitaires de collaborer avec les hommes d'affaires⁷³. » Bien

⁷¹ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/C1,0066, Armand Frappier, *Lettre de Armand Frappier, directeur de l'Institut de Microbiologie et d'Hygiène de l'Université de Montréal, à Bernard Couvrette, président de la Chambre de commerce du District de Montréal, concernant l'enseignement spécialisé de l'Hygiène*, 17 avril 1945, p. 2.

⁷² André Lavallée, *Québec contre Montréal : la querelle universitaire, 1876/1891*, Montréal, PUM, 1974, 259p.

⁷³ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/C1,0066, Armand Frappier, *Lettre de Armand Frappier, directeur de l'Institut de Microbiologie et d'Hygiène de l'Université de Montréal, à Bernard Couvrette, président de la Chambre de commerce du District de Montréal, concernant l'enseignement spécialisé de l'Hygiène*, 17 avril 1945, p. 2.

qu'elle fasse clairement ressortir la collaboration, ou le désir de collaboration, entre universitaires et hommes d'affaires, cette déclaration de Frappier ne semble pas avoir de base empirique en ce qui a trait à la recherche. Elle relève plutôt du discours performatif visant à enrôler le milieu des affaires en faveur de la recherche universitaire.

Même lorsqu'elle traite d'éléments aussi fondamentaux à la recherche que les bourses d'études⁷⁴, la Chambre ne mentionne que la formation. C'est par exemple le cas lorsqu'elle se positionne en faveur du programme de Bourses d'étude du Commonwealth à la fin de l'année 1959. Selon elle, ce programme de bourses, qui permet aux étudiants universitaires d'étudier dans un autre pays du Commonwealth, est essentiel, car « le développement économique demande, non seulement des capitaux et des techniciens, mais aussi une éducation, au sens le plus large du mot, qui assure l'ampleur nécessaire au développement économique et social⁷⁵. » Ici, l'accent mis sur l'enseignement et le développement économique rappelle que la position spécifiquement culturelle de la Chambre lors des commissions Massey et Tremblay n'est qu'une question de contexte. Certes, la Chambre considère que l'université est essentielle à la survie culturelle du Canada français, mais elle est aussi persuadée que l'institution doit participer au développement économique de la province par la

⁷⁴ Tel que démontré par Yves Gingras dans son ouvrage *Les origines de la recherche scientifique au Canada : Le cas des physiciens*, les bourses participent à « l'intégration des activités de recherche à la formation des chercheurs ». Elles sont donc essentielles à la reproduction de la communauté scientifique. Yves Gingras, *Les origines de la recherche scientifique au Canada : Le cas des physiciens*, Boréal, Montréal, 1991, p. 108-109. Robert Gagnon et Denis Goulet abondent dans le même sens dans un article sur les bourses d'Europe mises en place en 1920 par le gouvernement du Québec. Celles-ci permettent aux étudiants de parfaire leur formation en Europe et, par le fait même, d'entrer en contact avec des chercheurs et des institutions universitaires plus adaptées à la recherche scientifique. Lorsqu'ils reviennent au Québec, les boursiers sont initiés à la pratique de la recherche et contribuent à son institutionnalisation dans leur *alma mater*. Voir Robert Gagnon et Denis Goulet, « 640 "boursier d'Europe" pour faire une Révolution tranquille », *ACFAS, Cahier Histoire de la recherche*, 14 novembre 2017.

⁷⁵ « Les bourses d'étude du Commonwealth », *Commerce-Montréal*, vol.15, no.7, 14 septembre 1959, p. 5.

formation de la main-d'œuvre – principalement des ingénieurs ou des techniciens en génie – nécessaire au développement industriel.

Ainsi, bien que la Chambre semble considérer, tout comme Newman, que l'enseignement est la principale, voire l'unique, mission de l'université, elle conçoit la fonction de cet enseignement différemment de celle du Cardinal. Alors que Newman s'opposait de front à tous ceux qui voulaient mettre en place une éducation universitaire qui répondrait aux nécessités économiques et industrielles⁷⁶, la Chambre voit d'un bon œil l'apport économique des universités de la province et considère que la formation, en plus d'être une entreprise de rayonnement culturelle, est un moyen efficace pour doter le Canada français des assises économiques nécessaires à son développement et au rattrapage économique des Canadiens français.

Elle partage cet idéal avec le gouvernement Duplessis. Hormis une différence au niveau de la recherche – contrairement à la Chambre, Duplessis et ses ministres s'intéressent à la recherche universitaire⁷⁷ – l'Union nationale conçoit la fonction sociale de l'université de la même manière que la Chambre⁷⁸. Tel que mentionné plus haut, Duplessis est au diapason avec celle-ci dans l'ensemble du débat sur les fonds fédéraux. Sa conception de l'université est donc fortement axée sur la culture canadienne-française. Cela dit, tout comme c'est le cas pour la Chambre, les discours culturels de l'Union nationale ne doivent pas faire oublier sa conception économique

⁷⁶ Il s'en prend notamment à tous ceux qui appellent à rendre l'éducation plus « utile »: « Now this is what some great men are very slow to allow; they insist that Education should be confined to some particular and narrow end, and should issue in some definite work, which can be weighed and measured. They argue as if every thing, as well as every person, had its price; and that where there has been a great outlay, they have a right to expect a return in kind. This they call making Education and Instruction “useful,” and “Utility” becomes their watchword. » John Henry Newman, *The Idea of a University*, The Project Gutenberg Ebook, 2008, p. 154.

⁷⁷ Par exemple, c'est Duplessis qui encourage Vernon E. Johnson de la Canadian International Paper Company à financer la fondation de Fonds de recherches forestières à l'Université Laval au milieu des années 1950. Université Laval, *Le Fonds de recherches forestières de l'Université Laval*, Québec, PUL, 1955, p. 3.

⁷⁸ Maxime Colleret, « La double fonction sociale de l'université selon les gouvernements Duplessis, 1936-1959 », article soumis à *MENS*.

de l'institution⁷⁹. De 1936 à 1959, le parti de Duplessis finance la construction d'une multitude d'écoles et de facultés universitaires pour former les ingénieurs et techniciens francophones nécessaires à l'exploitation des ressources naturelles – minérales, hydrauliques, forestières – tout en assurant une plus grande présence des Canadiens français dans ce secteur industriel en expansion⁸⁰.

C'est cette même conception économique de l'université qui motive la Chambre à reprendre le débat sur le financement universitaire vers la fin des années 1950. Même si son initiative ne se traduit pas en mesure concrète étant donné la mise en place de la commission Parent dans la première moitié des années 1960, il est intéressant de noter que la Chambre met sur pied un Comité d'étude des finances universitaires en 1959⁸¹ afin d'étudier la proposition de son conseil d'administration sur la gestion des fonds universitaires. En voulant intégrer davantage les industriels aux universités, donc l'économie et le monde universitaire, le conseil d'administration de la Chambre propose « la création d'un comité composé de délégués de chacune des universités de la province de Québec et un nombre égal de citoyens ayant fait leurs preuves dans le domaine de la direction des entreprises » afin « d'étudier et d'approuver les budgets de chacune des universités en vue de dresser un budget total de la part qui doit être assumée par la collectivité. » En plus de « distribuer les sommes perçues, selon les besoins particuliers des universités, conformément aux budgets préalablement établis et approuvés⁸². »

S'il est évident que la Chambre de commerce voit le rapprochement entre universités et entreprises d'un bon œil dans les documents qu'elle produit à l'interne sur cette question, il est aussi clair que la recherche ne fait pas encore partie de ses

⁷⁹ Fernand Harvey, « Le gouvernement Duplessis, l'éducation et la culture, 1944-1959 », *Les Cahiers des dix*, no. 68, 2014, p. 169-247.

⁸⁰ Maxime Colleret, *loc.cit.*

⁸¹ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/K14,0006, *Mandat du Comité des finances universitaires*, 1959, 1p.

⁸² *Ibid.*

préoccupations. Le document le plus complet sur cet « organisme où représentants des universités et représentants des hommes d'affaires seraient invités à siéger » fait abstraction de la recherche au profit de l'enseignement. Selon la Chambre, « les universités du Québec ne jouissent pas de tout le prestige qui pourrait leur revenir » en partie, car « le niveau de leur enseignement pourrait être relevé davantage⁸³. » Malgré que la Chambre ne détaille pas ce qu'elle entend par le relèvement de l'enseignement, c'est tout de même celui-ci qui l'intéresse lorsqu'elle parle de financement universitaire. La recherche brille par son absence.

1.5 La recherche universitaire : comprendre son absence

Comment expliquer ce manque d'intérêt pour la recherche de la Chambre? La tradition française peut expliquer partiellement cette particularité. Le développement universitaire au Québec est fortement influencé par le modèle français, qui perpétue l'idéal newmanien. La France du début du 20^e siècle priorise l'enseignement universitaire et préfère créer des institutions qui se concentrent uniquement sur la recherche. C'est cette conception de l'université qui explique la création du CNRS en 1939⁸⁴. C'est aussi cet idéal qui explique le peu d'intensité en matière de recherche dans les universités francophones du Québec. Les données recueillies sur l'institutionnalisation de la recherche scientifique en milieu universitaire par Yves Gingras permettent d'approfondir cette question. En mettant en relation les subventions de recherche attribuées aux universités et les bourses aux étudiants de 1917 à 1937, Gingras sépare les universités canadiennes en trois groupes :

Les universités McGill et Toronto, d'abord; en second lieu, les universités Queen's et de la Saskatchewan, où le nombre de bourses reçues indique bien le niveau d'activités de recherche; viennent enfin l'Université Dalhousie, l'Université de Montréal et Polytechnique, ainsi que celles du Manitoba, de la

⁸³ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/K14,0006, *Comité d'étude des problèmes financiers des universités de la province de Québec*, 1959, 3p.

⁸⁴ Yves Gingras, « Idées d'université : Enseignement, recherche et innovation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.148, juin 2003, p. 5.

Colombie-Britannique, de l'Alberta et Laval, où les faibles sommes attribuées à titre de bourse suggèrent un faible degré de développement de la recherche⁸⁵.

Les données recueillies par Gingras sont antérieures à notre période, mais elles montrent tout de même le peu d'intérêt pour la recherche de la part des universités francophones du Canada et il est légitime de penser que la situation ne change pas radicalement entre 1937 et les années 1950, comme le montre les discours de Marie-Victorin qui continue de militer en faveur de l'institutionnalisation de la recherche jusqu'à sa mort accidentelle en 1944. Malgré la montée du modèle humboldtien, la tradition newmanienne semble encore prévaloir dans les institutions. Comme la Chambre s'intéresse principalement, voire exclusivement, aux universités canadiennes-françaises, l'importance du modèle newmanien au Québec pourrait expliquer pourquoi la recherche est reléguée aux oubliettes dans son idéal universitaire.

Or, cela n'explique pas tout. Malgré la faible intensité de la recherche universitaire dans les institutions francophones, il y a tout de même des initiatives scientifiques importantes, qui attirent l'attention des industriels et de l'État québécois. D'ailleurs, l'Office provincial de recherches scientifiques fondé en 1937 participe à la liaison du monde industriel et universitaire et réussit à orienter les travaux de plusieurs professeurs vers les besoins économiques nationaux⁸⁶. Outre, les initiatives de l'Office, l'historien Jean-François Auger a montré comment, dès le début du 20^e siècle, l'École Polytechnique de Montréal – en quelque sorte la faculté de génie de l'UdeM – effectue des services de détermination minéralogique pour le compte des prospecteurs miniers dans un de ses laboratoires⁸⁷. À la suite d'une entente avec le ministère des Mines, qui désire encourager l'exploitation des ressources minières du Québec, l'École vend ses services de laboratoire aux prospecteurs qui, selon les résultats, exploitent les

⁸⁵ Yves Gingras, *Les origines de la recherche... op.cit.*, p.109.

⁸⁶ Mike Almeida, « L'Office provincial des recherches scientifiques et le développement de la science au Québec, 1937-1960 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 56, no. 2, automne 2002, p. 185-216.

⁸⁷ Jean-François Auger, « L'université au service de l'industrie : La vente de services de laboratoire en génie au Canada, 1895-1939 », dans Lyse Roy et Yves Gingras, *op.cit.*, p. 125-126.

ressources ou s'abstiennent de le faire. Avec les fonds engrangés, l'École paie ses chercheurs et entretient les équipements nécessaires au bon fonctionnement du laboratoire⁸⁸. L'École et les industriels collaborent ainsi dans une entreprise qui bénéficie aux deux partis⁸⁹.

L'Université Laval participe aussi à cette collaboration entreprises-universités. En 1955, à la suite de la construction du pavillon de la Faculté d'arpentage et de génie forestier⁹⁰, le président de la Canadian International Paper Company, Vernon E. Johnson, y finance la création du Fonds de recherches forestières⁹¹. Ce financement n'est évidemment pas désintéressé. Selon le document publié par l'UL lors de l'inauguration du Fonds, ce dernier « répond d'abord au besoin urgent que nous avons de connaître avec précision l'étendue de notre domaine boisé, les moyens de le protéger, de l'améliorer et de l'utiliser rationnellement, et les principes d'une politique économique et sociale conforme à l'importance, pour notre Province, des richesses forestières immenses dont elle est dotée⁹². » Avec une telle mission, les recherches entreprises « s'orienteront donc dans l'ensemble vers les problèmes dont la solution paraît la plus pressante⁹³. » On l'aura compris, outre la création de connaissances scientifiques sur les forêts de la province, c'est l'exploitation rationnelle des ressources forestières qui est au cœur des préoccupations du Fonds. D'où l'intérêt de la Canadian International Paper Company.

Ces deux exemples parmi d'autres indiquent que, malgré la faible intensité de recherche dans les universités francophones du Québec, il y a tout de même une

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ Aussi, dès la Deuxième Guerre mondiale, l'engagement du professeur-chercheur Georges Welter contribue à tisser des liens avec la grande entreprise. Voir Robert Gagnon, *Histoire de l'École Polytechnique de Montréal*, Montréal, Boréal, 1991, p. 281-302.

⁹⁰ Jean Hamelin, *Histoire de l'Université Laval : Les péripéties d'une idée*, Sainte-Foy, PUL, 1995, p. 184.

⁹¹ Université Laval, *Le Fonds de recherches forestières de l'Université Laval*, Québec, PUL, 1955, p. 3.

⁹² *Ibid.*

⁹³ *Ibid.*

collaboration fructueuse entre les industriels et les chercheurs universitaires francophones. La question du désintérêt de la Chambre pour la recherche reste alors entière. Une analyse sociodémographique des membres permet toutefois de proposer une hypothèse basée sur leurs domaines professionnels.

En effet, le Tableau 1 (voir annexe) montre que l'écrasante majorité des membres de la Chambre de commerce se retrouvent dans des domaines professionnels qui ne sont pas liés à la recherche universitaire. Avant l'accélération de la tertiarisation économique pendant les années 1960-1970, la recherche au Canada est majoritairement concentrée dans les domaines de la physique, de la botanique, de la chimie et du génie⁹⁴; ces deux derniers entretenant une forte relation avec le secteur des ressources naturelles. Si on prend cette caractéristique en considération, sur 4390 membres en 1949, la Chambre n'en compte que 165 qui sont susceptibles de s'intéresser de près ou de loin aux recherches qui ont cours dans les universités de la province. C'est un peu moins de 4% des membres.

Certes, les membres influents comme Angers et Minville s'intéressent individuellement aux recherches universitaires, mais ils ne sont pas représentatifs du membre moyen de la Chambre. La majorité des membres œuvrent dans le commerce de détail, la petite manufacture, l'alimentaire – incluant le commerce de détail –, la construction, la vente en gros et la mécanique automobile⁹⁵. Pendant les années 1950, la Chambre est alors constituée d'une petite bourgeoisie qui a davantage d'intérêts dans la disponibilité de la main-d'œuvre, donc dans l'enseignement, que dans la recherche scientifique. Plus spécifiquement, selon la liste des membres de 1949, la Chambre ne compte que 82 ingénieurs, 51 membres associés de près ou de loin au secteur des

⁹⁴ C'est ce que tendent à montrer les données recueillies par Yves Gingras sur les subventions du CNR aux chercheurs universitaires de 1917 à 1937 selon les disciplines. Voir, Yves Gingras, *Les origines de la recherche... op.cit.*, p. 106.

⁹⁵ Notons que, selon les données avancées par Michel Sarra-Bournet, plus de 67% des membres sont propriétaires, présidents ou associés et un peu moins de 20% sont vice-présidents, secrétaires, trésoriers, administrateurs, gérants, contrôleurs, ou surintendants. Michel Sarra-Bournet, *op.cit.*

ressourcés naturelles, 23 dans l'industrie de la production pharmaceutique, 2 en agriculture et 7 en arpentage. Notons par ailleurs que parmi les 82 ingénieurs, seulement un est ingénieur chimiste⁹⁶. Il est donc plausible de penser qu'en plus de l'influence du modèle français, l'absence d'intérêt de la Chambre pour la recherche universitaire s'explique, en partie, par le peu d'intérêts matériels de ses membres envers les découvertes scientifiques en milieu universitaire.

1.6 Conclusion

Pendant les années 1950, les universités québécoises et canadiennes sont marquées par deux commissions d'enquête qui ont des répercussions profondes sur leur développement. La première enjoint le gouvernement fédéral d'intervenir dans le financement des universités canadiennes, y compris celles du Québec, alors que la seconde rejette cette intervention d'Ottawa et réaffirme la légitimité de l'impôt provincial sur le revenu pour voir au financement universitaire. Ces deux commissions mobilisent la Chambre de commerce du district de Montréal qui profite de l'occasion pour faire valoir sa conception de l'université. Dans l'ensemble des documents que l'association patronale francophone produit en lien avec ces commissions d'enquête – qu'ils soient publics, privés ou confidentiels – le rôle moteur de l'université dans la survie de la culture nationale canadienne-française est affirmé avec vigueur. C'est cette fonction culturelle nationale qui justifie son opposition catégorique aux subsides fédéraux. Pour la Chambre, Ottawa ne peut intervenir directement dans les universités de la province, car le gouvernement fédéral représente les intérêts culturels et économiques des anglophones du pays. Seul le Québec, foyer de la nation canadienne-française, est en mesure de comprendre les aspirations des francophones et d'assurer que les universités de la province conservent l'autonomie essentielle à leur fonction de pilier culturel.

⁹⁶ Pour la liste complète des membres de la Chambre et la liste des membres selon le domaine professionnel, voir Chambre de commerce du district de Montréal, « Numéro spécial », *Le bulletin de la Chambre de commerce du district de Montréal*, septembre 1949, p. 33-130.

Pour la Chambre, l'université est alors intrinsèquement liée à la nation. Cette association entre nation et institutions universitaires n'est d'ailleurs pas exceptionnelle. Depuis quelques décennies déjà, des intellectuels considèrent que les sciences, donc les universités par association, doivent participer au relèvement économique des Canadiens français. Déjà en 1930, Marie Victorin le dit mieux que quiconque : « nos problèmes économiques et les problèmes économiques en général, sont avant tout des problèmes scientifiques⁹⁷. » Cela dit, l'association que ces intellectuels font entre science, université, culture, économie et nation diffère de celle de la Chambre.

Les discours de ces intellectuels sont généralement tournés vers la science et les bénéfices de la recherche scientifique pour l'avancement national. Leur conception de l'université correspond ainsi à l'idéal humboldtien de l'institution de recherche et d'enseignement. Or, selon l'ensemble des documents consultés de 1945 à 1960, la Chambre ne traite jamais de recherche universitaire directement. Il semble que, selon elle, l'université a peu, voire pas du tout, de rôle à jouer dans la recherche scientifique. Qu'il soit question de développement économique ou de culture, c'est la mission d'enseignement de l'université qui est mise de l'avant. Cet idéal se rapproche du modèle newmanien, qui laisse l'avancement des sciences aux institutions non universitaires comme le Conseil national de recherche du Canada. Il n'y correspond toutefois pas parfaitement. Alors que Newman s'opposait à l'enseignement « utilitaire », la Chambre considère que l'université doit aussi voir à l'enseignement technique afin de former la main-d'œuvre canadienne-française habilitée à soutenir le développement économique et industriel du Québec. Si elle traite moins d'économie que de culture pendant les années 1950, c'est davantage en raison du contexte des commissions Massey et Tremblay que d'une réalité empirique.

Néanmoins, que la Chambre mobilise la fonction culturelle ou économique dans ses discours, l'absence complète de la recherche reste une réalité difficile à expliquer.

⁹⁷ Marie Victorin, cité dans Luc Chartrand, Raymond Duchesne et Yves Gingras, *op.cit.*, p. 278-279.

Ce manque d'intérêt peut avoir plusieurs causes et nous ne prétendons pas avoir répondu à cette question définitivement. Si l'idéal universitaire newmanien peut en partie expliquer le peu d'intérêt de la Chambre, le domaine professionnel de ses membres est aussi révélateur. De fait, seulement une infime minorité des membres ont des intérêts matériels directs envers la recherche scientifique. Ils sont essentiellement absents des secteurs de la chimie, de la physique, du génie et des ressources naturelles; fortement associés à la recherche universitaire. Il est alors légitime de penser que les membres de la Chambre, ayant peu d'intérêts matériels directs envers la recherche, ne considèrent pas cette mission de l'université « moderne » comme une priorité. Avec l'accélération de la tertiarisation économique et la création du Conseil du patronat du Québec en 1969, les années 1960-1970 transformeront cette réalité pour le patronat québécois.

CHAPITRE II

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE AU CONSEIL DU PATRONAT DU
QUÉBEC : L'APPORT ÉCONOMIQUE INDIRECT DE LA RECHERCHE
UNIVERSITAIRE

Au Québec, la période de la Révolution tranquille est marquée par l'accélération de l'interventionnisme étatique, la modernisation de l'infrastructure gouvernementale, le délaissement graduel par l'Église catholique de son rôle de régulation sociale, la montée du mouvement indépendantiste et la radicalisation des groupes contestataires – syndicats, FLQ, FLF, etc¹. C'est aussi une période charnière pour l'éducation. Dès 1961, le gouvernement libéral de Jean Lesage fonde la Commission royale d'enquête sur l'enseignement. Présidée par le recteur de l'Université Laval, Mgr Alphonse-Marie Parent, celle-ci doit « étudier l'organisation et le financement de l'enseignement dans la province de Québec, faire rapport de ses constatations et opinions et soumettre ses recommandations quant aux mesures à prendre pour assurer le progrès de l'enseignement dans la province². » Ses recommandations, dispersées dans 5 volumes détaillés, transforment complètement le visage de l'éducation au Québec³. En moins de dix ans, on assiste à la création du ministère de l'Éducation, à l'érection de polyvalentes sur l'ensemble du territoire, à la fondation des collèges d'enseignement général et professionnel et à l'ouverture du premier réseau universitaire public⁴. Le mot d'ordre, que ce soit au niveau de

¹ Voir Paul-André Linteau *et al.*, *Histoire du Québec contemporain tome II : Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, p. 421-577., Léon Dion, *La Révolution dérouterée, 1960-1976*, Montréal, Boréal, 1998, 279p., Michael Gauvreau, *Les origines catholiques de la Révolution tranquille*, Montréal, Fides, 2008, 457p., Sean Mills, *Contester l'empire : Pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Montréal, Hurtubise, 2011, 349p.

² Loi instituant une commission royale d'enquête sur l'enseignement (9-10 Elizabeth II ch. 25).

³ Claude Corbo, « Le rapport Parent : Une longue préparation et un héritage durable », dans Pierre Doray et Claude Lessard (dir.), *50 ans d'éducation au Québec*, Québec, PUQ, 2016, p. 17-23.

⁴ Pierre Doray et Claude Lessard (dir.), *50 ans d'éducation au Québec*, Québec, PUQ, 2016, 253p.

l'enseignement primaire, secondaire, collégial ou universitaire, est la démocratisation des connaissances et l'accessibilité aux études pour tous et toutes⁵.

Bien que les commissaires recommandent la création du réseau universitaire public, qui voit le jour en 1968-1969⁶, le rapport Parent est toutefois peu loquace en matière d'université. Selon Yves Gingras, les universités seraient même « demeurées à la marge des préoccupations des membres de la Commission », notamment en ce qui a trait à la recherche universitaire⁷. Au demeurant, le politologue Claude Corbo soutient que seulement un dixième des 576 recommandations du rapport traite des institutions universitaires⁸. La relative marginalité de l'université dans les 5 volumes du rapport Parent explique peut-être pourquoi la 145^e recommandation du rapport sur l'intégration à l'Université de Montréal (UdeM) de l'École Polytechnique de Montréal (ÉPM) et de l'École des hautes études commerciales (HEC)⁹ est largement passée sous le radar des historiens – ces deux écoles sont affiliées à l'UdeM sans y être intégrées depuis l'indépendance de l'université montréalaise en 1919¹⁰. Cette recommandation n'a peut-être pas fait beaucoup de bruit dans la communauté historique, mais c'est elle qui, à l'époque, a le plus mobilisé le patronat montréalais, réuni au sein de la Chambre de commerce du district de Montréal.

⁵ Pierre Doray et Patrick Pelletier, « Les politiques publiques et l'université : quelques points de repère historiques (1960-1998) », dans Paul Beaulieu et Denis Bertrand (dir.), *L'État québécois et les universités. Acteurs et enjeux*, Québec, PUQ, 1999, p. 41.

⁶ Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Rapport Parent tome 2 : Les structures pédagogiques du système scolaire*, Québec, Publications Québec, 1964, p. 212-224.

⁷ Yves Gingras, « Le Rapport Parent... », *loc. cit.*, p. 41. Voir aussi Yves Gingras, « Un demi-siècle de développement de la recherche universitaire au Québec », dans Pierre Doray et Claude Lessard (dir.), *op. cit.*, p. 179-180.

⁸ Claude Corbo, *L'idée d'université*, choix de texte et présentation par Claude Corbo, avec la collaboration de Marie Ouellon, Montréal, PUM, 2002, p. 285.

⁹ Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *op. cit.*, p. 253.

¹⁰ Voir Robert Gagnon, *Histoire de l'École Polytechnique de Montréal*, Montréal, Boréal, 1991, p. 181-182.; Robert Rumilly, *Histoire de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, 1907-1967*, Montréal, Beauchemin, 1966, p. 75-76.

C'est cette réaction patronale qui forme le cœur de ce chapitre¹¹. En analysant les discours de la Chambre contre la recommandation 145, nous montrerons premièrement pourquoi celle-ci s'oppose à l'intégration des deux corporations et ferons ressortir la mission sociale de l'université qu'elle met de l'avant pour justifier son opposition ensuite. Nous verrons qu'à la suite des recommandations du rapport Parent, la Chambre lance une large campagne préventive visant le maintien du *statu quo*. À travers les documents qu'elle publie contre l'intégration, elle délimite spécifiquement les différentes fonctions des institutions d'enseignement supérieur spécialisées comme HEC et Polytechnique et les universités; l'Université de Montréal dans ce cas-ci. C'est au cours de ce débat que la recherche fait son entrée dans les discours de la Chambre pour la première fois. Comme nous le verrons, sa conception de la fonction sociale de l'université découle largement d'un idéal bien précis du processus d'innovation lié à recherche scientifique.

Outre le cas HEC et Polytechnique, les années 1960-70 marquent aussi la consécration de la concertation patronale. C'est en 1969 que le Conseil du patronat du Québec (CPQ), organisme de solidarité et de représentation patronale par excellence, voit le jour¹². Celui-ci met du temps avant de se positionner formellement sur la fonction des universités. Mais, pendant la Révolution tranquille, ses discours sur la science, fortement axés sur le développement économique, ouvrent la porte au tournant technologique des années 1980 et à la croissance de l'activisme patronal en matière d'université – qui sera étudié au chapitre 3. Après avoir traité du cas HEC et Polytechnique, nous analyserons donc brièvement les premières interventions du CPQ

¹¹ Notons ici que, de manière surprenante, la Chambre de commerce du district de Montréal ne soumet pas de mémoire à la Commission Parent. Il semble que, contrairement à son habitude, elle se soit fiée à la Chambre de commerce de la province de Québec pour faire valoir ses intérêts. Voir Chambre de commerce de la province de Québec, *Mémoire soumis à la commission royale d'enquête sur l'Enseignement*, 1962. (Mémoire en accès libre à la BANQ Montréal).

¹² Mélanie Fontaine, *Le Conseil du patronat du Québec comme acteur : 1969-1999*, mémoire de M.A. (sociologie), Université du Québec à Montréal, 2002, p. 34-35.

sur la science et l'université et nous ferons ressortir le changement de cap patronal qu'elles instiguent.

2.1 La lutte pour le statu quo : le cas HEC et Polytechnique

Dans le deuxième tome du rapport Parent, les commissaires allouent une soixantaine de pages à l'enseignement supérieur. Au travers de ces pages, ils s'intéressent notamment aux « affiliations » universitaires et affirment que le temps est venu « d'unifier davantage la direction administrative et pédagogique en intégrant dans l'Université [de Montréal], à titre de facultés ou écoles constituantes, l'École Polytechnique, l'École des Hautes Études Commerciales, l'École d'Optométrie, l'École de Médecine vétérinaire¹³. » Selon eux, l'intégration aurait plusieurs avantages : elle unifierait la représentation des différentes écoles devant l'État pour l'obtention de subventions, elle éliminerait le double emploi, elle engendrerait l'unification des « normes et standards à l'intérieur de l'université » et établirait une même autorité sur l'ensemble des effectifs universitaires¹⁴. Si les commissaires recommandent « qu'on procède immédiatement à cette intégration », leurs conclusions sont vivement contestées par le patronat francophone montréalais.

Dès la publication du rapport, la Chambre de commerce du district de Montréal met sur pied deux comités, un sur HEC et un sur l'ÉPM, pour entreprendre l'étude de l'intégration des deux écoles à l'Université de Montréal. Le comité HEC est formé de 11 anciens élèves de HEC – dont Gérard Parizeau qui y enseigne pour la dernière année –, de 5 autres membres de la Chambre indépendants de HEC. La présidence est confiée à un membre indépendant de HEC – à Raymond Lavoie, co-directeur général de Crédit foncier franco-canadien¹⁵. Présidé par l'ingénieur Edouard Deslauriers, celui de Polytechnique est majoritairement constitué d'ingénieurs, deux membres sont

¹³ Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *op.cit.*, p. 238.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/14,0027, *Comité HEC et Rapport Parent 1964-1965*.

également à l'emploi de Polytechnique et, comme c'est le cas pour le Comité HEC, aucun membre n'est rattaché à l'Université de Montréal¹⁶. Comme plusieurs membres des comités sont à l'emploi des deux corporations et qu'aucun membre de l'UdeM n'y siègent, la Chambre montre avant même le dévoilement de sa position officielle qu'elle prend largement parti pour l'autonomie des deux écoles affiliées et qu'elle n'entend pas permettre aux représentants de l'UdeM de se faire entendre à l'intérieur de ses murs.

Dans le cadre de leurs études, les comités se procurent une panoplie de documents sur le fonctionnement des facultés de l'Université de Montréal et des écoles affiliées comme HEC et Polytechnique¹⁷. Ils communiquent aussi avec des membres des facultés pour obtenir des avis personnels sur les avantages et les désavantages d'une intégration complète à l'UdeM. Les réponses obtenues sont variées : certains répondants considèrent que leur faculté est dans une situation avantageuse et d'autres se plaignent du manque de liberté causé par les structures administratives de l'UdeM. Alors que Roger Larose, doyen de la Faculté de pharmacie, affirme qu'il serait « malhonnête et ingrat » s'il laissait « croire que la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal a souffert en quoi que ce soit d'être associée à l'Université de Montréal¹⁸ », Raymond Primeau, anciennement professeur à la Faculté de droit et désormais haut placé à la Banque Provinciale du Canada, soutient au contraire que « la Faculté de droit ne possède aucune autonomie sur le plan académique¹⁹. »

¹⁶ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/K14,0005, *Projet de rapport du comité d'étude de la Chambre de commerce de Montréal sur l'École Polytechnique et le rapport Parent*, mai 1965, p. 1.

¹⁷ Les comités se procurent entre autres les mémoires de l'UdeM et de HEC remis à la commission Parent; des documents sur le « mode d'opération administratif et pédagogique » de l'UdeM, HEC et Polytechnique; des données sur les salaires de professeurs; et entreprend l'étude « des cours qui feraient double emploi » à partir des programmes de HEC Paris et de la London School of Economics. Voir Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/K14,0004, *Compte rendu Comité des HEC et du Rapport Parent*, mardi 5 janvier 1965, 2p.

¹⁸ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/K14,0005, *Lettre de M. Roger Larose à M. Gilles Saro*, 12 mars 1965, 2p.

¹⁹ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/K14,0005, *Lettre de M. Raymond Primeau à Guy Dionne*, 19 mars 1965, 2p.

Primeau n'est pas en reste. Il est appuyé par Roger R. Dufresne, ancien vice-doyen de la Faculté de médecine. Dans une lettre confidentielle envoyée au Comité Polytechnique, il mentionne que de 1940 à 1960 – période pendant laquelle il était à l'UdeM – « la Faculté n'a pas gagné grand-chose en appartenant à l'université. » Pis encore, l'Association médicale américaine et l'Association des facultés de médecine américaines, qui accréditent les écoles de médecines²⁰, seraient les causes principales des avancements de la Faculté :

Leur passage chez nous est le grand facteur responsable des progrès que nous avons faits. Ils viennent en effet nous aider en nous priant de leur indiquer quelles recommandations nous souhaitons qu'ils fassent à l'autorité universitaire. Leur intervention règle souvent des problèmes que la faculté a souvent été incapable de voir aboutir par elle-même²¹.

Outre la lourdeur administrative, l'intégration à l'UdeM limiterait aussi la capacité de la Faculté de se représenter elle-même devant l'État. Selon Dufresne, « notre dépendance de celle-ci [l'UdeM] nous a empêché d'aller nous-même faire comprendre le problème au gouvernement dont nous attendions le concours²². » S'il y a bel et bien des commentaires positifs dans quelques-unes des lettres reçues par la Chambre, ils seront complètement éclipsés dans les documents officiels que l'organisation patronale produit sur l'intégration par la suite. L'étude des Comités ne semble donc pas avoir été entreprise afin de produire un portrait objectif de la situation des facultés, mais bien pour donner des munitions à la Chambre dans sa lutte pour le *statu quo*.

À première vue, ce qui importe le plus à la Chambre, c'est d'assurer que la mission pratique de HEC et Polytechnique reste intacte. Dans son rapport, le Comité HEC soutient par exemple que « la liberté et l'orientation intellectuelles de l'École pourraient être gravement affectées » par le « glaive de la départementalisation », car

²⁰ Denis Goulet, *Histoire de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, 1843-1993*, Montréal, VLB éditeur, 1993, p. 206-207.

²¹ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/K14,0005, *Lettre de Roger R. Dufresne à Edouard Deslauriers*, 13 avril 1965, 3p.

²² *Ibid.*

l'enseignement dispensé aux HEC est destiné « à préparer des jeunes gens pour les fonctions supérieures des entreprises » et non pas à former des scientifiques²³. Cet argument est aussi mis de l'avant en ce qui a trait la recherche. Dans son mémoire sur l'intégration de HEC, la Chambre affirme que les problèmes scientifiques sont traités de manière différente dans les deux institutions: « [...] à l'École, on s'attache davantage au domaine de l'application, alors que dans une faculté, on insiste sur l'aspect scientifique. Ce qui est normal et souhaitable. Il est en effet, excellent d'avoir plusieurs centres de recherche pour un même domaine », car les différents angles d'approche établissent « une certaine émulation stimulante dans la recherche de la vérité²⁴. » L'École et l'Université n'ayant pas du tout les mêmes missions de recherche et d'enseignement, la Chambre considère que la conclusion des commissaires sur la question du double emploi est erronée. Comme le professeur-chercheur de HEC n'a pas la même fonction que l'universitaire, le double emploi n'est rien d'autre qu'un « mythe » qu'il faut cesser de « propager²⁵. »

S'intéressant à Polytechnique, car « le génie est très étroitement lié à l'essor de notre développement industriel²⁶ », la Chambre s'oppose à son intégration en utilisant le même type d'arguments. C'est la question de la science pure et de la science appliquée qui intéresse le plus les membres du Comité Polytechnique. Lors d'une rencontre présidée par l'ingénieur Edouard Deslauriers le 29 mars 1965, les membres du Comité soutiennent qu'entre « sciences appliquées et sciences pures, seul le mot

²³ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/K14,0004, *Rapport du Comité d'étude de la Chambre de commerce du district de Montréal sur l'École des Hautes Études Commerciales et le Rapport Parent*, 15 juin 1965, p. 6-8.

²⁴ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/G04,0174, *Une appréciation de la Chambre de commerce du district de Montréal concernant l'opinion de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec sur l'intégration de l'École des hautes études commerciales à l'Université de Montréal*, août 1965, p. 16-17.

²⁵ *Ibid.*, p. 17.

²⁶ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/K14,0005, *L'opinion de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec sur l'intégration de l'École Polytechnique à l'Université de Montréal : Une appréciation de la Chambre de commerce du district de Montréal*, juillet 1965, p. 4.

science est commun aux deux ». Un « professeur de sciences appliquées ne prépare [donc] pas son cours de la même manière qu'un professeur de sciences pures. » Craignant que l'intégration vienne briser la frontière entre ces deux types de sciences, le Comité Polytechnique avance qu'il n'y a « aucun avantage à placer un géant sous un autre géant » et s'oppose à la 145^e recommandation du rapport Parent²⁷.

Même si la position du Comité Polytechnique sur l'intégration semble bien établie dès ses premières rencontres, il consulte les facultés de génie intégrées aux autres universités de la province pour confirmer son opposition. Les réponses reçues vont cependant à l'encontre de ce que les membres affirment au cours de leurs rencontres. Lors d'une conversation entre l'ingénieur du Comité Polytechnique, Gilles Sarault, et le doyen de la Faculté de génie de McGill, Donald Louis Mordell, ce dernier spécifie que « les étudiants en génie suivent les cours de physique, de chimie et de mathématique en compagnie de confrères d'autres facultés » et qu'il est « parfaitement heureux de ce système » contrairement à ce que la Chambre semble croire.

Selon le compte rendu de la conversation entre Sarault et Mordell, « c'est la conviction du doyen Mordell qu'il y a avantage pour les étudiants de recevoir les cours de science des professeurs des facultés de science, même s'il n'est pas toujours d'accord avec toutes leurs méthodes²⁸. » Malgré cet avis contraire, le Comité maintient le cap et produit un premier rapport, qui n'a rien de surprenant si on considère la constitution du Comité. Rappelons qu'aucun membre de l'Université de Montréal n'y siège alors que deux employés de Polytechnique, dont le secrétaire à l'administration, en sont membres. Dans son premier rapport, il conclut « que rien ne doit changer au statut actuel de l'École Polytechnique, tant qu'une enquête sérieuse n'aura pas démontré de façon évidente que des changements pourront apporter des améliorations

²⁷ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/K14,0005, *La Chambre de commerce du district de Montréal compte rendu*, 29 mars 1965, p. 2.

²⁸ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/K14,0005, *Rapport de monsieur Gilles Sarault sur la réaction de l'Université McGill en face de la recommandation no.145 du rapport Parent*, 13 avril 1965, p. 1-2.

dans la tâche qui incombe à l'École Polytechnique, de former les meilleurs ingénieurs pour la nation²⁹. »

C'est cette position que la Chambre adopte dans son mémoire officiel sur la question. Elle y distingue clairement la fonction de l'université de celle de l'école de génie. Selon elle, « l'enseignement des matières fondamentales comme les mathématiques et les sciences, doit être donné dans un esprit fort différent selon qu'il s'adresse à de futurs ingénieurs ou à de futurs scientifiques³⁰. » Comme l'université et l'École Polytechnique ont des fonctions différentes, la première s'intéressant aux sciences pour elles-mêmes et la seconde aux aspects pratiques du savoir scientifique, la question du double emploi soulevé par les commissaires ne s'applique pas non plus à l'école de génie. Aux yeux du patronat francophone montréalais, la fonction de Polytechnique est de décerner « des diplômes en sciences appliquées dans les diverses spécialités du génie, alors que la Faculté des Sciences décerne des diplômes en science. Si l'on veut impliquer qu'il y a là double emploi, on se trompe étrangement sur les définitions pourtant fort différentes de l'ingénieur et de l'homme de sciences pures³¹. » Pour la Chambre, l'université est une institution scientifique, qui forme des scientifiques et participe à la création de savoirs pour eux-mêmes alors que les écoles spécialisées traitent de l'application des savoirs et laissent la science pure aux institutions universitaires auxquelles elles sont affiliées.

2.2 Au-delà de la science : les liens de la Chambre avec les écoles spécialisées

Bien que, comme nous le verrons un peu plus loin, la Chambre semble réellement considérer que l'université doit se concentrer davantage sur la science pure

²⁹ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/K14,0005, *Projet de rapport du comité d'étude de la Chambre de commerce de Montréal sur l'École Polytechnique et le rapport Parent*, mai 1965, p. 9.

³⁰ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/K14,0005, *L'opinion de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec sur l'intégration de l'École Polytechnique à l'Université de Montréal : Une appréciation de la Chambre de commerce du district de Montréal*, juillet 1965, p. 9-10.

³¹ *Ibid.*, p. 11.

que les autres maisons de recherche comme les Écoles spécialisées et les laboratoires privés ou publics, il est indéniable que l'accent mis sur les différentes fonctions des écoles spécialisées et des universités relève en partie de la stratégie : il permet au patronat francophone montréalais de mieux justifier son opposition à l'intégration et, par conséquent, de conserver ses liens de proximité avec les deux écoles, qui répondent déjà amplement à ses besoins.

Au demeurant, l'idée selon laquelle l'université ne s'intéresse pas aux enseignements pratiques est contredite par la Chambre elle-même. Comme nous l'avons montré au premier chapitre, celle-ci a souvent fait valoir la fonction pratique de l'enseignement universitaire par le passé lorsqu'elle traite de formation et de main-d'œuvre³². Elle le refait d'ailleurs dans les années 1960 lorsqu'elle demande l'établissement « d'une spécialisation "tourisme" dans les facultés d'économie, de commerce et de sociologie³³. » Ces facultés devraient traiter du « rôle du tourisme dans l'économie générale » en enseignant « l'apport des capitaux extérieurs »; la « création d'activités industrielles et commerciales nouvelles »; « l'expansion d'industries existantes »; et la « répercussion [du tourisme] dans le commerce et l'industrie en général³⁴. » Au regard des interventions de la Chambre sur l'enseignement universitaire dans d'autres contextes que celui sur Polytechnique et HEC, l'enseignement pratique n'est pas seulement le rôle des écoles spécialisées.

C'est essentiellement par crainte de voir ses liens avec HEC et l'ÉPM se dissiper que l'organisation patronale espère faire dérailler le projet d'intégration recommandé par le rapport Parent. La Chambre considère effectivement qu'il est plus simple d'entretenir des liens directs avec les corporations que de passer par l'Université. Elle se fait explicite sur ce point dans son mémoire sur HEC. En reprenant

³² En guise de rappel, voir « Les bourses d'étude du Commonwealth », *Commerce-Montréal*, vol.15, no.7, 14 septembre 1959, p. 5.

³³ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du district de Montréal, P003/K30,0024, *Recommandations du Comité du Tourisme*, 1970, p. 1.

³⁴ *Ibid.*, p. 2.

l'idée du rapport Parent selon laquelle l'université doit s'intégrer davantage au milieu dans lequel elle évolue³⁵, elle affirme que cet objectif a « déjà été réalisé à l'École des Hautes Études Commerciales. » La situation est alors déjà idéale car, en plus de la présence d'hommes d'affaires sur le conseil d'administration (CA) de HEC, « l'École, ses professeurs, ses anciens, ses élèves travaillent en liaison étroite avec la Chambre de commerce, avec l'Association professionnelle des industriels, avec les banques, les comptables agréés et les assureurs. » La Chambre se demande alors « pourquoi recommander qu'une institution bien reliée au milieu soit intégrée à une institution à laquelle d'aucuns reprochent justement d'être coupée du milieu : l'université³⁶? » Ce qui peut être déduit du mémoire de l'organisation patronale, c'est que ce qui importe est de conserver les liens entre HEC et le monde des affaires et qu'une intégration complète à l'Université de Montréal les mettrait en péril, car le patronat francophone montréalais n'a pas tissé de liens aussi importants avec l'UdeM – ou les universités en général – qu'avec l'École de commerce.

Cette déduction est confirmée par le représentant de la Chambre sur le CA de HEC dans une lettre confidentielle envoyée à Jean-Paul Ostiguy, président de la Chambre en 1966. Se plaignant des « tentatives d'ingérence des autorités universitaires », celui-ci affirme qu'il est « essentiel » pour la corporation que les associations patronales continuent de s'intéresser à ses développements, car elle « doit évoluer sous la protection des hommes d'affaires et devra périodiquement compter sur eux pour continuer d'évoluer comme elle le fait présentement. » Il faut donc que la Chambre lutte pour le *statu quo*, car la « structure administrative » de la Corporation prévoit la « liaison avec les anciens de l'École et la Chambre de commerce, et il est

³⁵ Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *op.cit.*, p. 191-247.

³⁶ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/G04,0174, *Une appréciation de la Chambre de commerce du district de Montréal concernant l'opinion de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec sur l'intégration de l'École des hautes études commerciales à l'Université de Montréal*, août 1965, p. 19-22.

impératif que ces liens demeurent afin que la direction de l'École puisse résister aux ingérences et influences extérieures [il est ici question de l'UdeM]³⁷. »

Que cette déclaration vienne d'un membre du CA de HEC n'est en rien une coïncidence. La corporation tient mordicus à conserver son autonomie face à l'UdeM. Dans son mémoire remis à la commission Parent, elle demande par exemple que les écoles supérieures d'administration « conservent leur autonomie administrative et pédagogique, par rapport aux universités, dans les cadres de contrats d'affiliation³⁸. » Ainsi, la Chambre de commerce ne s'oppose pas seule à l'intégration : elle coopère activement avec HEC et s'assure de parler d'une seule voix avec la corporation. Elle coopère par exemple avec l'École à la suite de la publication du rapport de la Commission conjointe du Conseil et de l'Assemblée universitaire de l'UdeM (commission Deschênes) qui, en 1969, reprend la position de la commission Parent et réclame « que l'Université entreprenne résolument des pourparlers avec l'École Polytechnique et l'École des Hautes Études Commerciales afin que soit réglé, avant l'expiration de leur contrat actuel d'affiliation le 31 mai 1970, le problème de leur intégration à l'Université de Montréal³⁹. »

Face à une nouvelle tentative d'intégration, la Chambre produit un document préliminaire dans lequel elle mentionne que « l'opinion émise en 1965 au sujet de l'École des H.E.C. demeure toujours valable » et que le « statut administratif et pédagogique de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal doit être

³⁷ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du district de Montréal, P003/C1,0030, *Lettre du représentant de la Chambre sur le Conseil d'administration de HEC à Jean-Paul Ostiguy, président de la Chambre de commerce du district de Montréal, en lien avec la corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal*, 7 octobre 1966, p. 5.

³⁸ Archives-HEC Montréal, Fonds du directeur, A007/K1.0026, *Mémoire de l'École des Hautes Études Commerciales à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, 1964, p. 76.

³⁹ La Commission Deschênes est mise en place dans la deuxième moitié des années 1960 par le Conseil de l'Assemblée universitaire de l'Université de Montréal. En réponse à la Commission Parent, cette commission a entre autres pour mandat « d'étudier les relations qui doivent exister entre les différentes composantes de l'Université tant sur le plan académique qu'administratif et qui leur permettraient de participer activement et entièrement à son développement ». Cité dans Robert Gagnon, *op.cit.*, p. 458. Voir *Rapport de la commission conjointe*, PUM, 1969, p. 83.

maintenu tel quel. » Elle ouvre néanmoins la porte à davantage d'entraide entre les deux institutions et réclame que la coopération, « surtout au chapitre des échanges pédagogiques, fasse l'objet d'une liaison permanente et, autant que possible, organique⁴⁰. » Ce document préliminaire est envoyé à la direction de HEC qui répond, par l'entremise du secrétaire général Jean Allaire, qu'il « serait, croyons-nous, préférable de ne pas faire d'allusion à une liaison permanente et organique, mais plutôt à une collaboration ou coopération accrue⁴¹. »

Le texte est modifié en conséquence. Dans le mémoire officiel de la Chambre, les termes « permanente » et « organique » sont introuvables. On peut toutefois y lire, comme Allaire le demandait, « qu'une collaboration accrue prenne place entre l'Université et l'École des H.E.C⁴². » Que la Chambre ait suivi la recommandation de HEC n'a rien d'extraordinaire : comme le montre Rumilly dans son étude pionnière sur HEC, faire l'histoire de l'école d'administration c'est aussi faire l'histoire de la Chambre de commerce du district de Montréal⁴³. L'association patronale francophone et l'École des hautes études commerciales entretiennent des rapports soutenus et il va de soi que la Chambre craigne de perdre ses liens historiques avec la corporation advenant une intégration à l'UdeM. Rappelons en ce sens que c'est elle qui réclame la création de HEC au début du 20^e siècle⁴⁴ et qu'elle fait pression sur Québec dès 1953 afin que l'École soit soustraite de la Loi de l'enseignement spécialisé pour être confiée

⁴⁰ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du district de Montréal, P003/I4,0029, *Mémoire de la Chambre de commerce du district de Montréal au Conseil et à l'Assemblée universitaire de l'Université de Montréal concernant le rapport de la Commission conjointe du Conseil et de l'Assemblée universitaire intitulé " L'Université, son rôle, le rôle de ses composantes, les relations entre ses composantes" (Version préliminaire envoyée aux HEC)*, 1970, p. 3-7.

⁴¹ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du district de Montréal, P003/I4,0029, École des Hautes Études Commerciales de Montréal, *Notes sur le projet de mémoire de la Chambre de commerce du district de Montréal au sujet du Rapport de la commission Deschênes*, 28 mai 1970, p. 2.

⁴² Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du district de Montréal, P003/I4,0029, *Mémoire de la Chambre de commerce du district de Montréal au Conseil et à l'Assemblée universitaire de l'Université de Montréal concernant le rapport de la Commission conjointe du Conseil et de l'Assemblée universitaire intitulé " L'Université : son rôle, le rôle de ses composantes, les relations entre ses composantes"*, septembre 1970, p. 9.

⁴³ Robert Rumilly, *op.cit.*

⁴⁴ *Ibid.*, p. 17-20.

en fiducie à une corporation⁴⁵ sur laquelle siègeraient deux de ses membres. Ce qui est fait en 1957 à la suite de l'adoption de la Loi constituant la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales, qui octroie la pleine indépendance administrative aux HEC et réofficialise les liens organiques entre l'École et la Chambre – deux membres de la Chambre ont un siège permanent dans cette corporation⁴⁶.

Ses liens avec Polytechnique sont peut-être moins évidents, mais il semble tout de même que la Chambre soit satisfaite de la situation actuelle et qu'elle craigne le projet d'intégration de l'École de génie sensiblement pour les mêmes raisons que HEC. Certes, aucun de ses représentants ne siège sur le conseil de Polytechnique, mais les ingénieurs qui y sont formés garnissent de plus en plus les rangs des petites et moyennes entreprises (PME) et ce sont les propriétaires de ces PME qui constituent le « membership » de l'organisation patronale. Contrairement aux ingénieurs francophones formés dans les universités canadiennes-anglaises ou étasuniennes, les ingénieurs de Polytechnique se retrouvent davantage à l'emploi « d'entreprises dirigées par des industriels francophones⁴⁷. » L'historien Robert Gagnon explique cette particularité en mettant l'accent sur la proximité entre les universités anglophones comme McGill et le grand capital :

Contrairement à Polytechnique, la faculté de génie de McGill a entretenu, dès la fin du XIXe siècle, des liens privilégiés avec la grande bourgeoisie industrielle et d'affaires. Les noms des immeubles, des chaires d'enseignement, les célébrations annuelles rappellent constamment à ceux qui fréquentent cette institution l'histoire des relations qui unissent McGill et la grande bourgeoisie anglophone. Ainsi, aux connaissances strictement techniques ou scientifiques acquises en classe, s'ajoute naturellement une vision du monde où dominent les grands capitaines de l'industrie⁴⁸.

⁴⁵ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du district de Montréal, P003/C1,0030, *Délégation à Québec devant le premier ministre de la province, Mardi, 1er décembre 1953, concernant le régime administratif juridique de l'École des Hautes Études Commerciales, Mémoire du président Lionel Leroux, 1er décembre 1953, p. 4.*

⁴⁶ Robert Rumilly, *op.cit.*, p. 170-171.

⁴⁷ Robert Gagnon, *op.cit.*, p. 339.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 341.

En conséquence, pendant que les ingénieurs formés dans les universités anglophones du Canada et des États-Unis se dirigent généralement vers la grande entreprise anglophone, ceux de Polytechnique se retrouvent souvent à l'emploi de la petite bourgeoisie francophone ou dans la fonction publique provinciale.

Outre la proximité entre les universités anglophones et le grand capital, la plus grande présence des polytechniciens dans l'industrie francophone s'explique aussi par la mission – similaire à celle de la Chambre de commerce du district de Montréal – que se donne une partie des ingénieurs de la corporation : « améliorer la performance économique des Canadiens français en faisant profiter la petite et moyenne entreprise de leurs connaissances⁴⁹. » Cette mission se traduit entre autres dans des disciplines – comme le génie industriel – largement orientées sur les besoins des petites et moyennes entreprises⁵⁰. Étant essentiellement constituée de la petite bourgeoisie francophone, la Chambre a toutes les raisons d'être satisfaite de l'apport de Polytechnique et s'oppose à tout ce qui pourrait mettre en péril cet état de fait.

Encore une fois, elle n'est pas la seule à s'opposer à l'intégration. À la suite de la publication du rapport Deschênes, l'ÉPM, soucieuse de conserver son autonomie, publie un rapport dans lequel elle rejette « la recommandation no. 37 de la Commission conjointe⁵¹ » qui réaffirme la nécessaire intégration de la corporation à l'UdeM⁵². Dans son opposition, elle trouve l'appui du patronat francophone montréalais, qui désire s'assurer que l'apport économique de Polytechnique se perpétue sans tracas. Dans le document qu'elle publie en réponse à la commission Deschênes, la Chambre de commerce du district de Montréal va jusqu'à accuser l'Université de Montréal de

⁴⁹ *Ibid.*, p. 339.

⁵⁰ Mahdi Khelifaoui et Pauline Huet, *Histoire des Mathématiques et du génie industriel à l'École Polytechnique de Montréal*, Montréal, Presses internationales polytechnique, 2016, p. XIII.

⁵¹ J.B. Lavigueur et al., *Position de l'École Polytechnique au sujet de l'intégration à l'Université de Montréal*, École Polytechnique de Montréal, 1970, p. 3.

⁵² Pour de plus amples informations sur l'opposition de Polytechnique, voir Robert Gagnon, , *op.cit.*, p. 458-460.

vouloir profiter de la vitalité financière de Polytechnique et HEC pour garnir les coffres des facultés en moins bon état financier :

Si on veut voir réduire les subventions accordées aux HEC et à Polytechnique et augmenter celles versées aux autres facultés de l'Université qu'on le dise franchement. Mais ce serait là, à notre avis une très grave erreur à un moment où les Canadiens français ont un si vif besoin d'administrateurs compétents⁵³.

Tout comme c'est le cas pour HEC, les discours de la Chambre sur les dangers pour la science pratique de l'intégration de Polytechnique sont alors doublés par la crainte de voir la corporation perdre en autonomie et, de ce fait, mettre en péril son apport économique. Comme la Chambre est satisfaite des liens qu'elle a développés avec les deux corporations et qu'elle apprécie la formation qu'elles offrent au personnel qui vient remplir les rangs des entreprises appartenant à ses membres, elle milite ardemment en faveur du *statu quo* et repousse toutes les tentatives d'intégration, qu'elles soient instiguées par la commission Parent ou la commission Deschênes. Son opposition et celle des deux corporations donnent d'ailleurs des résultats probants. L'Université de Montréal, jugeant que le *statu quo* est préférable à la confrontation avec les corporations affiliées, n'intégrera jamais HEC et Polytechnique, qui continuent de collaborer étroitement avec l'Université et demeurent des écoles affiliées à ce jour.

2.3 Un apport social largement indirect : le modèle linéaire de l'innovation

Au Québec, les années 1960-1980 correspondent à l'idée d'une « république de la science. » Au cours de cette période, le scientifique universitaire est généralement maître de ses choix et jouit d'une grande autonomie. Cet état de fait ressort clairement dans les recommandations sur la recherche de la commission Parent. Lorsque les commissaires recommandent la création d'un Conseil provincial de recherches – une

⁵³ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du district de Montréal, P003/14,0029, *Mémoire de la Chambre de commerce du district de Montréal au Conseil et à l'Assemblée universitaire de l'Université de Montréal concernant le rapport de la Commission conjointe du Conseil et de l'Assemblée universitaire intitulé " L'Université : son rôle, le rôle de ses composantes, les relations entre ses composantes",* septembre 1970, p. 7.

demande mainte fois répétée par les scientifiques de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS)⁵⁴ –, ils mentionnent que le « Conseil provincial devra [...] stimuler et encourager la recherche dans les universités, par l'assistance qu'il lui apportera⁵⁵. » Contrairement au Conseil national de recherche scientifique (CNR)⁵⁶ – son pendant fédéral –, le Conseil provincial ne devrait cependant pas entretenir ses propres laboratoires. Il mettrait plutôt l'accent sur « la recherche libre et fondamentale réalisée dans les laboratoires universitaires⁵⁷. »

Si le Conseil provincial de recherches n'est jamais mis sur pied par le ministère de l'Éducation, le gouvernement Bourassa crée tout de même un Comité interministériel des politiques scientifiques en 1971, un Conseil de la politique scientifique en 1972 et publie un premier document de politique scientifique en 1971. Dans *Les principes de la politique scientifique du Québec*, Québec reprend l'idéal scientifique de la commission Parent : la conception de la recherche universitaire qui prévaut n'est pas celle de la science appliquée, mais bien de la science pure⁵⁸. L'avancement des connaissances demeure le premier objectif de la recherche universitaire et son apport économique est conçu de manière indirecte. C'est ce modèle qu'il est convenu d'appeler le modèle linéaire de l'innovation⁵⁹. Selon les historiens et

⁵⁴ Yves Gingras, *Pour l'avancement des sciences : histoire de l'ACFAS, 1923-1993*, Montréal, Boréal, 1994, p. 171 et 179-181. Déjà, en 1936, dans les pages du journal *Le Devoir*, Jacques Rousseau, secrétaire général de l'ACFAS, affirme que « des problèmes qui auraient une portée considérable sur le bien-être de la province attendent une solution. On la trouverait cette solution dans l'activité d'un Conseil provincial des recherches dûment organisé. » Voir Jacques Rousseau, « Quelques aspects scientifiques de la restauration nationale », *Le Devoir*, 3 octobre 1936, p. 1.

⁵⁵ Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *op.cit.*, p. 228.

⁵⁶ Pour plus de détails sur le CNR, voir Yves Gingras, *Les origines de la recherche scientifique au Canada...*, *op.cit.*, 300p. Voir aussi le numéro thématique de la revue *Scientia Canadensis* : « Building Canadian Science: The Role of the National Research Council », *Scientia Canadensis*, vol.15, no.2. 1991, 201p.

⁵⁷ Yves Gingras, Benoît Godin et Michel Trépanier, « La place des universités dans les politiques scientifiques et technologiques canadiennes et québécoises », dans Paul Beaulieu et Denis Bertrand (dir.) *L'État québécois et les universités. Acteurs et enjeux*, Québec, PUQ, 1999, p. 69 et 73-74.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 74.

⁵⁹ Maurice M. Goldsmith, « Introduction », dans Maurice M. Goldsmith, *Technological Innovation and the Economy*, Londres, Wiley, 1970, p. xiii-xvii.; Keith Pavitt et W. Walker, « Government Policies towards Industrial Innovation: A Review », *Research Policy*, vol. 5, 1976, p. 11-97.; Benoît Godin, *L'Innovation sous tension: Histoire d'un concept*, Québec, PUL, 2017, p. 343; Benoît Godin, «

sociologues des sciences Yves Gingras, Benoît Godin et Michel Trépanier, pendant les années 1960-1980, le gouvernement québécois considère que ce n'est qu'après les découvertes de la recherche universitaire fondamentale que la recherche appliquée produit une innovation pouvant être développée, produite et commercialisée⁶⁰.

C'est cet idéal que la Chambre de commerce du district de Montréal met de l'avant tout au long du débat sur l'intégration de Polytechnique et HEC. Selon elle, l'université doit s'intéresser aux sciences pures alors que les écoles spécialisées font de la recherche appliquée. Ces institutions ont une fonction différente dans la production scientifique, car elles se trouvent à une autre étape du processus d'innovation. L'université produit des connaissances désintéressées (donc se trouve au point de départ du processus) alors que les écoles spécialisées trouvent des débouchés pratiques aux recherches fondamentales en faisant de la recherche appliquée (elles sont à la deuxième étape du processus, avant le développement et la production). Alors que la Chambre ne s'intéressait qu'à l'enseignement universitaire et à son apport économique et national pendant les années 1950, la recherche est désormais omniprésente dans ses discours sur l'université et la liberté de l'activité scientifique est conçue comme un élément indispensable à son apport à la société et aux industries, à sa fonction sociale à long terme. Pour la Chambre, lorsqu'il est question de la production de savoirs scientifiques, la fonction sociale de l'université, essentiellement économique, est de produire les connaissances qui seront récupérés par les centres de recherche appliquée (privés ou publics) au profit d'applications industrielles et commerciales directes.

Elle est en ce sens au diapason avec l'organisme qui la fédère, la Chambre de commerce de la province de Québec (CCPQ). En 1962, celle-ci remet un mémoire à la commission Parent, qui traite en partie des institutions universitaires. Elle réclame notamment la création d'un Conseil provincial de recherche, qui coordonnerait « toutes

The Linear Model of Innovation : the Historical Construction of an Analytical Framework », *Science, Technology, & Human Values*, vol. 31, no. 6, novembre 2006, p. 639-667.

⁶⁰ Yves Gingras, Benoît Godin et Michel Trépanier, *loc.cit.*, p. 69, 73-74.

les activités [scientifiques] de la province », ouvrirait des laboratoires et subventionnerait « la recherche fondamentale dans les universités. » Comme la Chambre de commerce du district de Montréal le fera quelques années plus tard, la CCPQ distingue clairement les types de recherches que font les universités et les laboratoires publics. Selon elle, le conseil provincial de recherche « embrasserait toutes les branches de la science et toutes ses applications » et « animerait les recherches fondamentales dans les universités, les recherches appliquées dans ses propres laboratoires, unissant ainsi la science à la pratique⁶¹. » Pour la CCPQ, les universités et les laboratoires publics font donc partie d'une étape différente du processus d'innovation. Ce n'est pas que la recherche universitaire n'ait pas de fonction sociale, mais que celle-ci se trouve dans l'extension de la sphère des savoirs; permettant ainsi aux laboratoires publics et privés de piger dans un bassin de connaissances de plus en plus grand afin d'entreprendre des recherches dont les résultats seraient potentiellement commercialisables.

C'est aussi cette position que la Chambre de commerce du district de Montréal met de l'avant lors du débat sur la création d'une seconde université de langue française à Montréal, initialement lancé par les Jésuites et leur projet d'Université Sainte-Marie en 1960, puis repris par les commissaires de la commission Parent en 1964⁶². Dans ce débat, la Chambre est largement favorable à l'idée d'une seconde institution universitaire, qui accueillerait la jeunesse francophone de la région métropolitaine. Après la défaite du gouvernement libéral de Jean Lesage aux élections de 1966, elle organise un colloque sur *La nécessité et les moyens de réaliser une deuxième université de langue française à Montréal* pour sensibiliser le nouveau gouvernement unioniste aux besoins universitaires des Canadiens français⁶³. Elle confie l'organisation du

⁶¹ Chambre de commerce de la province de Québec, *op.cit.*, p. 44.

⁶² Carolyne Hébert, *La genèse de l'Université du Québec, 1960-1969*, mémoire de M.A. (histoire), Université du Québec à Montréal, 2007, p. 18.

⁶³ Lucia Ferretti, *L'Université en réseau : les 25 ans de l'université du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1994, p. 24.

colloque à son vice-président Samuel Gagné, également vice-président aux relations publiques de la Corporation de Gaz Naturel du Québec⁶⁴. Celui-ci charge Roger Charbonneau, directeur de HEC, de diriger le colloque et convoque Livia Thur, professeur d'économie à l'UdeM, Richard Brunelle, vice-président à l'éducation de l'Union générale des étudiants du Québec, Paul-Émile Gingras, vice-recteur du collège Sainte-Marie, Fernand Daoust, vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec, et Lucien Saulnier, président du Comité exécutif de la ville de Montréal, pour qu'ils fassent une communication.

Rappelant ses discours nationalistes des années 1950, la Chambre veut faire pression sur le gouvernement afin qu'il accélère le pas et annonce la création d'une seconde université, car « l'éducation reste, en dépit de tout ce qui s'est fait chez nous depuis quelques années, le problème le plus grave des Canadiens français⁶⁵. » Elle invite donc le ministre de l'Éducation, qui désigne Yves Martin, sous-ministre adjoint de l'Éducation, et Germain Gauthier, directeur général de l'Enseignement supérieur, pour qu'ils assistent aux communications, qui seront présentées le 26 septembre 1967 à l'Hôtel Ritz Carlton⁶⁶. Ne laissant aucun doute sur son parti pris en faveur d'une nouvelle université, elle demande aux participants de répondre à quatre questions, qui accordent peu de place à l'opposition : « pourquoi une deuxième université française à Montréal? »; « quand la mettre en place? »; « où la situer? »; « comment la concevoir⁶⁷? »

Les colloques sont parfois la scène de débats fructueux, mais c'est le consensus qui caractérise celui-ci. Il fallait d'ailleurs s'y attendre; tout indique que la Chambre a

⁶⁴ « Une deuxième université de langue française à Montréal? », *Commerce-Montréal*, vol. XXIV, no.1, 14 août 1967, p. 1.

⁶⁵ La Chambre de commerce du district de Montréal, « Introduction », dans *Colloque : La nécessité et les moyens de réaliser une deuxième université de langue française à Montréal*, 1967, p. 2.

⁶⁶ « Colloque sur la deuxième université de langue française à Montréal : Le ministère de l'Éducation délègue deux personnes », *Commerce-Montréal*, vol. XXIV, no. 5, 11 septembre 1967, p. 7.

⁶⁷ La Chambre de commerce du district de Montréal, *loc.cit.*, p. 2.

choisi les participants en fonction de leur position dans le débat en cours⁶⁸. Ainsi, tous s'entendent : il faut créer une seconde université dans les plus brefs délais. Les discours des conférenciers sur l'éducation et la formation concordent parfaitement avec ceux que la Chambre propage depuis longtemps. L'université est perçue comme un lieu de formation indispensable au développement économique et à l'ascension sociale des francophones. Selon Livia Thur, « nous savons tous que la détention de postes de responsabilités dans la vie économique est conditionnée par la compétence et ce conditionnement ira en se renforçant. [...] L'accroissement du taux de scolarisation apparaît donc comme une nécessité économique et sociale qui doit être encouragée et non pas combattue⁶⁹. » Même son de cloche chez le syndicaliste Fernand Daoust qui réclame que la nouvelle université réponde « aux demandes de plus en plus prenantes de la population adulte qui veut parfaire ses études universitaires⁷⁰ » pour faire face aux « besoins de notre société moderne. »

Alors que l'économie est largement présente dans les discours des conférenciers lorsqu'il est question de formation, l'apport économique direct de la recherche universitaire est complètement mis de côté. C'est Livia Thur qui a le discours le plus poussé sur la science. Selon elle, la croissance démographique due au *baby-boom* rend nécessaire la création d'une nouvelle université, car les capacités d'absorption de l'UdeM ne lui permettent pas d'accueillir l'ensemble des nouveaux étudiants sans mettre un frein considérable au développement de la recherche dans l'institution : « les tâches d'enseignement deviendraient [...] de plus en plus contraignantes, laissant peu

⁶⁸ La Chambre n'invite personne qui pourrait être défavorable au projet d'université, comme ceux actifs au sein de l'Association des Professeurs de l'Université de Montréal (APUM), qui publie un document pour s'opposer au projet de nouvelle université en 1961. Pour en savoir plus sur l'opposition de l'APUM, voir Martial Dassylva, *loc.cit.*

⁶⁹ Livia Thur, « Contribution au colloque de la Chambre de commerce du district de Montréal sur la création d'une nouvelle université de langue française à Montréal », dans *Colloque...*, *loc.cit.*, 1967, p. 3.

⁷⁰ Fernand Daoust, « Projet de prise de position : les centrales syndicales (FTQ-CSN) et la nouvelle université de langue française à Montréal », dans *ibid.*, p. 6. Voir aussi Richard Brunelle, « L'Université Louis-Joliet? », dans *ibid.*, p. 12.

de temps à la recherche⁷¹. » Cette situation serait intenable, car, face à « la faiblesse générale de la recherche au Canada », il faut que « les dépenses de recherche soient sensiblement accrues notamment par la multiplication des octrois de recherche aux universités et aussi par des moyens favorisant la recherche industrielle⁷². » Outre le lien entre la nouvelle université et le développement de la recherche à l'UdeM, ce qui est intéressant dans les propos de Thur, c'est que la recherche industrielle appliquée et la recherche universitaire pure appartiennent chacune à des univers différents. Certes, les propos de Thur ne sont pas directement prononcés par la Chambre de commerce, mais ils concordent parfaitement avec ce que celle-ci affirme tout au long du débat sur l'intégration de l'ÉPM et HEC. Elle les endosse même, comme tout ce qui a été dit lors du colloque. Dans un éditorial de *Commerce-Montréal* la Chambre soutient les propos des conférenciers et affirme « L'URGENCE d'une deuxième université de langue française à Montréal⁷³. »

L'idée selon laquelle l'université doit principalement se concentrer sur la recherche pure est aussi mise de l'avant à la suite de la création de l'Université du Québec (UQ) en 1968, lorsque la Chambre tente d'intégrer un centre de recherches touristiques à la filiale montréalaise de l'UQ (UQAM). Après avoir mis sur pied un Comité du tourisme, elle espère participer à la fondation d'une Société de recherche en matière touristique « rattachée à l'Université du Québec qui, en l'occurrence, pourrait constituer une chaire de formation touristique⁷⁴. » La Société servirait entre autres « d'organisme intermédiaire entre le gouvernement et l'entreprise privée », sa fonction économique est donc indéniable. Mais la Chambre considère que ses recherches ne devraient pas être pratiques, mais bien fondamentales. Elle devrait effectivement « entreprendre avec liberté entière ses propres programmes de recherche en matière

⁷¹ Livia Thur, *loc.cit.*, p. 7.

⁷² *Ibid.*, p. 8.

⁷³ « Il FAUT créer dès la prochaine session la deuxième université de langue française à Montréal », *Commerce-Montréal*, vol. XXIV, no. 9, 9 octobre 1967, p. 3.

⁷⁴ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du district de Montréal, P003/C1,0069, *Communiqué sur la recherche touristique*, 20 novembre 1969, p. 1.

touristique⁷⁵. » Cet accent mis sur la recherche fondamentale est réaffirmé en 1970 lorsque l'organisation patronale remplace l'idée de fonder une Société par celle de créer un Centre d'études du tourisme à l'UQAM à partir de la collection de documents de Pierre Courtemanche, qui deviendra l'administrateur du Centre. Ceux qui participent à la création du Centre réaffirment que:

le Centre d'études du tourisme du Québec aura comme fonctions principales la recherche fondamentale dans tous les secteurs et milieux impliqués dans l'information touristique: l'information touristique et scientifique par l'organisation et la diffusion de tout renseignement propre à faciliter la recherche⁷⁶.

Ainsi, la Chambre considère que la recherche universitaire fondamentale est le moyen le plus efficace de développer les connaissances sur le tourisme et d'avoir un impact économique à long terme par la diffusion des savoirs touristiques ; savoirs qu'elle entend bien diffuser à ses membres pour qu'ils leur trouvent des applications pratiques ultérieurement. La fonction économique de l'université en matière de recherche est donc perçue de manière indirecte par l'organisation patronale⁷⁷. Cette particularité, accompagnée de la croissance économique de ce qui est communément appelé « les Trente glorieuses » et de la vitalité financière des universités du Québec pendant cette période – vitalité qui permet une accélération de la recherche dans les universités et

⁷⁵ *Ibid.*, p. 2.

⁷⁶ « Projet de centre d'études sur le tourisme », *Le Devoir*, 5 décembre 1970, p. 12.

⁷⁷ Cette conception de la recherche universitaire est celle qui prévaut pendant la Révolution tranquille, mais elle n'est pas partagée par tous unanimement. En 1972, Lionel Boulet, directeur de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ), écrit dans *la Revue de géographie de Montréal* qu'il « faut regretter le peu de liens qui existent actuellement entre l'Université et l'industrie en général. Nous croyons qu'il serait plus profitable et pour l'industrie et pour les étudiants, de développer ces liens. Les centres de recherches industriels devraient octroyer davantage de contrats de recherche aux universités. De cette façon, ils pourraient attirer l'attention des jeunes étudiants sur la nécessité de la recherche. De plus, cette liaison permettrait aux professeurs de l'université de mieux connaître les besoins de l'industrie et les objectifs que nous devons atteindre. Nous croyons enfin qu'il serait fort intéressant de généraliser les échanges entre les professeurs, les chercheurs et les ingénieurs de l'industrie pour le plus grand bénéfice de chacun. On comblerait ainsi le fossé qui a trop longtemps existé entre l'industrie et l'université. » Voir Lionel Boulet, « Le développement industriel par la recherche », *Revue de géographie de Montréal*, vol. 26, no. 3, 1972, p. 237-240.

l'augmentation de l'offre de cours –, explique peut-être pourquoi la Chambre s'intéresse peu à l'université après la création de l'UQ en 1968-69:

En fait, il faut essentiellement attendre le début des années 1980, moment où les discours patronaux sur l'université changent radicalement (Chapitre 3), pour qu'elle reprenne officiellement position sur les institutions universitaires. La chambre ne fait d'ailleurs pas exception chez les industriels. Gingras, Godin et Trépanier notent la faible participation des représentants des dirigeants d'entreprises lors de la consultation publique sur le Livre blanc intitulé *Un projet collectif* – consacré au développement scientifique – publié en 1980. Pour expliquer cet état de fait, ils avancent que la science n'est pas encore liée spontanément au développement technologique dans les politiques gouvernementales et que les dirigeants d'entreprises sont satisfaits des positions gouvernementales, ce qui, en quelque sorte, « indique que le gouvernement parle en leur nom⁷⁸. »

2.4 Le Conseil du patronat du Québec : la science au service de l'entreprise

C'est le 20 janvier 1969 qu'est fondé le Conseil du patronat du Québec (CPQ). Né de l'idée selon laquelle il n'y aurait pas de véritable « action patronale concertée au Québec⁷⁹ », malgré la présence de plusieurs associations patronales, le CPQ désire solidariser le patronat québécois en groupant « en fédération les associations qui s'occupent d'activités patronales » afin de « faire valoir les intérêts » des dirigeants d'entreprises « auprès des pouvoirs publics, des agents de la vie économique et de l'opinion publique⁸⁰ » – notons ici que peu de temps après sa fondation, il modifie ses structures et permet aux entreprises d'en devenir membres. Sa création dans les années 1960 n'a rien d'une coïncidence: les patrons désirent parler d'une seule voix afin d'être plus efficaces pour faire contrepoids aux syndicats et autres organisations militantes,

⁷⁸ Yves Gingras, Benoît Godin et Michel Trépanier, *loc.cit.*, p. 77.

⁷⁹ Mélanie Fontaine, *op.cit.*, p. 34.

⁸⁰ Ghislain Dufour, *Témoignage des 30 ans du CPQ*, Montréal, Les Éditions Transcontinental, 2000, p. 52-54.

qui se radicalisent au cours des années 1960-1970⁸¹. Selon un président d'association patronale, le CPQ émane du « besoin qu'éprouve l'entreprise de se définir un point de vue commun devant le militantisme du mouvement ouvrier et les divers fronts communs⁸². »

Alors que la Chambre de commerce du district de Montréal représente la bourgeoisie francophone et fait régulièrement référence au fait français dans ses interventions publiques, le CPQ s'intéresse peu à l'ascension économique des francophones – il conteste par ailleurs les mesures coercitives de la loi 101 dans les années 1970⁸³. Loin d'être une association nationaliste comme la Chambre l'a parfois été, il fait passer la solidarité de classe bien avant les intérêts nationaux des Québécois de langue française. En outre, contrairement à la Chambre qui représente la petite et moyenne entreprise, les grandes industries – comme la Banque Royale et la Canada Ciment Lafarge – ont « la haute main au sein du Conseil⁸⁴. » Si le CPQ met du temps avant de se positionner officiellement sur la question universitaire, probablement parce que ses premières années sont « consacrés à assurer son existence⁸⁵ », ses premières prises de position sur la science, principalement en réaction aux interventions gouvernementales dans le champ scientifique, ouvrent la porte au tournant technologique des années 1980, qui sera traité au prochain chapitre.

En 1979, le Parti québécois (PQ) publie le Livre vert *Pour une politique québécoise de la recherche scientifique*. Alors que le gouvernement préconisait la recherche libre et désintéressée à peine quelques années auparavant, le PQ, pris dans un contexte économique de stagflation, entend désormais planifier son développement,

⁸¹ Pour plus d'informations sur la radicalisation des syndicats et des organisations militantes québécoises, voir Sean Mills, *op.cit.*, p. 195-225.

⁸² Un président d'association patronale anonyme cité dans Pierre Fournier, *Le patronat québécois au pouvoir : 1970-1976*, Montréal, Hurtubise, 1979, p. 80.

⁸³ Florence Provost-Turgeon et Jacques Rouillard, « L'opposition du Conseil du patronat du Québec à la loi 101 », *Histoire engagée*, 12 septembre 2017, 3p.

⁸⁴ Pierre Fournier, *op.cit.*, p. 82.

⁸⁵ Ghislain Dufour, *Pour le meilleur et pour le pire : 30 ans de relations entre patrons et gouvernements au Québec (1969-1998)*, Montréal, Les malins, 2009, p. 37.

car il considère que la science est une « force de production » importante pour la croissance économique. Selon Gingras, Godin et Trépanier, le Livre vert indique l'intention de l'État « de mettre en œuvre une politique scientifique qui permettra de faire des choix quant aux domaines scientifiques et techniques à privilégier et de les arrimer avec les priorités sociales, culturelles et économiques du Québec⁸⁶. » À la suite de la publication de ce document, le PQ lance une vaste consultation publique au travers de plusieurs ateliers tenus à l'automne 1979⁸⁷; ateliers auxquels participent entre autres les associations de chercheurs, qui « négocient le degré d'autonomie du champ scientifique⁸⁸ », et des représentants du milieu industriel comme le CPQ. C'est dans son *Mémoire sur le Livre vert* que ce dernier intervient pour la première fois de manière approfondie sur l'université et la science.

D'entrée de jeu, le CPQ se fait clair sur les raisons qui le poussent à intervenir dans le débat. C'est parce qu'il considère que « le progrès scientifique est le moteur du développement économique » qu'il s'intéresse à la science et à ses débouchés⁸⁹. Cela dit, tout laisse croire que l'université ne fait pas partie de ses préoccupations premières. Son mémoire porte « spécialement sur la recherche industrielle », même s'il reconnaît « l'importance fondamentale de la recherche universitaire » et qu'il affirme que des « liens fonctionnels [...] doivent exister entre l'une et l'autre forme de recherche⁹⁰. » Tout comme c'est le cas pour la Chambre, il semble que ce soit le modèle linéaire de l'innovation qui prédomine au Conseil pendant la Révolution tranquille. La recherche universitaire et la recherche industrielle, quoique complémentaires, participent en effet à des étapes différentes du processus d'innovation. Le CPQ se positionne d'ailleurs de la même manière que la Chambre en ce qui a trait à la fonction de l'ÉPM. Il soutient

⁸⁶ Yves Gingras, Benoît Godin et Michel Trépanier, *loc. cit.*, p. 75.

⁸⁷ Gouvernement du Québec, *Un projet collectif : Énoncé d'orientation et plan d'action pour la mise en œuvre d'une politique québécoise de la recherche scientifique*, Québec, L'Éditeur officiel du Québec, 1980, 106p.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 76.

⁸⁹ Conseil du patronat du Québec, *Mémoire sur le Livre vert « Pour une politique québécoise de la recherche scientifique »*, juin 1979, p. 1.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 1.

que celle-ci, contrairement à l'université, participe majoritairement à la deuxième étape du processus d'innovation. Il déplore donc que « le Livre vert ne parle pas, ou à peine, du rôle des écoles de génie (en particulier l'École Polytechnique de Montréal) dans l'innovation industrielle⁹¹. »

Malgré la distinction qu'il fait entre l'université et les autres centres de recherche, il ouvre la porte à davantage de coopération entre la recherche appliquée et la recherche universitaire. Pour profiter au développement économique, il est essentiel, selon lui, qu'il y ait une « osmose et [...] une fécondation réciproque entre le secteur universitaire et le secteur industriel⁹². » Ainsi, malgré qu'il soutienne que les deux formes de recherche n'ont pas la même fonction, il envisage leur rapprochement au profit du développement industriel.

L'ensemble de sa conception de la recherche repose sur un idéal bien précis de la liberté scientifique : moins d'État, plus d'entreprise. Il s'oppose effectivement aux aspirations de planification scientifique de l'État québécois et affirme que :

la mise en place d'une grande infrastructure de coordination, l'établissement de priorités, le choix de secteurs clefs à privilégier, les mécanismes de contrôle et d'évaluation proposés, le rôle qu'on voudrait voir jouer aux organismes publics de recherche, sont autant d'indices d'une volonté de contrôle et d'un dirigisme de la part de l'État qui nous paraissent inconciliables avec les conditions à favoriser pour l'épanouissement de la recherche⁹³.

Si l'on en croit ses dires, l'État ne peut planifier le développement scientifique, car :

le respect de la liberté des chercheurs est une condition fondamentale du succès de toute politique de recherche scientifique. Outre le fait que les scientifiques de tous les milieux ont toujours été jaloux de cette liberté, celle-ci est en fait le fondement de l'originalité d'esprit et de la créativité qui sont la marque du vrai chercheur. S'il y a quelque chose que chercheurs industriels et professeurs

⁹¹ *Ibid.*, p. 7.

⁹² Conseil du patronat du Québec, « La politique scientifique du Québec : Le gouvernement doit créer les conditions favorables à son développement et non l'orienter », *Bulletin du CPQ*, vol.10, no.115, août-septembre 1979, p. 2.

⁹³ Conseil du patronat du Québec, *Mémoire sur le Livre vert...*, *op.cit.*, p. 14.

d'université ont en commun, c'est bien une méfiance instinctive vis-à-vis de toute ingérence gouvernementale dans l'orientation de leurs travaux⁹⁴.

Or, alors que les scientifiques qui participent à la consultation publique sur le Livre vert s'opposent à la planification étatique essentiellement pour protéger la liberté de la recherche⁹⁵, le CPQ utilise plutôt cet argument pour intégrer davantage le développement scientifique au destin des entreprises⁹⁶. Il réclame par exemple que l'État s'en remette à la fiscalité afin que « toute dépense directe ou indirecte, des individus ou des sociétés, investie dans la recherche soit déductible de l'impôt⁹⁷. »

Il préconise ainsi une politique qui incite les acteurs économiques à investir en recherche par le biais de crédits d'impôt. Ce n'est donc pas l'État qui doit influencer le développement de la recherche, mais l'entreprise avec ses investissements. Voilà l'idéal de liberté scientifique du CPQ. Même s'il est essentiellement question de recherche industrielle et appliquée dans ce mémoire et que le Conseil du Patronat distingue cette forme de recherche de la recherche universitaire, c'est ce rapprochement entre la science et l'entreprise qui devient prédominant dans les discours patronaux sur l'université dès le début des années 1980. Pour le patronat, le modèle linéaire de l'innovation associé à l'université et à sa fonction dans la société québécoise s'efface donc avec la fin de la Révolution tranquille au profit d'une conception de plus en plus pratique de l'institution universitaire.

2.5 Conclusion

La Révolution tranquille est une période de réformes politiques, sociales, économiques et institutionnelles importante au Québec. Les transformations qui ont cours dans le monde universitaire et l'intervention du politique dans le champ

⁹⁴ *Ibid.*, p. 17.

⁹⁵ Yves Gingras, Benoît Godin et Michel Trépanier, *loc.cit.*, p. 756

⁹⁶ Notons que le CPQ s'oppose à l'intervention de l'État dans la plupart des cas, peu importe s'il s'agit de science ou d'économie. Il considère en effet que les lois du marché s'autorégulent parfaitement et que l'intervention étatique brise généralement le bon fonctionnement de la concurrence. Voir Fontaine, *op.cit.*, p. 47.

⁹⁷ Conseil du patronat du Québec, *Mémoire sur le Livre vert...*, *op.cit.*, p. 21.

scientifique donnent l'occasion au patronat québécois de faire entendre sa voix en matière d'enseignement supérieur et de recherche. C'est d'abord par sa réaction devant la possible intégration de HEC et Polytechnique que nous avons fait ressortir ses attentes envers les institutions universitaires et, par le fait même, mis en lumière ce qu'il considère comme la fonction sociale de l'université. Certes, ce que la Chambre de commerce affirme dans ce débat doit être interprété avec précaution, car les liens soutenus qu'elle entretient avec les deux écoles la poussent à s'opposer à tout ce qui peut mettre en péril le *statu quo*.

Néanmoins, des interventions de la Chambre à propos d'une seconde université de langue française à Montréal – qui deviendra l'UQAM en 1968 – et ses pressions en faveur de la création d'un Centre de recherches touristiques pointent dans la même direction. Il semble en effet que l'organisation patronale montréalaise adhère au modèle linéaire de l'innovation. Alors que la recherche universitaire ne fait pas du tout partie de son imaginaire pendant les années 1950, elle est désormais présente dans ses discours. Dans sa conception de l'institution, l'université passe donc d'une maison d'enseignement supérieur à un lieu de formation et de recherche, qui produit des savoirs désintéressés possiblement – et de préférence – récupérables par la recherche pratique des écoles spécialisées comme Polytechnique et des laboratoires privés ou publics. Ainsi, l'apport économique de l'université en matière de recherche se veut indirect.

Il en va autrement de l'enseignement universitaire. Alors que la Chambre s'oppose à l'intégration de HEC et Polytechnique en partie en mettant l'accent sur le caractère non utilitaire de la formation universitaire, la majeure partie de ses autres interventions sur l'université – et depuis longtemps – montre qu'elle considère que l'enseignement supérieur doit aussi former la main-d'œuvre nécessaire au développement économique de la province. Certes, l'université doit voir à la formation des scientifiques, mais elle doit également s'assurer que l'enseignement qu'elle dispense ne soit pas en décalage avec le contexte industriel québécois et soit arrimé aux besoins économiques de la province et des entreprises.

Comparativement aux années 1950, les discours de la Chambre sur l'université sont également moins nationalistes. Bien qu'elle traite des intérêts nationaux des Canadiens français lorsqu'elle fait pression en faveur d'une nouvelle université francophone à Montréal, la culture canadienne-français qu'elle mettait de l'avant à l'époque duplessiste est complètement absente de ses discours. Cette particularité s'explique probablement par l'évolution de la culture nationale au Québec. C'est pendant la Révolution tranquille que les Canadiens français de la province deviennent progressivement des Québécois. L'État, en s'affirmant de plus en plus comme État national, recentre les consciences sur la province⁹⁸ et la Chambre, attachée au concept de Canada français, semble avoir du mal à s'ajuster à la mouvance identitaire.

Cette particularité n'affecte pas le Conseil du patronat du Québec. Créé en 1969, celui-ci n'est pas attaché à l'identité nationale canadienne-française. Ce qui l'intéresse, c'est avant tout les intérêts des patrons et de leurs entreprises. S'il traite très peu d'université et de recherche universitaire dans les années 1970, ses premières interventions en la matière concordent aussi avec la conception linéaire de l'innovation. Selon lui, malgré leur complémentarité, la recherche universitaire et la recherche appliquée n'ont pas les mêmes fonctions: la première est essentiellement désintéressée alors que l'autre est axée sur les débouchés économiques directs.

Cela étant dit, le CPQ considère que la science est le moteur économique de toute société industrielle avancée et ses discours montrent qu'il mise fortement sur le rapprochement entre l'activité scientifique et l'entreprise dès la fin de la Révolution tranquille. Comme nous le verrons désormais, étant donné que les universités forment le cœur de la production scientifique, la crise économique des années 1980 et un contexte scientifique de plus en plus axé sur le développement technologique le poussent à revoir ses positions et à s'aligner plus fermement derrière la frange du

⁹⁸ Kenneth McRoberts, « La question nationale québécoise », dans Yves Bélanger, Robert Comeau et Céline Métivier (dir.), *La Révolution tranquille 40 ans plus tard : un bilan*, Montréal, VLB éditeur, 2000, p. 124.

patronat qui réclame depuis la Révolution tranquille que l'entreprise se rapproche « davantage des milieux universitaires de façon à insuffler aux grands laboratoires de la nation une orientation qui tienne aussi compte des impératifs de l'économie⁹⁹. » Pour les acteurs patronaux, la fin des années 1970 sonne bel et bien le glas de la « république de la science » universitaire.

⁹⁹ Université du Québec à Montréal, Service des archives et de gestion des documents, Fonds d'archives Association des hommes d'affaires de Montréal, 43P-630/2. *Conférence prononcée par Claude C. Frenette, à Montréal, sur le statut de l'entreprise, 1971, p. 9.*

CHAPITRE III

DE LA TECHNOLOGIE AU LIBRE-ÉCHANGE : LA FONCTION DE
L'UNIVERSITÉ DANS UNE ÉCONOMIE MONDIALISÉE

Les années 1980 marquent un tournant idéologique, économique et politique en Occident. L'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher au Royaume-Uni en 1979 et l'élection de Ronald Reagan aux États-Unis en 1980 signent la victoire des tenants du néolibéralisme et mettent graduellement fin à l'idéal keynésien selon lequel l'État a une fonction régulatrice dans un marché économique imparfait¹. Les idées des économistes Milton Friedman et Friedrich Hayek qui, à leurs manières, réclament l'effacement de l'État au profit d'une liberté individuelle axée sur l'économie et le libre marché soi-disant autorégulé², deviennent omniprésentes au sein des États occidentaux³. La collectivité et les projets collectifs soutenus par l'État sont ainsi remplacés par les individus et leurs intérêts économiques propres. Pour le sociologue

¹ À la suite du Krach de 1929, l'économiste John Maynard Keynes met de l'avant l'idée selon laquelle l'État doit parfois intervenir dans l'économie. En période de crise comme celle des années 1930, son intervention est d'ailleurs le seul moyen d'assurer la survie de l'économie capitaliste selon lui : « Whilst, therefore, the enlargement of the functions of government, involved in the task of adjusting to one another the propensity to consume and the inducement to invest, would seem to a nineteenth-century publicist or to a contemporary American financier to be a terrific encroachment on individualism, I defend it, on the contrary, both as the only practicable means of avoiding the destruction of existing economic forms in their entirety and as the condition of the successful functioning of individual initiative. » John Maynard Keynes, *The General Theory of Interest, Employment, and Money*, New York, HBJ Book, 1936, p. 380.

² Dans un de ses essais les plus influents, Hayek s'oppose à l'intervention de l'État en mettant l'accent sur la liberté du citoyen d'agir « according to his own decisions and plans, in contrast to the position of one who was irrevocably subject to the will of another, who by arbitrary decision could coerce him to act or not to act in specific ways. » Dans le même ordre d'idées, Milton Friedman et Rose D. Friedman se demandent si « l'échec » du New Deal poussera les États « toward greater freedom and limited government in the spirit of Smith and Jefferson or toward an omnipotent monolithic government in the spirit of Marx and Mao. » Nul besoin de mentionner que c'est l'idéal du gouvernement « limité » qui est celui des auteurs. Friedrich Hayek, *The Constitution of Liberty*, Chicago, University of Chicago Press, 1978, p. 12.; Milton Friedman et Rose D. Friedman, *Free to Choose: A Personal Statement*, New York, HBJ Book, 1980, p. 284.

³ Michel Bernard, *L'utopie néolibérale*, Montréal, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, 1997, 318p.

Pierre Bourdieu, cette transition néolibérale découle d'un « programme de destruction des structures collectives capables de faire obstacle à la logique du marché pur⁴. »

Le Canada et le Québec ne font pas exception. En contexte économique mondial de stagflation depuis le milieu des années 1970⁵, les thèses keynésiennes y sont remises en question. Pour endiguer la crise, les États-Unis augmentent les taux d'intérêt directs, ce qui engendre la perte de milliers d'emplois en sol canadien. Au Québec, la dette de l'État prend une ampleur faramineuse et le taux de chômage atteint des sommets. En 1982, c'est presque 16% de la population active qui se retrouve sans emploi⁶. Devant les difficultés économiques, le gouvernement entend réduire les dépenses. Signant la fin de son « préjugé favorable » envers les travailleurs, le Parti québécois impose une réduction salariale de 20% aux employés du secteur public en 1983 par l'entremise du projet de loi 70⁷. Quant au gouvernement fédéral, il adopte une politique de contrôle des salaires dans les services publics en 1982, qui engendre « la suspension du droit de grève du tiers de la main-d'œuvre syndiquée⁸. » Ces mesures annoncent un changement de paradigme en matière de politiques économiques. Celui-ci se concrétise en 1985 au Québec par l'élection de Robert Bourassa, qui remet en doute l'interventionnisme étatique au profit des mécanismes de marché et du secteur privé en général⁹, faisant entrer la province dans l'ère du néolibéralisme – quoique de manière moins drastique qu'au sud de la frontière et que dans le reste du Canada.

Rapidement, le néolibéralisme se conjugue au libre-échange. Les économistes québécois Bernard Landry et Jacques Parizeau, bien que tous deux favorables à l'interventionnisme étatique, sont particulièrement enthousiastes en ce qui a trait à

⁴ Pierre Bourdieu, « L'essence du néolibéralisme », *Le monde diplomatique*, mars 1998, p. 3.

⁵ La question de la stagflation est traitée en profondeur dans Kenneth Norrie et Douglas Owsam, *A History of the Canadian Economy*, Toronto, Harcourt Brace Jovanovich, 1991, p. 600-615.

⁶ Martin Petitclerc et Martin Robert, *Grève et paix : une histoire des lois spéciales au Québec*, Montréal, LUX, 2018, p. 95.

⁷ *Ibid.*, p. 99.

⁸ *Ibid.*, p. 96.

⁹ Johanne Bergeron, « L'autel du libéralisme : une revue des rapports Fortier, Gobeil et Scowen », *Politique*, vol. 11, hiver 1987, p. 129-138.

l'abattement des frontières économiques. Depuis son séjour à Paris en 1967, Landry se dit convaincu « que les échanges les plus libres donneraient les niveaux de vie les plus élevés et les meilleurs gages de paix universelle¹⁰. » Il s'efforce donc de faire valoir son idéal économique dans une centaine de conférences devant des gens d'affaires à travers le Canada¹¹ et publie un ouvrage en 1987 préfacé par Jacques Parizeau dans lequel il prône les bienfaits d'un accord de libre-échange avec les États-Unis¹².

Outre ces deux économistes et hommes d'État, le patronat québécois est aussi un ardent défenseur du libre-échange pendant les années 1980. Contrairement à Landry et Parizeau, celui-ci défend toutefois des thèses néolibérales. En s'opposant au rôle régulateur de l'État keynésien, le Comité de promotion économique de Montréal (COPEM) mis sur pied par la Chambre de commerce de Montréal et le Board of Trade of Montreal au début des années 1980 propose « une réduction importante de la place que prennent les gouvernements dans notre économie » et réclame « spécifiquement de réduire, sur une période de dix ans, de 25% les prélèvements fiscaux au sein de l'économie, de les faire passer de 40% du revenu national à 30%¹³. » Le Conseil du Patronat du Québec, quant à lui, fait savoir « sa satisfaction devant la volonté très ferme exprimée par le gouvernement [du Parti québécois] de comprimer ses dépenses et de préserver ainsi un équilibre économique dynamique¹⁴. » Avec l'arrivée probable du libre-échange, les hommes et les femmes d'affaires espèrent aussi atteindre de nouveaux marchés, mais s'inquiètent que la « libéralisation du commerce international » accentue « encore davantage le rythme des bouleversements au cours

¹⁰ Bernard Landry, *Commerce sans frontière : le sens du libre-échange*, Montréal, Québec/Amérique, 1987, p. 20.

¹¹ Michel Vastel, *Landry, Le grand dérangeant*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2001, p. 267.

¹² *Ibid.*, 189p.; Jacques Parizeau, « Préface » dans *ibid.*, p. 9-18.

¹³ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/99,0047, *Choisir une nouvelle direction : Mémoire du Comité de promotion économique de Montréal (COPEM) présenté à l'occasion du Colloque des Hautes Études Commerciales Le Québec économique dans un deuxième mandat*, 31 octobre 1981, p. 4 et 21.

¹⁴ Conseil du patronat du Québec, « La compression des dépenses publiques : appui du C.P.Q. au gouvernement », *Bulletin du CPQ*, vol.13, no.150, avril 1982, p. 2.

des prochaines années¹⁵. » Ils prônent donc « l'adaptabilité au changement, notamment d'ordre technologique » afin de soutenir la capacité concurrentielle du Québec dans une économie mondialisée¹⁶.

Avec ce nouveau modèle de développement économique, l'idéal de l'université change. Le modèle linéaire de l'innovation – omniprésent pendant la Révolution tranquille – selon lequel la science pure et libre a la priorité sur la science appliquée est graduellement mis de côté par l'État. En fait, la politique scientifique du Québec devient une politique technologique¹⁷. Ce changement de paradigme scientifique est on ne peut plus clair dans le document *Le virage technologique* produit par le gouvernement québécois en 1982. Dans ce document, la technologie et l'innovation sont désormais considérées comme les moteurs de l'économie et c'est le rôle des recherches universitaires et industrielles de les alimenter¹⁸.

Si, grâce aux travaux de plusieurs historiens et sociologues des sciences, nous savons que les gouvernements remettent en question avec plus ou moins de succès l'autonomie des institutions universitaires¹⁹ depuis les années 1980 afin de profiter plus

¹⁵ Conseil du patronat du Québec, *Mémoire remis à la Commission consultative sur le travail (Commission Beaudry)*, novembre 1982, p. 66-67.

¹⁶ Le CPQ cité Mélanie Fontaine, *Le Conseil du patronat du Québec comme acteur : 1969-1999*, mémoire de M.A. (sociologie), Université du Québec à Montréal, 2002, p. 103.

¹⁷ Benoit Godin et Michel Trépanier, « La politique scientifique et technologique québécoise: la mise en place d'un nouveau système national d'innovation », *Science et société*, vol. 36, no. 3, 1995, p. 445-447.

¹⁸ Gouvernement du Québec, *Le virage technologique : bâtir le Québec phase 2, programme d'action économique 1982-1986*, Québec, Publications gouvernementales, 1982, 248p. Voir aussi Charles H. David, « La politique technologique du gouvernement du Québec », dans Robert Dalpé et Réjean Landry (dir.), *La politique technologique au Québec*, Montréal, PUM, 1993, p. 100.

¹⁹ Notons ici que le fait que l'État et les entreprises contestent l'autonomie des chercheurs ne permet pas de conclure, comme plusieurs le font, que les universités et leurs chercheurs ne sont plus autonomes. Outre le fait que, d'un point de vue sociologique, les communautés scientifiques sont généralement intéressées aux besoins de leurs disciplines davantage que ceux des acteurs externes, l'apport du privé dans les recherches universitaires est essentiellement concentré dans les sciences naturelles (médecine, pharmaceutique, chimie) et les différentes branches du génie. L'idée selon laquelle l'université est dominée par le capital et les acteurs externes est donc souvent le produit d'une généralisation de cas particuliers à l'intérieur des murs de l'institution. Yves Gingras, Benoit Godin et Michel Trépanier, « La place des universités dans les politiques scientifiques et technologiques canadiennes et québécoises », dans Paul Beaulieu et Denis Bertrand (dir.), *L'État québécois et les universités. Acteurs et enjeux*, Québec, PUQ, 1999, p. 91-95.

rapidement des retombées économiques et technologiques de la recherche et de l'enseignement²⁰, nous sommes souvent contraints d'assumer les attentes patronales envers l'université, car aucune étude exhaustive n'a été faite sur les discours patronaux, qui traitent d'institutions universitaires au Québec. C'est précisément ce vide historiographique que nous souhaitons combler dans ce chapitre. En effet, nous nous demanderons de quelle manière le patronat conçoit la fonction sociale de l'université depuis les années 1980, quelles sont les principales mesures qu'il réclame en matière d'enseignement supérieur et de recherche et en quoi le néolibéralisme vient teinter sa conception du rôle de l'université.

Nous montrerons d'abord que le patronat québécois, peut-être davantage que les différents gouvernements, voit l'université comme une institution fondamentale au développement technologique des entreprises et à leur compétitivité, que ce soit au niveau de la main-d'œuvre hautement qualifiée ou de la recherche dans les différents secteurs liés aux sciences naturelles et au génie (SNG). Dans un contexte de libre-échange, il adhère à ce que Sheila Slaughter et Gary Rhoades ont appelé « the neo-liberal university²¹. » C'est-à-dire qu'il considère que la compétitivité de l'économie québécoise repose sur les institutions universitaires, qui, par leurs formations et leurs recherches, devraient permettre aux entreprises de rester concurrentielles dans un marché de plus en plus mondialisé.

Après avoir fait ressortir l'idéal patronal d'une université orientée sur le développement technologique dans une économie « sans frontières », nous montrerons que cette fonction justifie deux des principales mesures pour lesquelles le patronat milite depuis la fin de la Révolution tranquille : l'institutionnalisation des liens entre le monde universitaire et l'entreprise et la hausse des frais de scolarité. Bien que ce

²⁰ *Ibid.*, p. 81-90. ; Benoît Godin, Michel Trépanier et Mathieu Albert, « Des organismes sous tension : Les conseils subventionnaires et la politique scientifique », *Sociologie et société*, vol. 32, no 1, printemps 2000, p. 17-42.

²¹ Sheila Slaughter et Gary Rhoades, « The Neo-liberal University », *New Labor Forum*, no. 6, printemps-été 2000, p. 73-79

chapitre repose sur le même type de documentation que les précédents, le type d'analyse diffère. Étant donné l'explosion des interventions patronales en matière d'université – qui constitue un facteur intéressant en soi –, nous mettrons de côté l'analyse approfondie d'événements précis comme celui de la commission Massey afin de faire ressortir la cohérence des discours patronaux sur la longue durée; de 1980 à 2012. Même si l'idéal universitaire patronal, qu'il soit mis de l'avant par la Chambre de commerce ou le CPQ, n'évolue pratiquement pas pendant la période, seule une analyse globale des discours patronaux permet de saisir les fins sous-jacentes aux demandes patronales envers les institutions universitaires.

3.1 Brève présentation des organisations

Depuis sa création à la fin du 19^e siècle – résultant d'une scission des hommes d'affaires francophones avec le Board of Trade of Montreal –, la Chambre de commerce du district de Montréal a toujours eu un penchant nationaliste assumé. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, elle a souvent été au cœur des débats constitutionnels au Canada et a constamment pris parti pour les francophones. Au risque de nous répéter, rappelons qu'elle représente les gens d'affaires francophones de la grande région de Montréal et qu'avant les années 1980, lorsqu'elle parle de sa mission, elle affirme continuellement « que toutes ses initiatives se ressentent de sa dévotion au fait français au Canada. » En fait, selon elle, « sa seule raison d'exister SÉPARÉMENT [du Board of Trade] réside dans son but de promouvoir et de défendre les intérêts économiques, civiques et sociaux des Canadiens de langue française²². »

Or, à la suite du départ de plusieurs élites nationalistes comme François-Albert Angers et en raison de l'émergence d'une moyenne et grande bourgeoisie francophone rendue possible grâce aux interventions du gouvernement Lesage pendant la

²² « Nationaliste, Canadienne et Économique! », *Commerce-Montréal*, vol.10, no.11, 18 octobre 1954, p. 4.

Révolution tranquille, ce penchant nationaliste disparaît du discours de l'association patronale montréalaise au cours des années 1980. À un point tel que son existence indépendante du Board of Trade n'est plus utile selon ses membres. Elle se rapproche donc de cette organisation avec laquelle elle met sur pied des comités conjoints comme le Comité de promotion économique de Montréal fondé dans les années 1980. Ce rapprochement aboutit à la fusion des deux organisations le 26 mars 1992 pour fonder la Chambre de commerce du Montréal métropolitain/Board of Trade of Metropolitan Montreal²³. À partir de ce moment, elle assume pleinement son rôle d'association patronale. En fait, grâce à la fusion, la nouvelle organisation considère que « la communauté d'affaires de Montréal et de sa région se dote [...] d'un puissant outil de promotion de ses intérêts²⁴. » Le nationalisme canadien-français disparaît ainsi du discours de la Chambre, qui s'intéresse désormais strictement aux intérêts économiques du patronat. Mis à part ce changement de cap idéologique, la fusion entraîne l'adhésion de la Chambre au Conseil du patronat du Québec. Alors qu'elle n'y avait jamais adhéré depuis sa création en 1969²⁵, le Board of Trade, un des organismes fondateurs du CPQ, la pousse dans le giron de l'organisation patronale la plus puissante de la province²⁶. Depuis 1992, lorsque le CPQ prend la parole, c'est donc aussi au nom de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, bien que celle-ci prenne position en son nom sur plusieurs enjeux. Cela fait en sorte que les discours de la Chambre et du CPQ se confondent. C'est pour cette raison que nous utiliserons parfois le terme « patronat » dans ce chapitre sans toujours mettre l'accent sur l'organisation qui prend la parole.

Le CPQ, quant à lui, demeure l'interlocuteur le plus influent des dirigeants d'entreprises auprès du gouvernement québécois²⁷. Selon la liste des membres du mois

²³ Jean Guibault, « La Chambre de commerce du Montréal métropolitain / Board of Trade of Metropolitan Montreal : Un outil puissant pour la communauté d'affaires », *Commerce-Montréal*, vol.48, no.9, mai 1992, p. 9.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Pierre Fournier, *Le patronat québécois au pouvoir : 1970-1976*, Montréal, Hurtubise, 1979, p. 73.

²⁶ Ghislain Dufour, *Témoignage des 30 ans du CPQ*, Montréal, Les Éditions Transcontinental, 2000, p. 494.

²⁷ Déjà en 1976, Pierre Fournier notait cet état de fait. Pierre Fournier, *op.cit.*, p. 80.

de mai 1999, il fédère plus de 80 organisations patronales, comme l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec et le Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec. Outre les organisations patronales, plus de 400 corporations/entreprises comme Bombardier Inc., la Banque de Montréal et KPMG en sont membres²⁸. Si ses relations avec les gouvernements sont parfois tendues, comme c'est le cas sur la question de la souveraineté du Québec – le CPQ s'y oppose fermement²⁹ –, il demeure qu'il entretient des rapports soutenus avec tous les gouvernements du Québec depuis sa création, selon Ghislain Dufour, président du Conseil de 1986 à 1997³⁰.

Le CPQ reçoit même les éloges de certains hommes politiques. Lui rendant hommage dans l'ouvrage de Ghislain Dufour, Claude Ryan, ex-ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science du gouvernement Bourassa et ex-chef du Parti libéral du Québec, affirme par exemple que le CPQ a contribué à changer la culture politique au Québec. Selon lui :

de nombreux débats avaient lieu naguère sans que le monde patronal y soit présent et sans qu'on s'en formalise outre mesure. Aujourd'hui, il faut que le monde patronal participe à un débat pour que celui-ci soit considéré comme sérieux. Ce changement de climat résume le chemin parcouru depuis la création du Conseil du patronat du Québec en 1969. Par son action persévérante et compétente, le CPQ a puissamment contribué à doter le monde patronal de cette voix forte, responsable et écoutée qu'il fait désormais entendre dans nos débats de société³¹.

Bien que, considérant la fréquence des interventions patronales avant la création du CPQ – pensons au rôle de la Chambre lors des commissions Massey et Tremblay –, cette déclaration de Ryan est davantage rhétorique qu'historique, elle montre tout de

²⁸ Selon la liste présentée par Mélanie Fontaine dans son mémoire de maîtrise. Voir Mélanie Fontaine, *op.cit.*, p. A194-A206.

²⁹ Ghislain Dufour, *Pour le meilleur et pour le pire : 30 ans de relations entre patrons et gouvernements au Québec (1969-1998)*, Montréal, Les malins, 2009, p. 140-149.

³⁰ *Ibid.*, 229p.

³¹ Claude Ryan, « Mission accompli », dans Ghislain Dufour, *Témoignage...*, *op.cit.*, p. 42.

même l'ampleur des relations que le CPQ entretient avec certains hommes et certaines femmes d'État depuis sa fondation.

3.2 Quand l'université et la technologie se confondent

Dans le contexte de crise économique des années 1980, le patronat québécois se tourne vers l'université pour relancer l'économie. C'est durant cette décennie que son nouvel idéal universitaire, largement orienté vers le développement technologique, se cimente. Face à la crise, il considère que l'état actuel de l'institution n'est pas optimal pour répondre aux besoins économiques du Québec. Selon lui, l'université n'est pas assez ouverte sur la société et cet état de fait la rend en quelque sorte coupable des difficultés de ses diplômés sur le marché de l'emploi. Afin de sortir du marasme économique, il réclame une meilleure adéquation entre les besoins de l'industrie et la formation universitaire pour appuyer la compétitivité des entreprises et l'employabilité des finissants. C'est ce qu'affirme Ghislain Dufour, vice-président exécutif du CPQ, lors d'une rencontre avec les membres de l'Association de placement universitaire et collégial en octobre 1981. Pour Dufour, « seule une meilleure concordance entre le système d'éducation postsecondaire et les besoins du marché du travail » permet « d'éviter le sentiment de frustration de certains étudiants qui constatent que leur diplôme ne donne accès qu'au chômage, d'une part, et de certaines entreprises qui ne peuvent trouver de main-d'œuvre qualifiée pour combler des postes-clés, d'autre part³². » Dans le creux de la crise économique, l'université devient alors une pièce maîtresse de la relance. Comme le patronat considère que, « pour les collectivités modernes, le changement technologique constitue le facteur le plus important de la croissance économique lorsqu'il peut être assimilé par l'entreprise³³ », son discours sur

³² Conseil du patronat du Québec, « Pour éviter la frustration chez les jeunes diplômés : Une meilleure équation éducation - marché du travail », *Bulletin du CPQ*, vol.12, no.144, octobre 1981, p. 10.

³³ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du district de Montréal, P003/Z,0008, Chambre de commerce du district de Montréal, *Orientations de la Chambre de commerce de Montréal en matière de R & D : Le Sommet québécois de la technologie*, octobre 1988, p. 1.

l'université et la science se confond désormais avec celui du développement technologique.

Cette particularité se renforce à la suite de la publication du document *Le Virage technologique* par le gouvernement du Québec en 1982. Dans ce programme d'action économique majoritairement défini par Bernard Landry, ministre d'État au Développement économique, Québec met l'accent sur le développement des secteurs technologiques comme l'aérospatial et la biotechnologie pour soutenir la croissance économique et l'innovation industrielle³⁴. Dès la publication du programme, la Chambre de commerce de Montréal et le Board of Trade of Montreal créent conjointement un comité qui entreprend l'étude de ses principales conclusions dans l'optique « [d']assurer une collaboration avec les institutions d'enseignement afin de concevoir et mettre sur pied des curriculums adaptés aux besoins des industries face au développement fulgurant de la technologie³⁵. » Ce comité, entre autres dirigé par Khalil E. Barsoum, vice-président de la région de l'Est d'IBM Canada, produit un document dans lequel la Chambre salue l'intérêt du gouvernement pour la technologie, appuie *Le Virage technologique* et affirme que le Québec entre dans « une période de bouleversement technologique qui rend chaque jour plus pressante une action concertée de tous les intervenants³⁶. »

C'est ce « bouleversement technologique » des années 1980 qui pousse la Chambre à réclamer une meilleure adéquation entre les universités, leur financement et les entreprises québécoises, qui, selon elle, nécessitent un influx technologique constant pour demeurer concurrentielles. Si elle note que « tous les domaines scientifiques » sont en retard au Québec, elle en priorise tout de même certains plus

³⁴ Gouvernement du Québec, *op.cit.*, 248p.

³⁵ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/Z,0039, *Document de fondation du Comité Impacts du programme d'action économique 82-86 intitulé Le virage technologique*, octobre 1982, p. 1.

³⁶ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/Z,0039, *Position de la Chambre de commerce du district de Montréal sur « Virage technologique »*, 1983, p. 2.

que d'autres dans son document sur *Le Virage technologique* : étant donné leur importance dans le développement industriel, ce sont principalement les sciences naturelles et le génie (SNG) qui l'intéressent. Afin d'attirer le regard du gouvernement sur les opportunités économiques des SNG, elle base son document sur l'électronique et les biotechnologies, deux secteurs en forte expansion dans le milieu universitaire. En fait, « la Chambre considère l'électronique et les biotechnologies comme des secteurs témoins en raison de leurs applications dans l'ensemble de l'industrie³⁷. »

Ce qui intéresse le patronat au sein de l'université, c'est donc beaucoup moins les sciences humaines que les SNG. Même si le CPQ affirme au cours des années 1980 que les sciences humaines ont un rôle fondamental à jouer dans la société et les entreprises, car « le développement technologique va en effet entraîner et entraîne déjà des problèmes nouveaux de comportement, d'apprentissage, et d'organisation auxquels seules les sciences humaines pourront vraiment répondre³⁸ », il espère, tout comme la Chambre, rediriger le financement étatique vers la formation de chercheurs habilités à entreprendre des projets de recherche industrielle technologique au sein des entreprises. C'est ce qu'il réclame dans son mémoire déposé en 1983 sur le projet de loi 37 créant l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche. Il y enjoint en effet le gouvernement de « prendre les moyens de faire en sorte que les chercheurs qui seront requis pour effectuer la recherche industrielle dans les années à venir seront disponibles en nombre suffisant et posséderont la compétence nécessaire³⁹. »

Cette question de la formation des chercheurs aptes à appuyer les projets technologiques au sein des entreprises est récurrente dans les discours patronaux à

³⁷ *Ibid.*, p.3.

³⁸ Conseil du patronat du Québec, « Le président du C.P.Q. plaide en faveur d'une amélioration du financement gouvernemental de l'Enseignement post-secondaire », *Bulletin du CPQ*, vol.18, no.210, octobre 1987, p. 9. Voir aussi Conseil du patronat du Québec, *Commentaire portant sur le document de consultation du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie intitulé Vue d'ensemble pour une politique scientifique du Québec*, septembre 2000, p. 18.

³⁹ Conseil du patronat du Québec, *Mémoire présenté à la commission permanente de la présidence du conseil et de la Constitution sur la "Loi créant l'agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche" (projet de loi no. 37)*, septembre 1983, p. 12.

partir des années 1980. C'est notamment pour cette raison que le patronat s'intéresse aux organismes de financement de la recherche. Qu'ils relèvent du gouvernement fédéral, comme le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie (CRSNG) fondé en 1978, ou du gouvernement provincial, comme le fond Formation de chercheurs et action concertée (FCAC) mis sur pied par Québec en 1969, ces organismes ont la particularité de combiner à la fois les intérêts du champ scientifique et ceux du champ politique⁴⁰. Ils sont à la fois essentiels pour les scientifiques, car ils leur procurent le financement indispensable à leurs recherches, et au gouvernement, car ils lui permettent d'insister sur certaines priorités scientifiques. Sachant que les conseils subventionnaires sont un des mécanismes de financement les plus importants de la recherche universitaire⁴¹, le Conseil du patronat du Québec remet une série de commentaires au fond FCAC en 1984, au moment où celui-ci met en place un plan triennal de développement.

Mettant l'accent sur les étudiants gradués, le CPQ recommande au FCAC « [d']offrir des bourses plus intéressantes, quitte à en réduire le nombre », dans l'objectif de « doubler la production québécoise de diplômés des deuxième et troisième cycles, particulièrement dans les spécialités des sciences et des technologies⁴². » En ce qui a trait directement à la recherche, c'est la liberté des scientifiques et le mécanisme d'évaluation par les pairs qui sont remis en question dans les commentaires patronaux. En fait, le CPQ considère que les chercheurs ne sont pas les mieux positionnés pour comprendre les besoins technologiques et industriels de la société et des entreprises. Cette situation ne pourrait durer selon lui, car « des efforts de recherche qui ne tiendraient pas compte des possibilités et des impossibilités que recèlent les marchés pourraient demeurer longtemps sans fruit. » Puisque « ce sont les marchés qui orientent

⁴⁰ Benoît Godin, Michel Trépanier et Mathieu Albert, *loc.cit.*, p. 18.; David H. Guston, *Between Politics and Science: Assuring the Integrity and Productivity of Research*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, 213p.

⁴¹ Benoît Godin, Michel Trépanier et Mathieu Albert, *loc.cit.*, p. 19.

⁴² Conseil du patronat du Québec, « Le C.P.Q. et la formation des chercheurs », *Bulletin du CPQ*, Vol. 15, no.171, mars 1984, p. 5.

la technologie » et que les industriels sont les mieux positionnés pour comprendre leurs attentes, le CPQ désire intégrer davantage les acteurs externes dans les mécanismes de subvention des recherches universitaires :

Tous les mécanismes d'attribution de subvention reposent sur un grand critère : le jugement des pairs. Le C.P.Q. croit qu'il est impératif d'introduire aussi la notion de rentabilité dans les mécanismes d'allocation des fonds de recherche. Une façon de le faire : faire appel à des ressources compétentes externes au milieu de la recherche lui-même⁴³.

Cette contestation de la liberté des chercheurs universitaires au profit d'une rentabilité plus directe des recherches contraste avec les discours patronaux de la Révolution tranquille. Certes, la Chambre de commerce et le Conseil du patronat espéraient profiter des recherches universitaires pendant cette période, mais ils concevaient l'apport économique de l'institution de manière indirecte. C'était essentiellement à la suite d'un processus d'innovation linéaire, au cours duquel les résultats de la recherche fondamentale universitaire étaient développés par la recherche pratique des écoles spécialisées et des laboratoires publics et privés que l'exploitation commerciale devait être réalisée. La nouvelle conception de l'université, presque exclusivement structurée autour de son apport technologique et de la rentabilité de ses recherches et formations, est donc un produit des années 1980 et du contexte économique. À partir de ce moment, le patronat considère en effet que c'est le rôle des gouvernements, des entreprises et des universités « [de s']assurer que les ressources consacrées à la recherche répondent à des impératifs de développement économique⁴⁴. » C'est ce que le sociologue Dominique Vinck appelle la « science contextuellement pertinente⁴⁵. »

⁴³ *Ibid.*, p. 5-6.

⁴⁴ Ghislain Dufour, « Les universités québécoises n'ont pas encore pris le virage technologique », *Bulletin du CPQ*, vol.14, no.164, juillet 1988, p. 8.

⁴⁵ Dominique Vinck, « Ethnographie d'un laboratoire de recherche technologique : analyse de la médiation entre recherche publique et appropriation privée », *Science de la société*, no. 66, 2005, p.75.

3.3 L'université dans une « économie sans frontières »

Dès la deuxième moitié des années 1980, les discours patronaux sur l'université et la technologie sont accompagnés par ceux sur « l'internationalisation » des marchés. En fait, c'est essentiellement parce que le patronat croit que l'université est un pilier fondamental du développement technologique qu'il pense que l'institution doit être une pièce maîtresse du libre-échange⁴⁶. Si le Québec espère se distinguer dans une « économie sans frontières », il doit, selon ses dires, avoir des universités en mesure d'appuyer les entreprises dans la concurrence internationale.

En octobre 1988, au moment même de la signature de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALÉ)⁴⁷, la Chambre de commerce met en garde le gouvernement au Sommet québécois de la technologie en lui mentionnant que tout « plan d'action proposé par le gouvernement du Québec pour atteindre la maîtrise de notre avenir technologique doit [...] être élaboré autour de l'objectif essentiel de favoriser la croissance économique et le développement des entreprises dans un contexte d'internationalisation des marchés. » Comme « la rude compétition [...] s'ouvrira bientôt avec l'entrée en vigueur du libre-échange », il est primordial selon la Chambre « [d']augmenter la qualité et le nombre de diplômés dans les secteurs névralgiques de la technologie », en plus de « revoir les objectifs de formation pour répondre aux défis technologiques de demain⁴⁸. »

À partir du moment où le patronat prend conscience des possibilités économiques liées au libre-échange avec les États-Unis, en partie en raison de la

⁴⁶ En parlant des politiques gouvernementales et de l'Université de Sherbrooke, Denis Goulet note aussi la récurrence du thème de la « mondialisation » à partir des années 1980. Denis Goulet, *L'audace porte fruit : Histoire de l'université de Sherbrooke, 1954-2004*, Sherbrooke, Les Éditions Université de Sherbrooke, 2004, p. 370.

⁴⁷ Rodrigue Tremblay, « Compétitivité canadienne et libre-échange nord-américain : les trois premières années de l'ALÉ », *L'Actualité économique, Revue d'analyse économique*, vol. 69, n° 2, juin 1993, p. 71.

⁴⁸ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du district de Montréal, P003/Z,0008, Chambre de commerce du district de Montréal, *Orientations de la Chambre de commerce de Montréal en matière de R & D : Le Sommet québécois de la technologie*, octobre 1988, p. 1 et 4-5.

campagne libre-échangiste de Bernard Landry, qui selon le président du CPQ, « a su insuffler à un groupe de gens d’Affaires fédéralistes une dose d’adrénaline dont ils avaient besoin⁴⁹ », il soutient qu’il « est urgent d’élaborer des programmes académiques conçus et développés en fonction des besoins des entreprises [...] si nous voulons entrer de plain-pied et bien préparés dans le marché global des années 1990⁵⁰. » Dès les années 1980, la majeure partie de la réflexion du patronat sur l’université « est issue d’une analyse sur les transformations engendrées par les nouveaux axes économiques. » Selon l’homme d’affaires Jacques Bernier, cité par Pierre Desmarteau dans le journal de la Chambre de commerce, « la mondialisation des marchés et le traité de libre-échange avec les États-Unis modifient considérablement notre économie. Nous avons ainsi identifié des carences importantes en matière de formation technologique » (en productique par exemple), qu’il est impératif de combler afin de demeurer concurrentiel à l’international⁵¹. Comme le « marché global » s’accroît significativement après la signature de l’ALÉ, pensons à la signature de l’Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) en 1994 entre les États-Unis, le Canada et le Mexique⁵², le patronat ne cesse de rappeler l’importance des universités pour soutenir la concurrence entre les pays signataires.

Il n’est d’ailleurs pas le seul à le faire. En 2000, Québec publie le document de consultation *Vue d’ensemble pour une politique scientifique du Québec*. Dans ce document, c’est la technologie, le libre-échange et la science qui sont au centre des préoccupations gouvernementales. Dès les premières pages, le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST) soutient que « l’avènement de technologies nouvelles, les changements de la configuration politique et économique

⁴⁹ Ghislain Dufour, *Témoignage...*, *op.cit.*, p. 436-437.

⁵⁰ Conseil du patronat du Québec, « Note argumentative, À l’heure du libre-échange : une meilleure formation des étudiants en gestion internationale s’impose », *Bulletin du CPQ*, vol.20, no.230, juillet 1989, p. 18.

⁵¹ Jacques Bernier, cité dans Pierre Desmarteau, « Notre carence en main-d’oeuvre technologique frôle l’urgence », *Commerce-Montréal*, vol.47, no. 2, octobre 1990, p.7.

⁵² Anne-Marie Larochelle, *Les limites des institutions internationales : Le cas de l’Accord de libre-échange nord-américain*, mémoire de M.A. (relations internationales), Université Laval, 2008, p. 1-2.

internationale et la mondialisation ont affecté la société dans son ensemble. Le monde entier est devenu le terrain d'une farouche concurrence pour les compétences scientifiques. » Comme le gouvernement considère que « la croissance du Québec repose sur le développement de connaissances, de technologies et de secteurs d'activité créatifs, vigoureux et concurrentiels sur les marchés internationaux », il affirme que « l'intégration de la science et de l'économie est un gage de dynamisme industriel et d'une meilleure exploitation de la base de connaissances que produisent nos sociétés⁵³. »

Cet idéal de la science et de l'université est exactement le même que celui du patronat. En ce sens, il n'est pas futile de rappeler que les associations patronales comme la Chambre de commerce et le Conseil du patronat du Québec ont souvent des accès privilégiés aux ministres et parviennent assez bien à se faire entendre dans les instances gouvernementales⁵⁴. Elles sont d'ailleurs régulièrement considérées comme des partenaires dans le milieu de l'éducation. Ainsi, Jean Rochon, ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Parti québécois, reçoit directement les commentaires du Conseil du patronat du Québec sur le document *Vue d'ensemble pour une politique scientifique du Québec*.

Sans grande surprise étant donné la concordance idéologique entre le document de consultation et les discours patronaux, le CPQ affirme partager « la plupart des points de vue énoncés dans le document de consultation. » Au diapason avec le MRST, le Conseil du patronat mentionne qu'en « ce début de 21^e siècle, il est important de situer la future politique scientifique du Québec dans un contexte de libre-échange où les marchés se situent aux quatre coins du monde. Pour qu'une économie comme celle

⁵³ Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, *Vue d'ensemble pour une politique scientifique du Québec*, juin 2000, p. 1-3.

⁵⁴ Michel Sarra-Bournet, « Les associations patronales comme groupe de pression dans la Révolution tranquille », dans Alain G. Gagnon et Brian Tanguay (dir.), *Democracy with Justice : Essays in Honour of Khayyam Zev Paltiel*, Ottawa, Carleton University Press, 1992, p. 291-303; Pierre Fournier, *op.cit.*, 308p.

du Québec tire son épingle du jeu dans le "village" économique planétaire, il faut qu'elle soit concurrentielle⁵⁵. »

Ce qui ressort de l'étude des discours patronaux depuis les années 1980, c'est que les industriels considèrent que la fonction de l'université se structure autour de deux grands pôles : la technologie et le libre-échange; le deuxième découlant essentiellement du premier. Pour la Chambre de commerce et le Conseil du patronat, l'université a pour fonction de participer au développement technologique par la formation et la recherche. Cette fonction est cruciale, car de la qualité de ses recherches et de ses enseignements en SNG dépend la productivité des entreprises québécoises qui doivent désormais compétitionner avec celles des pays « concurrents ». De cette conception de l'université et de son rôle dans la société découle deux principales demandes que nous étudierons dans les pages qui suivent : l'institutionnalisation et l'accroissement des liens entre l'université et l'entreprise et la hausse des frais de scolarité.

3.4 Vers des rapports institutionnalisés

À partir du moment où le patronat québécois cesse de concevoir l'université comme une institution s'intéressant principalement à la science pour elle-même et qu'il la conçoit comme une des pièces maîtresses du développement technologique, de la formation de main-d'œuvre hautement qualifiée et de la concurrence en contexte de libre-échange, il entreprend d'institutionnaliser les liens qu'il entretient déjà depuis plusieurs années avec le milieu universitaire. En fait, une grande partie de ses actions depuis les années 1980 visent à rapprocher les institutions universitaires et le monde de l'entreprise privée. Ce désir de proximité n'a en soi rien de nouveau⁵⁶. Comme nous

⁵⁵ Conseil du patronat du Québec, *Commentaires portant sur le document de consultation du ministère de la recherche, de la science et de la technologie intitulé Vue d'ensemble pour une politique scientifique du Québec*, septembre 2000, p. 1-2.

⁵⁶ Voir par exemple Robert Gagnon, « Les discours sur l'enseignement pratique au Canada français, 1850-1900 », dans Marcel Fournier *et al.*, *Sciences et médecine au Québec : perspectives sociohistoriques*, Montréal, IQRC, 1987, p. 19-39.

l'avons montré précédemment, le patronat tisse des liens avec l'université depuis fort longtemps déjà. Ce qui est nouveau, c'est la fréquence à laquelle il intervient pour formaliser davantage ses rapports avec les universités et l'insistance avec laquelle il fait pression sur les gouvernements et les institutions pour assurer une meilleure concordance entre les orientations de ces dernières et les intérêts des entreprises. Et, selon nous, cette dynamique résulte directement de sa nouvelle conception de la fonction sociale de l'université.

Considérant que l'université est une pépinière d'idées commercialisables que les propriétaires des PME n'exploitent pas suffisamment, la Chambre de commerce de Montréal fonde le Comité Collaboration Universités et Monde des Affaires (CUMA) au milieu des années 1980. Celui-ci organise des colloques pour sensibiliser les entreprises à l'apport des recherches universitaires. Ce que la Chambre veut faire savoir à ses membres dans ces colloques, c'est que, « quel que soit votre problème, il existe des ressources dans les universités⁵⁷. » Selon Patrick Kenniff, à la fois recteur de l'Université Concordia de 1984 à 1994 et président du CUMA, ce genre de colloque « constitue un premier pas vers une collaboration plus soutenue et, éventuellement, espérons-le, plus institutionnalisée entre les deux groupes (université-entreprise)⁵⁸. » Les regards se tournent alors vers le sud de la frontière où « on note que des régions comme Boston, Silicon Valley en Californie et le Triangle Research Park en Caroline du Nord n'auraient jamais pu devenir des berceaux d'entreprises de pointe sans la présence et la participation d'importantes ressources universitaires⁵⁹. » Dès les années 1980, l'idée d'émuler ces « succès » devient emballante pour le patronat, qui espère adopter un modèle de coopération soutenu avec les institutions universitaires. De 1980

⁵⁷ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du district de Montréal, P003/Z,0019, Chambre de commerce de Montréal, *Qui n'a pas de problèmes? Colloque entreprises-universités*, 19 novembre 1987, p. 1.

⁵⁸ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du district de Montréal, P003/Z,0019, Patrick Kenniff, *Par-delà les mots d'ordre: les objectifs et les expériences de la collaboration universités-entreprises*, 19 novembre 1987, p 1.

⁵⁹ *Ibid.*, p.2.

à 2012, mis à part une véritable campagne prosélyte pendant laquelle le CPQ et la Chambre profitent de toutes les tribunes pour affirmer que « les liens que les universités développent avec l'entreprise se traduisent par des résultats positifs en termes d'augmentation de la quantité et surtout de la qualité des diplômés⁶⁰ », c'est sur le front de la fiscalité et des programmes coopératifs que le patronat s'engage pour institutionnaliser ses rapports avec les universités de la province.

Entre la Chambre et le CPQ, c'est ce dernier qui est le premier à mettre l'accent sur les incitatifs fiscaux. En 1986, dans un mémoire remis à la Commission permanente de l'Éducation, il affirme que l'État ne devrait pas être l'unique bailleur de fonds des universités, car, s'il le devenait, son influence sur le développement des institutions serait disproportionnée comparativement aux autres groupes de la société, comme les entreprises. Selon le Conseil du patronat, « il serait malsain que les institutions universitaires tirent la presque totalité de leurs ressources financières d'une seule et même source », car « le fait de s'en remettre à un seul bailleur de fonds ne pourrait que mettre en danger l'autonomie des universités⁶¹. » Prétextant l'autonomie des universités, mais comprenant très bien l'influence que peut avoir le financement sur l'orientation donnée aux institutions, le patronat n'entend pas laisser le champ libre à l'État. Dans le même document, le CPQ réclame que le gouvernement se penche sur le développement des fondations universitaires et demande la mise en place d'incitatifs fiscaux pour soutenir les fondations et ainsi permettre aux entreprises et aux anciens étudiants de contrebalancer l'influence gouvernementale : « certaines institutions, surtout chez les anglophones et encore davantage chez les Américains, tirent une partie non-négligeable de leurs ressources de dons qui proviennent d'anciens étudiants fiers

⁶⁰ Conseil du patronat du Québec, *L'école québécoise : beaucoup d'aspects positifs, mais de nombreuses failles à combler. Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation*, août 1995, p. 16.

⁶¹ Conseil du patronat du Québec, *Mémoire présenté à la Commission permanente de l'éducation : Suggestion pour améliorer le financement des universités*, septembre 1986, p. 4.

d'avoir été formés à telle ou telle université ou d'entreprises privées qui contribuent parfois substantiellement à leur financement⁶². »

Convaincu par les thèses néolibérales, le CPQ désire à la fois se rapprocher des universités par les investissements privés et éviter que l'État participe davantage au financement universitaire par le rehaussement de l'impôt et des taxes. Questionné sur la question par la péquiste Jeanne Blackburn en commission parlementaire, Ghislain Dufour affirme que le CPQ ne peut « être d'accord avec une hausse des taxes des entreprises ou une hausse des taxes des particuliers⁶³. » La contribution des entreprises devrait être volontaire et la contrainte de l'impôt n'est pas envisageable. Considérant le dessein du CPQ en matière d'université, cette position est tout à fait logique. Outre le fait qu'il s'oppose d'emblée à l'interventionnisme étatique, taxer les entreprises pour redistribuer les fonds aux universités accentuerait l'ascendant étatique sur les institutions universitaires alors que le CPQ aspire plutôt au contraire. La vitalité des institutions passe, selon lui, par un « effort de diversification des sources de financement des universités québécoises » et « dans ce domaine comme dans bien d'autres, [...] l'incitation fiscale pourrait bien être un moyen approprié⁶⁴. » L'influence de l'État comme acteur collectif est ainsi remise en question au profit des intérêts des entreprises privées qui désirent contribuer individuellement et volontairement à la santé financière des institutions.

En s'inspirant de la proximité entre certaines universités américaines et le secteur privé, la Chambre de commerce emboîte rapidement le pas au CPQ dans le domaine de la fiscalité. En plus de demander des incitatifs fiscaux au gouvernement, Serge Godin, président de la Chambre en 1988 et fondateur de la multinationale CGI Group, demande personnellement à Claude Ryan, ministre de l'Éducation, de

⁶² *Ibid.*, p.10-11.

⁶³ Ghislain Dufour, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'éducation : Consultation générale dans le but d'évaluer les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois*, mardi 30 septembre 1986 - No 20, p. 1069.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 1064.

l'Enseignement supérieur et de la Science, de mettre en place un programme d'appariement pour financer davantage les universités de la province. En effet, « à l'ère de l'internationalisation des échanges commerciaux », il considère que « la participation de l'entreprise privée devrait être établie sur une base permanente, devenant en cela partie intégrante de notre culture et de notre patrimoine » et qu'un « programme gouvernemental québécois d'appariement (*matching grants*) surtout au niveau de la recherche et du développement, pourrait encourager davantage d'entreprises à verser des fonds aux universités⁶⁵. »

Ces discours sur les incitatifs fiscaux ne restent pas lettre morte. Dès 1987, les subventions gouvernementales de la recherche universitaire s'accompagnent d'un autre type de financement : les crédits d'impôts⁶⁶. Dans son budget de 1987, Gérard Lévesque, ministre des Finances, s'intéresse à la « synergie entre les universités et les entreprises⁶⁷. » Il annonce que :

pour intensifier la collaboration entre les entreprises et les universités et augmenter le calibre de la recherche industrielle au Québec, le crédit d'impôt remboursable, haussé de 10 pour cent à 20 pour cent, passera à 40 pour cent et sera élargi à la totalité des dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental pour de telles dépenses effectuées au Québec dans le cadre d'un contrat de recherche universitaire.

C'est en partie en raison de ces avantages fiscaux que le patronat appuie les Bureaux de liaison entreprises-universités (BLEUs), qui sont créés dans les années 1980-1990 au sein même des institutions universitaires. Ceux-ci relèvent des vice-recteurs à la recherche et ont essentiellement pour mission de coordonner la valorisation commerciale de la recherche scientifique, notamment par l'obtention de

⁶⁵ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du district de Montréal, P003/Z,0019, Serge Godin, *Lettre de Serge Godin, président de la Chambre de commerce de Montréal, à M. Claude Ryan, Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science*, 15 novembre 1988, p. 3.

⁶⁶ Yves Gingras, Benoît Godin, Michel Trépanier, *loc.cit.*, p. 83.

⁶⁷ Gérard D. Levesque, *Budget 1987-1988 : discours sur le budget et Renseignements supplémentaires*, 30 avril 1987, p. 7.

brevets⁶⁸. Ils font donc le pont entre l'entreprise privée ou publique et les chercheurs universitaires, qui travaillent, seuls ou en collaboration avec des chercheurs industriels, sur des objets scientifiques potentiellement commercialisables.

Dans un numéro de la revue *Commerce-Montréal*, la Chambre de commerce en fait la promotion et incite ses membres à profiter « d'abattements fiscaux » en sollicitant les services des BLEUs, qui « peuvent vous fournir une collaboration précieuse sur plusieurs plans. De l'étude de marché à la commercialisation, de l'analyse de produits à la recherche de nouveaux matériaux, les BLEUs peuvent vous faire bénéficier d'une expertise et de moyens souvent hors de portée, surtout pour les PME⁶⁹. » Cette insistance du patronat sur la collaboration avec les universités, entre autres conjuguée aux incitatifs fiscaux du gouvernement mis en place dans les années 1980⁷⁰, engendre la croissance continue du financement privé dans les universités québécoises. En fait, de 1989 à 1995, le financement privé passe de 85,4 millions de dollars annuellement à 165,9 millions⁷¹. Ce désir de collaboration se fait également sentir au niveau de la publication d'articles scientifiques. Les données colligées par Yves Gingras et Benoît Godin montrent qu'en 1980 les entreprises publient des articles scientifiques en collaboration avec des universitaires dans 21,16 % de leurs publications savantes alors qu'elles le font dans 42,5% des cas en 1995⁷². Elles doublent donc leur collaboration avec les universitaires en ce qui a trait à leurs publications savantes.

Dans l'optique de rapprocher davantage les entreprises des universités, l'idée des incitatifs fiscaux est doublée par le désir de mettre en place des programmes

⁶⁸ Jean Bernatchez, « Les instruments de la valorisation commerciale de la recherche universitaire au Québec », *Innovation-RICEC*, vol. 2, no. 2, 2010, p. 6-7.

⁶⁹ « Des chercheurs universitaires vous offrent leur collaboration », *Commerce-Montréal*, vol.46, no. 10, juin 1990, p.14.

⁷⁰ Plusieurs autres initiatives gouvernementales, dont le Réseaux de centres d'excellence, ont cours dans les années 1980-1990 pour rapprocher le monde universitaire des entreprises. Pour plus d'information sur cette question, voir Yves Gingras, Benoît Godin, Michel Trépanier, *loc.cit.*, p. 86-88.

⁷¹ *Ibid.*, p. 91.

⁷² Benoit Godin et Yves Gingras, « The place of universities in the system of knowledge production », *Research policy*, no.29, 2000, p. 276.

coopératifs. Dès 1983, lors de la consultation sur *Le Virage technologique*, la Chambre de commerce s'inspire des Contrats industriels de formation par la recherche (CIFRE) français et demande la mise en place d'un système similaire. Celui-ci devrait permettre à des étudiants gradués d'effectuer leur projet de recherche en entreprise et, par le fait même, de faire profiter le secteur privé des savoirs universitaires en matière de technologie tout en recevant une formation dans un contexte industriel. Pour voir à la formation des ingénieurs gradués, la Chambre demande d'importer ce système et de l'adapter au contexte québécois. Selon elle, il serait nécessaire que le gouvernement subventionne 50% du salaire du chercheur-étudiant, qui travaillerait pendant 3 ans « à l'école ou dans la société qui l'embauche, mais sous la responsabilité d'un professeur ou d'un directeur de recherche » avant d'obtenir « le titre de docteur-ingénieur ou de docteur de troisième cycle⁷³. »

C'est, entre autres, ce désir de collaboration de l'entreprise à la formation de chercheurs industriels qui mène à la création du Programme de bourse de recherche en milieu de pratique (BMP) des conseils subventionnaires FRQNT-CRSNG. Dirigé conjointement par le FRQNT et le CRSNG depuis le début des années 2000⁷⁴, ce programme attribue « une bourse à des étudiants inscrits à la maîtrise ou au doctorat qui désirent réaliser un projet de recherche relié au domaine des sciences naturelles et du génie dans le cadre d'un partenariat université-entreprise⁷⁵. » Comme le patronat le réclame depuis les années 1980, l'orientation du programme est donc clairement axée sur son apport industriel davantage que son unique apport à l'avancement des connaissances.

⁷³ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/Z,0039, *Position de la Chambre de commerce du district de Montréal sur « Virage technologique »*, 1983, p. 31.

⁷⁴ Pour remettre la fondation du BMP dans son contexte, voir Yves Gingras, « Des politiques scientifiques aux stratégies d'innovation », dans Institut du nouveau monde, *L'État du Québec*, Montréal, Boréal, 2011, p. 318-322.

⁷⁵ FRQNT-CRSNG, *Règles : Bourses en milieu de pratique BMP innovation*, 31 août 2015, p.1.

Si les mesures mentionnées ci-haut sont surtout associées au monde de la recherche, la formation doit aussi être dirigée vers l'apport technologique, selon le patronat. C'est pourquoi il espère étendre aux autres institutions un des programmes centraux de la formation à l'Université de Sherbrooke (UdeS): le régime coopératif. En 1964, l'UdeS, qui priorise déjà la formation pratique des étudiants depuis sa fondation en 1954, met sur pied un régime coopératif, qui rend obligatoire l'alternance de stages rémunérés et de sessions d'études dans certains programmes – initialement concentrés en génie, mais entre autres étendus aux domaines de l'administration par la suite⁷⁶. Ce programme est régulièrement pris en exemple par le patronat comme un des plus efficaces en matière de formation. En 2004, le CPQ demande d'ailleurs une « augmentation des programmes coopératifs » dans l'optique de financer les étudiants et de « développer encore davantage les liens entre les universités et les entreprises. » Selon lui, « l'exemple de réussite de l'Université de Sherbrooke est tout à fait inspirant⁷⁷. » Quelques années plus tard, après avoir consulté ses membres, qui se disent largement en accord avec la formule de stages en entreprises (87% de ses membres se disent favorables), le CPQ renchérit en lançant une « campagne panquébécoise visant à promouvoir l'enseignement de type coopératif avec stages en entreprise (alternance travail-études) » dans l'optique de sensibiliser les étudiants, les universités et le gouvernement. Ce dernier devrait d'ailleurs mettre en place « des mesures fiscales » plus généreuses pour « faciliter l'engagement des entreprises⁷⁸ ».

Mis à part les mesures fiscales et la création de programmes coopératifs, l'événement le plus représentatif en ce qui a trait à l'institutionnalisation des liens entre acteurs privés et universités a lieu en 2009 avec le projet de loi 38, nommément la *Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et la Loi*

⁷⁶ Denis Goulet, *op.cit.*, p.118-120.

⁷⁷ Conseil du patronat du Québec, *L'Éducation supérieure : Un investissement rentable et accessible. Mémoire du Conseil du patronat du Québec à la Commission de l'éducation*, février 2004, p. 11.

⁷⁸ Conseil du patronat du Québec, *Commentaires du Conseil du patronat du Québec : Rencontre des partenaires sur l'adéquation formation-emploi*, juin 2011, p. 15.

sur l'Université du Québec en matière de gouvernance. À la suite de la débâcle immobilière de l'Université du Québec à Montréal, qui s'engouffre dans un déficit de plus de 300 millions de dollars lors de la phase II d'un vaste projet immobilier⁷⁹, Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, espère revoir le mode de « gouvernance » des universités. Une des mesures les plus radicales de son projet de loi « prévoit qu'au moins 60 % des membres [du conseil d'administration des universités] devront se qualifier comme administrateurs indépendants et qu'au moins 25 % des membres devront être issus de la communauté universitaire⁸⁰. » Le projet de loi s'inspire ainsi du Rapport du groupe de travail sur la gouvernance des universités du Québec (rapport Toulouse) produit en 2007 par le HEC et l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia. Au diapason avec les désirs patronaux, les auteurs du rapport Toulouse recommandaient alors que les conseils d'administration des universités devraient « comporter une majorité forte de membres indépendants, c'est-à-dire non reliés personnellement ou professionnellement à l'institution⁸¹. »

Les industriels québécois, représentés par le CPQ, se réjouissent des mesures présentées dans le projet de loi 38. Dans un document remis lors de l'étude du projet de loi en commission parlementaire, le CPQ reprend des arguments vieux de plus de 20 ans pour justifier le renforcement des liens entre l'université et les entreprises. Selon lui, « le système universitaire québécois est à la croisée des chemins. » Il est essentiel « pour répondre aux besoins changeants de la société québécoise et pour soutenir la concurrence », que le gouvernement maintienne « dans son projet de loi des dispositions garantissant que la majorité des administrateurs des universités soient

⁷⁹ Pour plus d'information, voir Julie Sarault, *Le projet de loi no 38 sur la gouvernance des universités. Entre changement et acceptabilité : analyse du référentiel des acteurs*, mémoire de M.A. (éducation), Université du Québec à Rimouski, 2017, p.6-8.

⁸⁰ Gouvernement du Québec, *Projet de loi no 38 Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance*, Éditeur officiel du Québec, 2009.

⁸¹ Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, *Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance des universités du Québec*, HEC Montréal et École de gestion John-Molson de l'Université Concordia, septembre 2007, p. 9.

indépendants à l'avenir⁸². » Bien que, face à la forte mobilisation de la communauté universitaire qui dénonce le « mouvement de privatisation et de marchandisation d'une institution de service public⁸³ », le gouvernement soit contraint d'abandonner son projet de loi, les raisons pour lesquelles « le CPQ appuie vigoureusement l'adoption du projet de loi no. 38 » rappellent que l'idéal patronal de l'université, comme moteur technologique nécessaire pour tenir tête à la « concurrence » internationale, n'a pas changé depuis les années 1980. Cette décennie constituant un point tournant dans la manière dont les gens d'affaires conçoivent l'institution universitaire.

Nous pourrions évidemment élaborer plus longtemps sur cette question de l'activisme patronal sur les liens entre l'entreprise et l'université, mais la démonstration ne serait que redondante. L'important est de comprendre que, depuis que le patronat conçoit l'université exclusivement comme un incubateur à technologies et un centre de formation de main-d'œuvre hautement qualifiée permettant de soutenir la concurrence internationale, il ne cesse de réclamer une plus grande institutionnalisation des liens universités-entreprises et une meilleure concordance entre la formation et les besoins de l'industrie, notamment par le biais de programmes coopératifs. De cette conception de l'université découle son intérêt soutenu envers le financement universitaire et son activisme incessant pour une augmentation des frais de scolarité. Depuis que le Conseil du patronat du Québec a remis son mémoire *Suggestions pour améliorer le financement des universités* à la Commission permanente de l'éducation en 1986, l'augmentation des frais de scolarité constitue effectivement la principale demande patronale. C'est de cette question que nous traiterons à présent.

⁸² Conseil du patronat du Québec, *Gouvernance et financement des universités : pour des établissements plus autonomes : Commentaires du Conseil du patronat du Québec présentés à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi no 38*, août 2009, p. 10-13.

⁸³ Table des partenaires universitaires, *Nous exigeons le retrait du projet de loi no 38 et la tenue d'États généraux sur l'université québécoise : lettre adressée aux membres de l'Assemblée nationale du Québec*, Montréal, 5 février 2010.

3.5 La hausse des frais de scolarité : il en va de la vitalité de notre économie

Au cours des années 1980, le patronat québécois recommence à s'intéresser au financement des institutions universitaires. Ses dernières sorties importantes sur la question remontent aux années 1950, au moment où la Chambre s'oppose au financement fédéral des institutions pour des motifs nationalistes. Comme nous l'avons vu au premier chapitre, celle-ci s'intéresse au financement des universités parce qu'elle les conçoit comme des institutions essentielles à la survie culturelle du Canada français. Si le financement est central aux préoccupations patronales pendant les années 1950, il en est autrement de la période de la Révolution tranquille. Probablement en raison de l'accroissement considérable du financement et de sa systématisation pendant les années 1960-1970⁸⁴, le patronat s'intéresse peu, voire pas du tout, aux finances universitaires au cours de cette période.

Or, les années 1980 débutent sur un fond de crise économique et l'État réduit les dépenses en éducation⁸⁵. Seulement pour l'année financière 1981-1982, les ministères de l'Éducation et des Affaires sociales, à eux seuls, subissent des coupures de l'ordre de 500 millions de dollars⁸⁶. Voyant l'université comme un élément déterminant de la prospérité matérielle des entreprises, le patronat recommence alors à s'intéresser au financement des institutions universitaires. Contrairement aux années 1950 pendant lesquelles c'est la nation qui est mobilisée pour justifier l'accroissement du financement, c'est désormais la fonction de développement technologique des universités en contexte de libre-échange, qui motive les interventions patronales.

⁸⁴ Jules Racine Saint-Jacques et Martin Maltais, « Faire l'économie du savoir. Usages et représentation du financement public des universités du Québec, de l'après-guerre à la Révolution tranquille (1950-1968) », *Globe, Revue internationale d'étude québécoise*, vol.17, no.2, 2014, p. 117-142.; Yves Gingras, « L'université en mouvement », *Égalité (Revue de la Société acadienne d'analyse politique)*, no 50, automne 2004, p. 13.

⁸⁵ Pierre Doray et Patrick Pelletier, « Les politiques publiques et l'université : quelques points de repère historiques (1960-1998) », dans Paul Beaulieu et Denis Bertrand, *op.cit.*, p. 54.; Catherine Larouche et Denis Savard, « La gouvernance des universités : aperçu historique, enjeux et prospective », dans Pierre Doray et Claude Lessard (dir), *50 ans d'éducation au Québec*, Québec, PUQ, 2016, p. 161.

⁸⁶ Jacques Parizeau, *Discours sur le budget 1981-1982*, 10 mars 1981, p. 28.

Appuyant « les rigueurs budgétaires », mais considérant que l'université est une pièce maîtresse de la croissance économique, le CPQ et la Chambre se tournent vers une autre méthode que l'unique contribution étatique ou privée pour assurer le financement des institutions : c'est la hausse des frais de scolarité.

Que les années 1980 représentent l'éveil du patronat en ce qui a trait au frais de scolarité n'a rien d'une coïncidence. La publication du rapport Gobeil sur l'organisation gouvernementale en 1986 provoque une reconsidération globale du rôle de l'État. Dirigé par le président du Conseil du trésor, Paul Gobeil, ce rapport met l'accent sur le désengagement de l'État au profit de l'entreprise. Selon ses auteurs, Québec doit cesser d'intervenir comme il le fait depuis le début de la Révolution tranquille; son rôle est plutôt de créer « les conditions et un environnement favorables au développement et à la croissance de l'entreprise⁸⁷. » Dans la foulée des recommandations du rapport, le gel des frais de scolarité qui a cours depuis la Révolution tranquille n'est pas épargné. Les auteurs recommandent leur indexation au coût de la formation, les faisant annuellement passer de « 550 \$ [...] à un niveau moyen de 1 500 \$ à 1 900\$⁸⁸. » Bien que le gouvernement Bourassa ne donne pas suite au rapport, la question du dégel des frais de scolarité est posée sur la place publique pour la première fois depuis de nombreuses années, ce qui pousse plusieurs intervenants à prendre position.

Lors d'une consultation publique mise en place en 1986 « dans le but d'évaluer les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois », le ministre Claude Ryan s'interroge sur les avenues à prendre pour rehausser le financement universitaire. Il affirme que « les revenus que les universités québécoises retirent des frais de scolarité sont beaucoup moins élevés que dans les autres provinces canadiennes » et que « le manque de ressources qui en découle pour les universités crée

⁸⁷ Groupe de travail sur la révision des fonctions et des organisations gouvernementales. *Rapports Présidé par M. Paul Gobeil*, Québec, mai 1986, p. 36.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 26.

des dangers sérieux pour la qualité de l'enseignement et de la recherche dans les universités⁸⁹ ». Partageant les inquiétudes du ministre, quelques organisations recommandent la hausse des frais de scolarité. C'est par exemple le cas de l'ordre des ingénieurs⁹⁰, de l'Association des diplômés universitaires aînés⁹¹ et du Conseil des universités du Québec. Ce dernier réclame que les frais de scolarité soient doublés dans l'optique de générer « des revenus supplémentaires de près de 75 000 000 » de dollars⁹². Les associations étudiantes et les syndicats, pour leur part, demandent le maintien du gel des frais de scolarité pour des raisons d'accessibilité⁹³.

Le Conseil du patronat du Québec, quant à lui, y dépose son mémoire *Suggestions pour améliorer le financement des universités*. Celui-ci est le premier document officiel qui permet de saisir les fondements idéologiques des demandes patronales en matière de financement depuis les années 1980. Comme « les chefs d'entreprise s'entendent pour reconnaître qu'une main-d'œuvre bien formée contribue grandement à la capacité concurrentielle de leur entreprise » et que la recherche est un pilier du développement technologique, le Conseil du patronat demande la mise en place d'une panoplie de mesures – rationalisation des dépenses, réorganisation du travail des professeurs, etc. – parmi lesquelles l'augmentation des frais de scolarité constitue l'élément le plus décisif. Selon lui, les frais de scolarité devraient effectivement être haussés pour soutenir les recherches universitaires et améliorer les enseignements. Étant donné que « l'investissement qu'un individu fait pour obtenir un diplôme universitaire compte parmi les plus rentables », le CPQ se demande en effet « pourquoi la société continuerait-elle à assumer, presque sans contribution du

⁸⁹ Claude Ryan, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec. Commission permanente de l'éducation : Consultation générale dans le but d'évaluer les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois*, mardi 16 septembre 1986, no. 14, p. 607.

⁹⁰ Voir l'intervention de Gilles Douvilles dans *Ibid.*, mardi 23 septembre 1986, no. 17, p. 863.

⁹¹ Voir l'intervention de Marcel Thérien dans *Ibid.*, mercredi 17 septembre 1986, no. 15, p. 739.

⁹² Le Conseil des universités, *Ibid.*, mardi 16 septembre 1986, no. 14, p. 628.

⁹³ Regroupement des associations étudiantes universitaires du Québec (Patrice Raymond), *Ibid.*, mercredi 17 septembre 1986, no. 15, p. 675; Association générale étudiante de l'UQAC (Raymond Bégin), *Ibid.*, mercredi 1er octobre 1986, no. 21, p. 1158; Centrale de l'enseignement du Québec (Yvon Charbonneau), *Ibid.*, mercredi 8 octobre 1986, no. 23, p. 1259.

principal intéressé, le coût de ses études universitaires⁹⁴. » Pour le Conseil, la formation universitaire est une marchandise qui se monnaie en fonction des mécanismes de l'offre et de la demande.

De cette constatation, le CPQ conclut que les frais de scolarité doivent être haussés considérablement. Cette hausse doit toutefois être laissée à la discrétion des universités. En appliquant « la dynamique du marché » aux institutions, il recommande que chacune des universités ait « le loisir de fixer le niveau de ses frais de scolarité en fonction de la réputation de ses différents départements auprès des clientèles visées. » Les frais de scolarité et les revenus des universités seraient donc libérés de la rigidité du bon vouloir gouvernemental pour être directement associés au « degré d'excellence des services » que l'université « met sur le marché⁹⁵. » Conjointement à la hausse, le CPQ demande la bonification du système de prêts et bourses, dont les montants pourraient être récupérés « lorsque le diplômé est en mesure de rendre à l'État une partie des sommes qui lui auront permis d'acquérir une formation rentable sur le marché du travail⁹⁶. » L'ensemble du discours sur le financement et les frais de scolarité du CPQ est donc structuré autour de la rentabilité de la formation, des besoins des entreprises en matière de main-d'œuvre et de l'apport technologique de la recherche en contexte de concurrence internationale.

Ce sont les mêmes motivations qui encouragent la Chambre de commerce de Montréal à prendre position sur le financement universitaire l'année suivante. En quelques mois à peine, elle organise des conférences sur la question, produit des articles, écrit au premier ministre Bourassa et écrit à Claude Ryan, dans l'optique de faire bouger le gouvernement et de l'inciter à augmenter son financement tout en

⁹⁴ Conseil du patronat du Québec, *Mémoire présenté à la Commission permanente de l'éducation : Suggestion pour améliorer le financement des universités*, septembre 1986, p. 7.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 8.

⁹⁶ *Ibid.*

haussant les frais de scolarité dès l'adoption du budget de l'année financière 1989⁹⁷. Arguant qu'une hausse des frais de scolarité redresserait les finances des institutions, qui pourraient ainsi faire davantage de recherche et améliorer la qualité de leurs formations, la Chambre fait abstraction du fait que les étudiants paient leur scolarité indirectement tout au long de leur vie par le truchement des taxes et des impôts et réclame que ceux-ci contribuent directement au financement universitaire par l'entremise de frais de scolarité plus élevés. Cela est primordial selon elle, car le Québec a besoin d'universités bien financées afin de demeurer productif et « les entreprises, quelles qu'elles soient, comptent sur la qualité de leurs ressources humaines et sur le développement de leur technologie pour maintenir leur position concurrentielle, et cela à l'échelle tant nationale qu'internationale⁹⁸. » Contrairement au CPQ, la Chambre ne fonde pas son argumentaire sur une dynamique de marché pure et simple. Elle réclame plutôt que les frais de scolarité « des universités québécoises rejoignent la moyenne ontarienne d'ici 5 ans⁹⁹. »

Les pressions du patronat et des autres organisations comme le Conseil des universités portent fruit. Le 19 décembre 1989, Claude Ryan annonce une

⁹⁷ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du district de Montréal, P003/Z,0008, Serge Saucier, *Allocution de Monsieur Serge Saucier devant la Chambre de Commerce de Montréal : Le Financement universitaire : des changements s'imposent*, 1er novembre 1988, 16p.; Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du district de Montréal, P003/Z,0008, Maurice Lavoie, *Communiqué : L'Éducation, parce que notre avenir en dépend*, 1er novembre 1988, 2p.; Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du district de Montréal, P003/Z,0008, Serge Saucier et al., *Financement des universités et droits de scolarité*, 15 novembre 1988, 3p.; Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du district de Montréal, P003/Z,0019, Serge Godin, *Lettre de Serge Godin, président de la Chambre de commerce de Montréal, à M. Claude Ryan, Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Science*, 15 novembre 1988, 3p.; Claude Turcotte, « La Chambre de commerce de Montréal supplie Bourassa d'accroître les subventions aux universités », *Le Devoir*, 11 février 1989, p. A-3; Pierre Lortie, « Subventionner les cerveaux et non les marteaux », *Le Devoir*, 9 février 1989, p. 9; Pierre Lortie, « Les universités sont sous-financées », *Le Devoir*, 10 février 1989, p. 9.

⁹⁸ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du district de Montréal, P003/Z,0008, Serge Saucier et al., *Financement des universités et droits de scolarité*, 15 novembre 1988, p. 2.

⁹⁹ Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du district de Montréal, P003/Z,0008, Maurice Lavoie, *Communiqué : L'Éducation, parce que notre avenir en dépend*, 1er novembre 1988, p. 1.

augmentation des frais de scolarité¹⁰⁰, qui passent de 500 dollars annuellement à 1200 dollars, et décrète que 20% de l'argent gagné grâce à la hausse sera redistribué par l'entremise de prêts et bourses¹⁰¹. En réaction, quelques associations étudiantes se mobilisent en votant la grève et certains étudiants, qui reconnaissent le rôle qu'a joué le patronat dans la hausse, occupent les bureaux du CPQ. Mais la mobilisation étudiante, plutôt amorphe, ne parvient pas à faire reculer le gouvernement qui entérine le projet de hausse¹⁰². Relativement satisfait des mesures apportées par les libéraux de Bourassa, qui sont bonifiées en 1993 lorsque les frais de scolarité sont indexés à l'augmentation du coût de la vie, le patronat attend 5 ans avant de demander une nouvelle hausse.

C'est lors des États généraux sur l'éducation en 1995 qu'il recommence à parler de financement universitaire. Comme les États généraux ont entre autres pour objectif de déterminer les « besoins » et les « attentes » de la population en matière d'éducation¹⁰³, le Conseil du patronat du Québec saisit effectivement l'occasion pour se faire entendre. Prenant la parole « en tant qu'utilisateur du bataillon de jeunes Québécois », il s'approprie les propos de Peter Drucker et affirme que « le savoir est aujourd'hui un facteur plus déterminant que le capital et le travail pour la richesse des nations¹⁰⁴. » Tout comme les administrateurs d'universités¹⁰⁵, il note les difficultés financières des institutions, qui voient effectivement leur financement diminuer depuis 1994, notamment en raison des tentatives gouvernementales de réduire le déficit et de

¹⁰⁰ Claude Ryan, *Les droits de scolarité : une hausse nécessaire*, Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, 19 décembre 1989.

¹⁰¹ Arnaud Theurillat-Cloutier, *Printemps de force : une histoire engagée du mouvement étudiant au Québec (1958-2013)*, Montréal, LUX, 2017, p. 210.

¹⁰² *Ibid.*, p. 214-219. Éric Bédard, *Histoire de la FAÉCUM, 1976-1994*, Montréal, FAÉCUM, 1994, 195p.

¹⁰³ Jean-Pierre Proulx, Émille Ollivier et Claude Lessard, « Le rapport de la Commission des États généraux sur l'éducation », *Recherches sociographiques*, vol. 38, no. 2, 1997, p. 337.

¹⁰⁴ Conseil du patronat du Québec, *L'école québécoise : beaucoup d'aspects positifs...*, *op.cit.*, p. 1.

¹⁰⁵ *Les États généraux sur l'éducation, 1995-1996 : exposé de la situation*, Québec, 1996.

la diminution des transferts fédéraux dans les programmes établis, dont fait partie l'éducation postsecondaire¹⁰⁶.

La solution patronale pour combler le manque à gagner des institutions universitaires est la même que celle proposée à la fin des années 1980 : comme le CPQ considère que les difficultés financières se répercutent « sur la qualité de la formation de la main-d'œuvre hautement qualifiée, sur la recherche scientifique et sur le développement technologique », il réclame une hausse des frais de scolarité qui devrait rattraper la moyenne canadienne. Les auteurs du rapport final des États généraux ne l'entendent toutefois pas ainsi. Ils recommandent de « maintenir à leur niveau actuel les droits de scolarité à l'université sauf si la preuve est faite que leur augmentation constitue une solution de dernier recours incontournable¹⁰⁷. » Cette recommandation est prise au pied de la lettre par les associations patronales qui, devant le gel des frais de scolarité – réaffirmé en 1996 par Pauline Marois, ministre de l'Éducation, à la suite de trois semaines de grève étudiante¹⁰⁸ –, passent la prochaine décennie à affirmer que la hausse constitue effectivement une solution « incontournable » pour soutenir la concurrence internationale.

À la suite des États généraux, la Chambre de commerce et le CPQ produisent, sans véritables succès, des dizaines de documents sur la hausse des frais de scolarité pendant plus de dix ans. Il faut toutefois attendre la crise économique de 2008 pour que les conditions, qui permettent aux associations patronales de mieux se faire comprendre, soient réunies. Élu majoritaire en 2008, le gouvernement libéral de Jean Charest cherche des moyens d'effectuer un « retour à l'équilibre budgétaire¹⁰⁹. » Sachant que la conjoncture lui est favorable, le patronat québécois intensifie ses

¹⁰⁶ Clément Lemelin, « Politique de l'enseignement universitaire et financement public », dans Paul Beaulieu et Denis Bertrand (dir.), *op.cit.*, p.213.

¹⁰⁷ *Les États généraux sur l'éducation, 1995-1996. Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*, Québec, 1996.

¹⁰⁸ Arnaud Theurillat-Cloutier, *op.cit.*, p. 238.

¹⁰⁹ Gouvernement du Québec, *Budget 2009-2010 : Plan budgétaire*, 19 mars 2009.

pressions pour obtenir, une fois pour toutes, une hausse substantielle des frais de scolarité. C'est, selon lui, le seul moyen de mieux financer les institutions sans augmenter le financement public. Ce qui, de toute façon, compromettrait « l'indépendance » des universités, nuirait à l'influence des industriels sur les institutions et demanderait la mise en place d'une « taxe additionnelle sur les investissements ou encore sur la masse salariale » des entreprises, qui « réduirait la compétitivité de notre économie¹¹⁰. »

De 2008 à 2012, la Chambre de commerce produit plusieurs documents « informatifs » dans lesquels elle affirme que les universités « sont au cœur du déploiement de nos stratégies industrielles en recherche et développement » et que le gouvernement ne peut plus les financer davantage. Elle propose « une augmentation de 1 000 \$ par année sur trois ans, de 2012 à 2015, tout en maintenant le niveau actuel de financement public. » Elle demande aussi la modulation des frais de scolarité « selon le domaine d'études » et la mise « en place de nouveaux incitatifs fiscaux afin d'augmenter les dons et les partenariats », car « nous gagnerons tous à développer au Québec une plus grande culture philanthropique¹¹¹. » Elle joint également sa voix à Michel Audet, ex-ministre des Finances, Lucien Bouchard, ex-premier ministre du Québec, Robert Lacroix, ex-recteur de l'Université de Montréal, Claude Montmarquette, professeur émérite à l'Université de Montréal et une dizaine d'autres signataires, dans un *Pacte pour le financement concurrentiel de nos universités* – notons que ce pacte est appuyé par le CPQ – qui réclame l'augmentation de la participation étudiante au financement universitaire¹¹².

¹¹⁰ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, « Financement universitaire : la Chambre de commerce du Montréal métropolitain demande une augmentation des droits de scolarité de 1 000 \$ par année sur trois ans », *Communiqué de presse*, Montréal, 8 mars 2011, p. 2.

¹¹¹ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, « Financement universitaire », 2010, p. 1.

¹¹² Michel Audet et al., « Pacte pour le financement concurrentiel de nos universités », 23 février 2010, 8p.; Conseil du patronat du Québec, « Le CPQ soutient le Pacte pour un financement concurrentiel de nos universités », *InfoCPQ*, mars 2010, p. 4-5.

Pour les pressions patronales, l'année 2010 marque un tournant important. Raymond Bachand, ministre libéral des Finances, annonce une hausse des frais de scolarité, prévue pour 2012, dans son discours sur le budget de l'année financière 2010-2011. Les modalités ne sont toutefois pas dévoilées dès l'adoption du budget. Bachand annonce plutôt la tenue d'une rencontre entre les « partenaires de l'éducation » en automne pour « déterminer les modalités de cette hausse¹¹³. » Comme ils sont considérés comme des partenaires de l'éducation par le gouvernement, le Conseil du patronat du Québec et la Chambre de commerce prennent part à cette rencontre, qui a lieu le 6 décembre 2010¹¹⁴. Sachant que les étudiants s'organisent pour contrer la hausse des frais de scolarité depuis l'annonce de Bachand, le patronat change quelque peu son discours. Depuis 1986, c'est essentiellement l'importance de la technologie en contexte de libre-échange qui est mise de l'avant pour justifier un meilleur financement par le biais d'une hausse des frais de scolarité. En 2000, en parlant de l'apport technologique de l'université, le CPQ demande même au gouvernement que les revenus additionnels provenant d'une hausse des frais de scolarité « servent exclusivement à soutenir la recherche universitaire¹¹⁵. » Or, à partir de l'annonce de Bachand, le patronat change son discours pour l'orienter vers le bien des étudiants eux-mêmes.

Alors que les étudiants ont rarement été considérés dans la hausse des frais de scolarité, la Chambre et le CPQ, pour des raisons stratégiques évidentes, les placent désormais au centre de leurs discours. Pour Michel Leblanc, président de la Chambre, « l'éducation supérieure n'est pas une dépense proprement dite; de nombreuses études prouvent qu'il s'agit d'un investissement hautement rentable, dont le rendement individuel justifie amplement qu'on s'attarde à préserver sa qualité. » Il va donc de soi

¹¹³ Raymond Bachand, *Discours sur le budget, 2010-2011*, 30 mars 2010, p. 27.

¹¹⁴ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Rencontres des partenaires en éducation, document d'appui à la réflexion : L'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec*, Québec, 2010, 70p.

¹¹⁵ Conseil du patronat du Québec, *Commentaire portant sur le document de consultation du ministère...*, *op.cit.*, p. 16.

que l'étudiant, principal bénéficiaire de cet enseignement, paie davantage pour obtenir une éducation de meilleure qualité¹¹⁶. Le CPQ abonde dans le même sens dans le document qu'il remet à la « rencontre des partenaires de l'éducation. » Il y affirme que la qualité de l'enseignement est au centre de ses préoccupations et que « c'est pour cette raison que, dans nos commentaires, nous prenons le parti des étudiants. Nous pensons que ces derniers ont droit à une formation de qualité¹¹⁷. » Pour calmer le jeu, le patronat ajuste donc son discours afin d'y intégrer davantage les étudiants et présenter la hausse comme une opportunité pour ceux-ci. Notons aussi que ces prises de position proviennent d'une conception néolibérale axée sur les intérêts individuels dans laquelle l'université est strictement présentée comme un investissement rentable pour l'étudiant, qui devrait consentir à payer des frais de scolarité élevés pour obtenir un avantage concurrentiel sur le marché du travail grâce à la formation que l'université lui octroie.

Depuis l'annonce de Bachand dans son budget de 2010-2011, la Chambre et le CPQ sentent que leur demande la plus importante en matière d'université depuis 1986 est sur le point de se réaliser. Leurs publications sont fréquentes et insistantes. Pour être certains d'arriver à leurs fins, ils font même front commun le 10 mars 2011, quelques jours avant le dépôt du budget gouvernemental pour l'année financière 2011-2012. La Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le Conseil du patronat du Québec, la Fédération des chambres de commerce du Québec et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante produisent une dernière lettre ouverte avant l'adoption du budget dans laquelle ils demandent au gouvernement de « relever les droits de scolarité dans les universités québécoises afin qu'ils atteignent la moyenne

¹¹⁶ La Chambre de commerce du Montréal métropolitain, « Financement de nos universités : la Chambre poursuit la discussion et rappelle l'urgence d'agir », 6 décembre 2010, p. 1-2.

¹¹⁷ Conseil du patronat du Québec, *Position du Conseil du patronat du Québec sur l'avenir des universités*, décembre 2010, p. 3.

des droits applicables au Canada et ce, d'ici trois à cinq ans¹¹⁸. » Le 17 mars 2011, ils obtiennent satisfaction. Bachand annonce une augmentation des frais de scolarité universitaire de 325 dollars annuellement sur une période de quatre ans¹¹⁹, ce qui déclenche la plus grande et la plus longue grève étudiante de l'histoire du Québec un peu moins d'un an plus tard, le 13 février 2012– cette grève déborde d'ailleurs largement le strict milieu étudiant¹²⁰.

Pris de court par l'ampleur et la longueur de la mobilisation, le gouvernement dépose un projet de loi spéciale le 16 mai 2012, sanctionné deux jours plus tard (projet de loi 78 – loi 12)¹²¹. Pour briser le mouvement étudiant, Québec vote la première loi spéciale appliquée à « un autre mouvement de contestation que celui des syndicats salariés », interdit la poursuite de la grève aux associations étudiantes et s'en prend au droit de manifester en imposant de nouvelles réglementations aux manifestants¹²². Bien qu'elle soit appuyée par le Conseil du patronat du Québec¹²³, la loi spéciale ne met pas fin à la mobilisation. Elle est en effet largement défiée par les étudiants et leurs sympathisants.

¹¹⁸ Yves Thomas Dorval *et al.*, « Lettre ouverte à tous les médias pour diffusion immédiate : La priorité à l'éducation passe par une juste contribution de tous et par une répartition équitable du financement », Montréal, 10 mars 2011, 2p.

¹¹⁹ Finances Québec, *Un plan de financement des universités équitable et équilibré pour donner au Québec les moyens de ses ambitions*, mars 2011, 58p.; Raymond Bachand, *Discours sur le budget 2011-2012*, 17 mars 2011, p. 15-16.

¹²⁰ Arnaud Theurillat-Cloutier, *op.cit.*, p. 319-400; Joseph Yvon Thériault, « Le peuple de gauche, les Carrés rouges et la crise des institutions », dans E.-Martin Meunier (dir.), *Le Québec et ses mutations culturelles : six enjeux pour le devenir d'une société*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2016, p. 21-33; Anne Trépanier, « Carrés rouges : 100 jours de performance ou la fin de la représentation », dans *ibid.*, p. 35-54; Jean-Philippe Warren, « Discipline universitaire et résistance à la marchandisation : le "Printemps érables" québécois », dans Christophe Charles et Charles Soulié (dir.), *La dérégulation universitaire : la construction étatisée des marchés des études supérieures dans le monde*, Québec, M Éditeur, 2016, p. 178-197.

¹²¹ *Projet de loi no 78 (2012, chapitre 12) Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent*, Assemblée nationale, 18 mai 2012.

¹²² Martin Petitclerc et Martin Robert, *op.cit.*, p. 14.

¹²³ Conseil du patronat du Québec, « Loi n.78 : priorité aux impératifs de formation et à la paix sociale », *InfoCPQ*, juin 2012, p. 6-7.

Devant la persistance de la mobilisation, le patronat demande une « trêve ». S'il continue d'appuyer la hausse des frais de scolarité, le président du CPQ s'inquiète des répercussions économiques négatives du climat tendu dans la métropole québécoise. Il demande aux manifestants « de transformer toute cette énergie effervescente ainsi que votre désir de vous mobiliser dans une participation massive et positive à toutes les activités qui vous seront offertes durant l'été à Montréal et dans toutes les autres régions du Québec¹²⁴. » Mais les manifestants n'en démordent pas. Le premier ministre Charest déclenche une élection pour clore le débat une fois pour toutes. Il perd cependant son pari aux mains du Parti québécois de Pauline Marois le 4 septembre 2012. En continuité avec le gel des frais de scolarité décrété en 1996, Marois annule la hausse des frais de scolarité et abroge la loi spéciale dès le lendemain de son élection¹²⁵.

Après avoir passé si près d'un de ses objectifs principaux en matière d'université, le patronat essuie un revers. Mais il y a maintenant 26 ans qu'il réclame la hausse et il n'est pas près d'abandonner. Il laisse la poussière retomber le temps d'une année et revient à la charge au mois d'août 2013 : se faisant plus discret, son attention se tourne désormais vers la libéralisation des frais de scolarité en fonction du coût des programmes et vers la hausse des frais de scolarité des étudiants étrangers¹²⁶. Étant donné que sa conception du rôle de l'université – comme moteur du développement technologique en contexte de libre-échange – n'a pas du tout changée depuis les années 1980 et qu'il s'oppose à une plus grande participation de l'État dans le financement universitaire pour conserver (voire accentuer) son influence sur les institutions, la hausse des frais de scolarité demeure sa principale préoccupation au lendemain de la plus grande mobilisation étudiante de l'histoire du Québec.

¹²⁴ Yves-Thomas Dorval, « Une trêve demandée dans les manifestations », *InfoCPQ*, juin 2012, p. 1.

¹²⁵ Arnaud Theurillat-Cloutier, *op.cit.*, p. 380.

¹²⁶ Conseil du patronat du Québec, *Commentaires du Conseil du patronat du Québec : Consultation du Chantier sur la politique de financement des universités*, Montréal, août 2013, p. 6.

3.6 Conclusion

Les années 1980 débutent sur un fond de crise économique et, conséquemment, sur la montée des thèses néolibérales d'économistes comme Hayek et Friedman. Dans ce contexte, plusieurs considèrent que c'est le rôle de l'université de participer de manière directe au développement technologique afin de non seulement relancer l'économie québécoise, mais aussi d'assurer la performance concurrentielle des entreprises dans une économie mondialisée. En fait, les années 1980 constituent un tournant majeur. Alors que le patronat considérait l'apport économique de l'institution de manière indirecte pendant la Révolution tranquille, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, il conçoit désormais l'université comme une pièce maîtresse du développement économique et pense que ses recherches et ses enseignements doivent directement être orientés vers le développement technologique et la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée permettant au Québec de se distinguer dans une économie sans frontière. À partir des années 1980, université, science, technologie et économie se confondent dans son discours, les quatre étant imbriquées les unes dans les autres.

De cette conception de la fonction sociale de l'université découle deux axes majeurs des interventions patronales : le désir d'institutionnaliser ses liens avec l'université et la hausse des frais de scolarité; cette dernière relevant aussi d'une vision individualiste néolibérale dans laquelle les structures collectives n'ont pas leur place. Dès le début des années 1980, le CPQ et la Chambre espèrent se rapprocher des universités afin d'orienter ses activités sur les besoins des entreprises. Ils réclament la généralisation des programmes coopératifs, calqués sur ceux de l'Université de Sherbrooke, et la mise en place de programmes permettant aux étudiants gradués en SNG d'effectuer un projet de recherche en entreprise – ce qui se concrétise avec les Bourses en milieu de pratique du FRQNT et du CRSH. Cette conception de l'université pousse aussi la Chambre et le CPQ à s'intéresser à son financement. Tout en demandant que les institutions soient financées à la hauteur des besoins économiques du Québec,

ils craignent la place que prend l'État comme principal bailleur de fonds des institutions. Comprenant l'influence que le financement peut avoir sur l'orientation donnée aux universités, le patronat réclame et obtient la mise en place d'incitatifs fiscaux pour pousser les entreprises à investir dans l'enseignement supérieur et, ainsi, faire contrepoids à l'influence gouvernementale.

Or, selon le CPQ et la Chambre, le financement public et les investissements privés ne suffisent pas pour développer des institutions en mesure de produire le niveau de recherche nécessaire au développement technologique du Québec et donner la formation essentielle au besoin de main-d'œuvre des entreprises en contexte de libre-échange. Dans l'optique de financer davantage les universités sans hausser les taxes et les impôts, le patronat se tourne vers l'augmentation des frais de scolarité, qui devient son principal champ de bataille et qui le demeure, même après la plus grande grève étudiante de l'histoire du Québec en 2012. Il est donc essentiel de regarder au-delà des strictes difficultés financières des institutions pour comprendre l'activisme patronal en matière de hausse des frais de scolarité. Il faut effectivement tenir compte de ce que le patronat considère comme la fonction sociale des universités depuis le tournant technologique des années 1980 et considérer sa conception économique des individus qui, en poursuivant des études universitaires, devraient s'assurer de maximiser leurs profits individuels et leurs investissements dans l'optique de marchander leur formation sur le marché du travail.

CONCLUSION

Dans l'ensemble de la période étudiée, et depuis bien avant, le patronat québécois s'est intéressé à l'institution universitaire et à sa fonction sociale. En analysant les mémoires et les journaux de la Chambre et du CPQ, nous avons montré que trois périodes ont particulièrement marqué les discours patronaux sur l'université : la période qui précède les années 1960, celle de la Révolution tranquille et celle qui débute avec les années 1980 et qui a cours encore de nos jours. Entre ces trois périodes, il y a des éléments de continuité et de rupture qui caractérisent l'évolution des attentes patronales envers les institutions d'enseignement supérieur.

La formation de la main-d'œuvre est certainement l'élément de continuité le plus significatif. En fait, bien qu'il se fasse plus insistant à partir des années 1980, le patronat a continuellement réclamé que les universités forment les travailleurs et les travailleuses nécessaires au développement et à la productivité de ses entreprises. Les patrons s'attendent effectivement à ce que le contenu des enseignements universitaires soit au diapason avec le contexte industriel – cela est encore plus vrai dans les SNG. Certes, les années 1980 engendrent un changement d'échelle à ce sujet. Devant la mondialisation et la plus grande compétition industrielle internationale, les associations patronales insistent davantage sur l'intégration de la formation aux besoins des entreprises. C'est notamment pour cette raison qu'elles insistent sur l'institutionnalisation des rapports entre l'université et le monde industriel. Selon la Chambre de commerce et le Conseil du patronat, des rapports plus soutenus avec les institutions universitaires engendreraient la mise en place de programmes qui répondraient véritablement aux attentes patronales, ce qui contribuerait à augmenter la productivité industrielle québécoise.

Si elle est mise de l'avant plus fréquemment depuis les années 1980, cette conception de la fonction sociale de l'institution et de ses enseignements n'évolue pas

de manière significative entre 1950 et 2012. Le fait qu'elle soit moins mobilisée lorsqu'il est question d'universités pendant les années 1950 s'explique par la centralité de la question nationale et constitutionnelle lors des commissions Massey et Tremblay. À ce moment, la Chambre considère que la survie nationale des Canadiens français est contestée. C'est donc la fonction culturelle de l'université qui monopolise son attention et non pas sa fonction économique.

Cet accent mis sur la culture par la Chambre de commerce du district de Montréal pendant les années 1950 s'efface graduellement avant de disparaître complètement des discours patronaux pendant les années 1980. Si la fonction culturelle de l'université n'a jamais intéressé le CPQ, sa disparition des discours de la Chambre constitue un élément de rupture que cette recherche a permis de mettre en lumière. Alors qu'elle s'opposait à l'intervention du gouvernement fédéral – considéré comme le représentant de la majorité anglophone – en insistant sur l'importance de l'université dans le rayonnement et la survie de la culture nationale des francophones pendant les années 1950, la Chambre ne s'intéresse désormais qu'à l'apport économique de l'université.

Sur ce point, la Révolution tranquille constitue une période transitoire. Au cours de cette période, la Chambre semble avoir du mal à s'ajuster à la mouvance du néonationalisme. Cette tendance se renforce d'ailleurs dans les années 1980. Avec le départ des élites nationalistes comme François-Albert Angers, la Chambre se rapproche du Board of Trade of Montreal avant de fusionner officiellement avec l'organisation patronale anglophone en 1992. Cette fusion met fin une fois pour toutes à son idéal culturel. Le fait français et la culture nationale ne seront plus jamais mobilisés lorsque la Chambre traite d'université par la suite.

La place que prend la recherche dans les discours patronaux peut aussi être considérée comme un élément de rupture entre les années 1950 et les années 1980. Pendant les années 1950, la conception de l'université de la Chambre de commerce se

rapproche de celle du cardinal Newman. C'est-à-dire qu'elle considère que l'institution est une maison d'enseignement supérieur et non pas de recherche. Qu'elle mobilise la fonction culturelle ou la fonction économique de l'université, la Chambre ne traite que d'enseignement et ne s'intéresse pas à l'apport industriel de la recherche. Pour expliquer cet état de fait, nous avons mis l'accent sur l'influence du modèle français et sur les domaines professionnels des membres, mais nous ne prétendons pas avoir répondu définitivement à cette question.

Quoi qu'il en soit, les années 1960 marquent une rupture avec la décennie précédente dans la mesure où la recherche est désormais centrale dans les discours patronaux. En fait, à partir de la Révolution tranquille, la Chambre de commerce et le CPQ sont résolument humboldtiens. Motivées par les possibilités industrielles de la recherche universitaire, les deux associations mettent l'accent sur l'importance de la science pour la croissance économique du Québec. L'apport économique de la recherche est cependant perçu de manière indirecte. Le CPQ et la Chambre adhèrent en ce sens au modèle linéaire de l'innovation. C'est-à-dire qu'ils considèrent que l'innovation industrielle et technologique est le résultat d'un processus qui débute par les avancées scientifiques de la recherche pure effectuée au sein des institutions universitaires. Selon le patronat, c'est à partir de ces découvertes que les centres de recherche privés et publics développent des innovations, qui, ensuite, devraient être produites et commercialisées par les entreprises. Pour les deux associations patronales, l'institution fait donc partie d'un système de production de savoirs et, en ce qui a trait à la recherche, sa fonction sociale trouve sa logique dans l'extension de la sphère des connaissances et non pas dans l'application pratique des savoirs.

Cet idéal scientifique disparaît des discours patronaux dans les 1980. À partir de cette décennie, la Chambre de commerce et le CPQ mettent strictement l'accent sur la fonction pratique de la recherche universitaire. Dans leurs discours, la science et la technologie se confondent. Lorsqu'ils traitent de recherche universitaire, ils rappellent continuellement son importance directe pour le développement technologique,

considéré comme le moteur de la productivité des entreprises et comme le seul véritable moyen de soutenir la compétition internationale en contexte de libre-échange. Cette conception de l'université pousse d'ailleurs les industriels à se rapprocher significativement des universités et à réclamer la mise en place d'incitatifs fiscaux dans l'optique d'influencer davantage les orientations institutionnelles des établissements d'enseignement supérieur, que ce soit au niveau de la recherche ou de l'enseignement.

À partir des années 1980, le CPQ et la Chambre, convaincus par les thèses néolibérales, remettent en question l'interventionnisme de l'État et encouragent les entreprises à investir dans les fondations universitaires afin de contrebalancer l'influence étatique. Considérant que des institutions en bonne santé financières seraient davantage en mesure de répondre aux besoins technologiques du Québec en contexte de libre-échange, mais craignant le monopole du financement étatique, le patronat s'en remet aussi aux étudiants pour financer individuellement leurs études. Cette recherche a montré comment la mentalité résolument néolibérale du patronat et sa conception technologique et économique de l'université engendrent la mise en place d'un véritable lobby en faveur d'une augmentation des frais de scolarité dès 1986. En fait, depuis 1986, les acteurs patronaux ont profité de toutes les tribunes pour faire valoir l'importance d'une augmentation des frais de scolarité. Ce qu'ils mettent de l'avant pour justifier cette hausse, c'est la rentabilité individuelle des études supérieures, le rôle central des universités dans la formation de la main-d'œuvre et la place de la recherche dans le développement technologique. C'est donc la fonction sociale des universités selon le patronat, les difficultés financières des institutions et l'idéologie néolibérale qui constituent les éléments centraux pour comprendre les récriminations patronales en matière de hausse frais de scolarité depuis les années 1980.

Au niveau historiographique, cette recherche retrace concrètement l'évolution de la fonction sociale de l'université selon les acteurs patronaux. Alors que l'historiographie a généralement assumé les attentes patronales envers l'université en

se fiant à quelques déclarations d'industriels québécois ou en étudiant les politiques gouvernementales, notre étude retrace l'idéal universitaire de deux des plus importantes associations patronales du Québec sur un période couvrant un peu plus de 60 ans. Selon nous, une telle entreprise était essentielle à l'histoire des universités, car ces dernières collaborent étroitement avec les entreprises, à la fois au niveau de la formation, de la recherche et du financement. L'étude des interventions de la Chambre de commerce et du CPQ à propos de l'université a aussi permis de mettre en lumière plus de 20 ans de lobbying en faveur d'une plus grande participation directe des étudiants dans le financement de leur scolarité. En faisant ressortir les motivations du patronat en faveur d'une hausse des frais de scolarité depuis 1986, en mettant l'accent sur les convictions néolibérales de la Chambre et du CPQ et en liant la hausse des frais de scolarité à la fonction sociale de l'université selon ces deux associations, notre étude a permis de mieux saisir les événements menant à la plus grande grève étudiante de l'histoire du Québec. Elle montre en effet que la hausse des frais de scolarité annoncée en mars 2011 par le gouvernement libéral de Jean Charest a des racines qui remontent aux années 1980, ce qui ouvre la porte à des analyses historiques couvrant plus de deux décennies d'histoire pour comprendre les événements de 2012.

ANNEXE 1

Tableau 1

Membres de la Chambre par domaine professionnel en 1949¹

Domaines professionnels des membres	Membres par domaine
Commerce de détail	713
Manufacturier	434
Alimentaire	388
Construction	316
Grossiste	229
Mécanique automobile	220
Finance	207
Assurance	188
Droit	143
Comptabilité	116
Transport	85
Génie²	82
Administration publique	67
Taverne	61
Immobilier	55
Imprimerie	55
Ressources naturelles	51
Taxi	43
Publicité	41
Hôtellerie	39
Associations	32
Enseignement	27
Importation	25
Administration	25
Production pharmaceutique	23
Médecine (praticien)	21
Optométrie	20
Agriculture	2
Arpentage	7
Autres ³	675
Total général	4390

¹ Chambre de commerce du district de Montréal, « Numéro spécial », *Le bulletin de la Chambre de commerce du district de Montréal*, septembre 1949, p. 33-130.

² Les domaines professionnels en gras sont les domaines les plus propices d'être liés à la recherche universitaire avant l'accélération de la tertiarisation économique pendant la Révolution tranquille.

³ Cette catégorie correspond à tous les domaines ne pouvant être regroupés sous une étiquette englobante ou n'ayant pas assez de représentants; des jardiniers aux photographes, en passant par les traducteurs et les cuisiniers.

BIBLIOGRAPHIE

Sources :**Fonds d'archives de la Chambre de commerce du district de Montréal (HEC Montréal) :**

- P003/G04,0027, *Mémoire de la Chambre de commerce du district de Montréal soumis à La Commission royale d'Enquête sur l'avancement des Arts, des Lettres et des Sciences au Canada*, 13 mars 1950.
- P003/C2,0086, *Mgr. Ferdinand Vandry, Mémoire à la Commission Massey : Les besoins des Universités de langue française dans le domaine des Sciences, des Arts et des Lettres*, janvier 1950.
- P003/I3,0035, *Lettre de Jean-Guy Décarie, directeur du service d'orientation économique de la Chambre de commerce du district de Montréal, au premier ministre Louis-S. St-Laurent concernant le mémoire remis à la Commission Massey par la Chambre*, 1er mai 1950.
- P003/I3,0037, *Au très honorable Louis St-Laurent, premier ministre du Canada : l'opinion officielle de la Chambre de commerce du district de Montréal concernant l'assistance financière qui semble vouloir apporter le gouvernement fédéral aux universités canadiennes en vertu du crédit no 690 voté par le parlement en juin 1951*, 19 décembre 1951.
- P003/I3,0037, *À l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre de la Province de Québec, l'opinion officielle de la Chambre de commerce du district de Montréal concernant l'Assistance financière que semble vouloir apporter le gouvernement fédéral aux universités canadiennes en vertu du crédit no 690 voté par le Parlement en juin 1951*, 26 septembre 1951.
- P003/I3,0037, *À l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre de la Province de Québec, l'opinion officielle de la Chambre de commerce de la province de Québec concernant l'Assistance financière que semble vouloir apporter le gouvernement fédéral aux universités canadiennes en vertu du crédit No 690 voté par le Parlement en juin 1951 et l'assistance financière que devrait apporter le gouvernement provincial aux universités de la province de Québec*, 1er octobre 1951.
- P003/I3,0037, *La société Saint-Jean-Baptiste et le mémoire de la Chambre de commerce du district de Montréal*, 17 octobre 1951.

- P003/I3,0037, *Lettre de L'Union Catholiques des cultivateurs à Maurice Duplessis : appui au document À l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre de la Province de Québec, l'opinion officielle de la Chambre de commerce du district de Montréal concernant l'Assistance financière que semble vouloir apporter le gouvernement fédéral aux universités canadiennes en vertu du crédit no 690 voté par le Parlement en juin 1951, 2 novembre 1951.*
- P003/I3,0037, *Lettre de l'Association Générale des Étudiants de l'Université de Montréal à Jean Guy Décarie, directeur du Service d'orientation économique de la Chambre de commerce du district de Montréal : appui au document à l'honorable Maurice Duplessis, 10 décembre 1951.*
- P003/T4,0076, *Lettre de Louis Saint-Laurent. Premier ministre du Canada, à Gilbert Latour de la Chambre de commerce du district de Montréal concernant le mémoire que la Chambre a remis au premier ministre, 24 septembre 1951.*
- P003/T4,0076, *Lettre de Maurice Duplessis, premier ministre du Québec, à Louis St-Laurent, premier ministre du Canada, au sujet de l'aide financière fédérale aux universités canadiennes, 17 novembre 1951.*
- P003/T4,0076, *Lettre de Louis St-Laurent, premier ministre du Canada, à Maurice Duplessis, premier ministre du Québec, en réponse à une lettre de M. Duplessis en lien avec l'aide financière fédérale aux universités canadiennes, 26 novembre 1951.*
- P003/T4,0076, *Lettre de Louis St-Laurent, premier ministre du Canada, à Maurice Duplessis, premier ministre du Québec, en réponse à une lettre de M. Duplessis en lien avec la formation d'un comité intergouvernemental, 15 décembre 1951.*
- P003/T4,0076, *Lettre de Maurice Duplessis, premier ministre du Québec, à Louis Saint-Laurent premier ministre du Canada, en réponse à une lettre de M. St-Laurent en lien avec l'aide financière fédérale aux universités canadiennes, 30 novembre 1951.*
- P003/I1,0021, *Mémoire sur l'aide financière du gouvernement fédéral aux universités, 1952.*
- P003/T4,0076, « Douze millions disponibles pour les universités et les collèges classiques du Québec », *Commerce-Montréal*, 26 mai 1952.
- P003/I3,0070, *Projet d'un mémoire à la Commission Tremblay, janvier 1954.*

- P003/G04,0085, *À l'honorable Premier ministre de la Province de Québec, Monsieur Maurice-L. Duplessis, C.R. : l'opinion respectueuse de la Chambre de commerce du district de Montréal concernant l'impôt provincial sur le revenu (Bill no.43), février 1954.*
- P003/I3,0070, *Projet d'un mémoire à la Commission Tremblay, janvier 1954.*
- P003/G04,0095, *Chambre de commerce du district de Montréal, Mémoire remis à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, vol.2., septembre 1955.*
- P003/C1,0066, *Armand Frappier, Lettre de Armand Frappier, directeur de l'Institut de Microbiologie et d'Hygiène de l'Université de Montréal, à Bernard Couvrette, président de la Chambre de commerce du District de Montréal, concernant l'enseignement spécialisé de l'Hygiène, 17 avril 1945.*
- P003/K14,0006, *Mandat du Comité des finances universitaires, 1959.*
- P003/K14,0006, *Comité d'étude des problèmes financiers des universités de la province de Québec, 1959.*
- P003/K14,0005, *Projet de rapport du comité d'étude de la Chambre de commerce de Montréal sur l'École Polytechnique et le rapport Parent, mai 1965.*
- P003/K14,0004, *Compte rendu Comité des HEC et du Rapport Parent, mardi 5 janvier 1965.*
- P003/K14,0005, *Lettre de M. Roger Larose à M. Gilles Saro, 12 mars 1965.*
- P003/K14,0005, *Lettre de M. Raymond Primeau à Guy Dionne, 19 mars 1965.*
- P003/K14,0005, *Lettre de Roger R. Dufresne à Edouard Deslauriers, 13 avril 1965.*
- P003/K14,0004, *Rapport du Comité d'étude de la Chambre de commerce du district de Montréal sur l'École des Hautes Études Commerciales et le Rapport Parent, 15 juin 1965.*
- P003/G04,0174, *Une appréciation de la Chambre de commerce du district de Montréal concernant l'opinion de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec sur l'intégration de l'École des hautes études commerciales à l'Université de Montréal, Aout 1965.*
- P003/K14,0005, *L'opinion de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec sur l'intégration de l'École Polytechnique à*

l'Université de Montréal : Une appréciation de la Chambre de commerce du district de Montréal, juillet 1965;

P003/K14,0005, *La Chambre de commerce du district de Montréal compte rendu, 29 mars 1965.*

P003/K14,0005, *Rapport de monsieur Gilles Sarault sur la réaction de l'Université McGill en face de la recommandation no.145 du rapport Parent, 13 avril 1965.*

P003/K14,0005, *Projet de rapport du comité d'étude de la Chambre de commerce de Montréal sur l'École Polytechnique et le rapport Parent, mai 1965.*

P003/K30,0024, *Recommandations du Comité du Tourisme, 1970.*

P003/C1,0030, *Lettre du représentant de la Chambre sur le Conseil d'administration de HEC à Jean-Paul Ostiguy, président de la Chambre de commerce du district de Montréal, en lien avec la corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, 7 octobre 1966.*

P003/I4,0029, *Mémoire de la Chambre de commerce du district de Montréal au Conseil et à l'Assemblée universitaire de l'Université de Montréal concernant le rapport de la Commission conjointe du Conseil et de l'Assemblée universitaire intitulé " L'Université, son rôle, le rôle de ses composantes, les relations entre ses composantes" (Version préliminaire envoyée aux HEC), 1970.*

P003/I4,0029, *École des Hautes Études Commerciales de Montréal : Notes sur le projet de mémoire de la Chambre de commerce du district de Montréal au sujet du Rapport de la commission Deschênes, 28 mai 1970.*

P003/C1,0030, *Délégation à Québec devant le premier ministre de la province, Mardi, 1er décembre 1953, concernant le régime administratif juridique de l'École des Hautes Études Commerciales, Mémorandum du président Lionel Leroux, 1er décembre 1953.*

P003/C1,0069, *Communiqué sur la recherche touristique, 20 novembre 1969.*

P003/99,0047, *Choisir une nouvelle direction : Mémoire du Comité de promotion économique de Montréal (COPEM) présenté à l'occasion du Colloque des Hautes Études Commerciales Le Québec économique dans un deuxième mandat, 31 octobre 1981.*

- P003/Z,0008, Chambre de commerce du district de Montréal, *Orientations de la Chambre de commerce de Montréal en matière de R & D : Le Sommet québécois de la technologie*, octobre 1988.
- P003/Z,0039, *Document de fondation du Comité Impacts du programme d'action économique 82-86 intitulé Le virage technologique*, octobre 1982.
- P003/Z,0039, *Position de la Chambre de commerce du district de Montréal sur « Virage technologique »*, 1983.
- P003/Z,0019, Chambre de commerce de Montréal, *Qui n'a pas de problèmes? Colloque entreprises-universités*, 19 novembre 1987.
- P003/Z,0019, Patrick Kenniff, *Par-delà les mots d'ordre: les objectifs et les expériences de la collaboration universités-entreprises*, 19 novembre 1987.
- P003/Z,0019, Serge Godin, *Lettre de Serge Godin, président de la Chambre de commerce de Montréal, à M. Claude Ryan, Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science*, 15 novembre 1988.
- P003/Z,0008, Serge Saucier, *Allocution de Monsieur Serge Saucier devant la Chambre de Commerce de Montréal : Le Financement universitaire : des changements s'imposent*, 1er novembre 1988.
- P003/Z,0008, Maurice Lavoie, *Communiqué : L'Éducation, parce que notre avenir en dépend*, 1er novembre 1988.
- P003/Z,0008, Serge Saucier et al, *Financement des universités et droits de scolarité*, 15 novembre 1988.

Chambre de commerce du Montréal métropolitain :

La nécessité et les moyens de réaliser une deuxième université de langue française à Montréal, 26 septembre 1967.

« Introduction », dans *Colloque : La nécessité et les moyens de réaliser une deuxième université de langue française à Montréal*, 1967, p. 2.

Un siècle à entreprendre. La Chambre de commerce de Montréal, 1887-1987, Montréal, Libre Expression, 1987, 191p.

« Financement universitaire », 2010.

« Financement de nos universités : la Chambre poursuit la discussion et rappelle l'urgence d'agir », 6 décembre 2010, p. 1-2.

LEBLANC, Michel, dans « répertoire des membres 2018 », *Chambre de commerce du Montréal métropolitain*, Montréal, 2018.

Fonds du directorat (HEC Montréal) :

A007/K1.0026, *Mémoire de l'École des Hautes Études Commerciales à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, 1964.

Fonds d'archives de l'Association des hommes d'affaires de Montréal (UQAM):

43P-630/2. *Conférence prononcée par Claude C. Frenette, à Montréal, sur le statut de l'entreprise*, 1971,

Conseil du patronat du Québec :

AUDET, Michel *et al.*, « Pacte pour le financement concurrentiel de nos universités », 23 février 2010, 8p.

Mémoire sur le Livre vert « Pour une politique québécoise de la recherche scientifique », juin 1979.

Mémoire remis à la Commission consultative sur le travail (Commission Beaudry), novembre 1982.

Mémoire présenté à la commission permanente de la présidence du conseil et de la Constitution sur la "Loi créant l'agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche" (projet de loi no. 37), septembre 1983.

Mémoire présenté à la Commission permanente de l'éducation : Suggestion pour améliorer le financement des universités, septembre 1986.

L'école québécoise : beaucoup d'aspects positifs, mais de nombreuses failles à combler. Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation, août 1995.

Commentaire portant sur le document de consultation du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie intitulé Vue d'ensemble pour une politique scientifique du Québec, septembre 2000.

L'Éducation supérieure : Un investissement rentable et accessible. Mémoire du Conseil du patronat du Québec à la Commission de l'éducation, février 2004.

Gouvernance et financement des universités : pour des établissements plus autonomes : Commentaires du Conseil du patronat du Québec présentés à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi no 38, août 2009.

Position du Conseil du patronat du Québec sur l'avenir des universités, décembre 2010.

Commentaires du Conseil du patronat du Québec : Rencontre des partenaires sur l'adéquation formation-emploi, juin 2011.

Commentaires du Conseil du patronat du Québec : Rencontre des partenaires sur l'adéquation formation-emploi, juin 2011.

Commentaires du Conseil du patronat du Québec : Consultation du Chantier sur la politique de financement des universités, Montréal, août 2013.

DUFOUR, Ghislain, *Commission permanente de l'éducation : Consultation générale dans le but d'évaluer les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois*, mardi 30 septembre 1986, no. 20, p. 1069.

DUFOUR, Dufour, *Témoignage des 30 ans du CPQ*, Montréal, Les Éditions Transcontinental, 2000.

Articles de journaux :

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL, « Nationaliste, Canadienne et Économique! », *Commerce-Montréal*, vol.10, no.11, 18 octobre 1954, p. 4.

CHAMBE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL, « Les bourses d'étude du Commonwealth », *Commerce-Montréal*, vol.15, no.7, 14 septembre 1959, p. 5.

- CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL, « Une deuxième université de langue française à Montréal? », *Commerce-Montréal*, Vol, XXIV, No.1, 14 août 1967, p. 1.
- CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL, « Colloque sur la deuxième université de langue française à Montréal : Le ministère de l'Éducation délègue deux personnes », *Commerce-Montréal*, vol. XXIV, no.5, 11 septembre 1967, p. 7.
- CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL, « Il FAUT créer dès la prochaine session la deuxième université de langue française à Montréal », *Commerce-Montréal*, vol.XXIV, no.9, 9 octobre 1967, p. 3.
- CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL, « Des chercheurs universitaires vous offrent leur collaboration », *Commerce-Montréal*, vol.46, no.10, juin 1990, p.14.
- CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, « Financement universitaire : la Chambre de commerce du Montréal métropolitain demande une augmentation des droits de scolarité de 1 000 \$ par année sur trois ans » *Communiqué de presse*, Montréal, 8 mars 2011, 2p.
- CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC, « La politique scientifique du Québec : Le gouvernement doit créer les conditions favorables à son développement et non l'orienter », *Bulletin du CPQ*, vol.10, no.115, août-septembre 1979, p. 2.
- CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC, « La compression des dépenses publiques : appui du C.P.Q. au gouvernement », *Bulletin du CPQ*, vol.13, no.150, avril 1982, p. 2.
- CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC, « Pour éviter la frustration chez les jeunes diplômés : Une meilleure équation éducation - marché du travail », *Bulletin du CPQ*, vol.12, no.144, octobre 1981, p. 10.
- CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC, « Le C.P.Q. et la formation des chercheurs », *Bulletin du CPQ*, Vol. 15, no.171, mars 1984, p. 5.
- CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC, « Le président du C.P.Q. plaide en faveur d'une amélioration du financement gouvernemental de l'Enseignement post-secondaire », *Bulletin du CPQ*, vol.18, no.210, octobre 1987, p. 9.

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC, « Note argumentative (89-189), À l'heure du libre-échange : une meilleure formation des étudiants en gestion internationale s'impose », *Bulletin du CPQ*, vol.20, no.230, juillet 1989, p. 18.

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC, « Le CPQ soutient le Pacte pour un financement concurrentiel de nos universités », *InfoCPQ*, mars 2010, p. 4-5.

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC, « Loi n.78 : priorité aux impératifs de formation et à la paix sociale », *InfoCPQ*, juin 2012, p. 6-7.

DUFOUR, Ghislain, « Les universités québécoises n'ont pas encore pris le virage technologique », *Bulletin du CPQ*, vol.14, no.164, juillet 1988, p. 8.

DUFOUR, Ghislain, *Témoignage des 30 ans du CPQ*, Montréal, Les Éditions Transcontinental, 2000.

DUFOUR, Ghislain, *Pour le meilleur et pour le pire : 30 ans de relations entre patrons et gouvernements au Québec (1969-1998)*, Montréal, Les malins, 2009.

DORVAL, Yves-Thomas, « Une trêve demandée dans les manifestations », *InfoCPQ*, juin 2012, p. 1.

DORVAL, Yves Thomas *et al.*, « Lettre ouverte À tous les médias Pour diffusion immédiate : La priorité à l'éducation passe par une juste contribution de tous et par une répartition équitable du financement », Montréal, 10 mars 2011, 2p.

GUIBAULT, Jean, « La Chambre de commerce du Montréal métropolitain / Board of Trade of Metropolian Montreal : Un outil puissant pour la communauté d'affaires », *Commerce-Montréal*, vol.48, no.9, mai 1992, p. 9.

« Projet de centre d'études sur le tourisme », *Le Devoir*, 5 décembre 1970, p. 12.

ROUSSEAU, Jacques, « Quelques aspects scientifiques de la restauration nationale », *Le Devoir*, vol. XXVII, no.231, samedi 3 octobre 1936, p. 1.

Documents gouvernementaux :

BACHAND, Raymond, *Discours sur le budget, 2010-2011*, 30 mars 2010.

BACHAND, Raymond, *Discours sur le budget 2011-2012*, 17 mars 2011.

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, *Rapport Parent tome 2 : Les structures pédagogiques du système scolaire*, Québec, Publications Québec, 1964.

DOMINION DU CANADA, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada*, Ottawa, imprimeur de sa très excellente majesté le roi, 1951.

DUPLESSIS, Maurice, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 24e législature, 2e session, (14 janvier 1954), p. 364.

FINANCES QUÉBEC, *Un plan de financement des universités équitable et équilibré pour donner au Québec les moyens de ses ambitions*, mars 2011, 58p.

GAGNON, Onésime, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 24e législature, 2e session, (14 janvier 1954), p. 363.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, « chapitre 4 : Loi instituant une commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels », 1-2 *Élizabeth 11*, sanctionnée le 12 février 1953.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Le virage technologique : bâtir le Québec phase 2, programme d'action économique 1982-1986*, Québec, Publications gouvernementales, 1982, 248p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Projet de loi no 38 Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance*, Éditeur officiel du Québec, 2009.

« Loi de l'impôt provincial sur le revenu », *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 24e législature, 2e session, (24 février 1954).

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Vue d'ensemble pour une politique scientifique du Québec*, juin 2000.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Rencontres des partenaires en éducation, document d'appui à la réflexion : L'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec*, Québec, 2010, 70p.

Projet de loi no 78 (2012, chapitre 12) Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent, Assemblée nationale, 18 mai 2012.

RYAN, Claude, *Les droits de scolarité : une hausse nécessaire*, Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, 19 décembre 1989.

SAINT-LAURENT, Louis dans *House of Commons Debates*, 21e législature, 4e session, vol.5, (30 juin février 1951), p. 5020.

TREMBLAY, Thomas *et al.*, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, vol. 2, 3^e partie, Québec.

Sources de diverse provenance :

ANGERS, François-Albert, « Deux modèles d'inconscience: le Premier Saint-Laurent et le Commissaire Lévesque », *L'Action nationale*, no.38, vol.3, novembre 1951.

ANGERS François-Albert, « Les raisonnements fallacieux du Rapport Massey, Le fédéral et les universités », *L'Action nationale*, vol.39, no. 1, janvier-février 1952.

BOUCHETTE, Errol, *L'indépendance économique du Canada français (1906)*, Les classiques des sciences sociales de l'UQAC.

BOULET, Lionel, « Le développement industriel par la recherche », *Revue de géographie de Montréal*, vol. 26, no. 3, 1972, p. 237-240.

FRONT-CRSNG, *Règles : Bourses en milieu de pratique BMP innovation*, 31 août 2015.

FRIEDMAN, Milton et Rose D. FRIDEMAN, *Free to Choose: A Personal Statement*, New York, HBJ Book, 1980.

GAUTHIER, Georges, *La mission de l'Université, Québec, l'Action française, 1919*, 32p.

GÉRIN-LAJOIE, Paul, *Constitutional Amendment in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1950.

HAYEK, Friedrich, *The Constitution of Liberty*, Chicago, University of Chicago Press, 1978, 567p.

INSTITUT SUR LA GOUVERNANCE D'ORGANISATION PRIVÉES ET PUBLIQUES, *Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance des*

universités du Québec, HEC Montréal et École de gestion John-Molson de l'Université Concordia, septembre 2007.

KEYNES, M. John, *The General Theory of Interest, Employment, and Money*, New York, HBJ Book, 1936, 403p.

LANDRY, Bernard, *Commerce sans frontière : le sens du libre-échange*, Montréal, Québec/Amérique, 1987, 189p.

Les États généraux sur l'éducation, 1995-1996 : exposé de la situation, Québec, 1996.

Les États généraux sur l'éducation, 1995-1996. Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires, Québec, 1996.

NEWMAN, John Henry, *The Idea of a University*, The Project Gutenberg Ebook, 2008, 596p.

PARIZEAU, Jacques, « Préface » dans Bernard LANDRY, *Commerce sans frontière : le sens du libre-échange*, Montréal, Québec/Amérique, 1987, p. 9-18.

UNIVERSITÉ DE Montréal, *Rapport de la commission conjointe*, PUM, 1969.

TABLE DES PARTENAIRES UNIVERSITAIRES, *Nous exigeons le retrait du projet de loi no. 38 et la tenue d'États généraux sur l'université québécoise : lettre adressée aux membres de l'Assemblée nationale du Québec*, Montréal, 5 février 2010.

UNIVERSITÉ LAVAL, *Le Fonds de recherches forestières de l'Université Laval*, Québec, PUL, 1955.

Commissions parlementaires (Débats de l'Assemblée nationale du Québec) :

ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTES DE L'UQAC, (Raymond Bégin), *Commission permanente de l'éducation : Consultation générale dans le but d'évaluer les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois*, mercredi 1er octobre 1986, no. 21, p. 1158.

CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC, (Yvon Charbonneau), *Commission permanente de l'éducation : Consultation générale dans le but d'évaluer les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois*, mercredi 8 octobre 1986, no. 23, p. 1259.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, *Mémoire soumis à la commission royale d'enquête sur l'Enseignement*, 1962.

DOUVILLES, Gilles, *Commission permanente de l'éducation : Consultation générale dans le but d'évaluer les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois*, mardi 23 septembre 1986, no. 17, p. 863.

LAVIGUEUR, J.B. et al., *Position de l'École Polytechnique au sujet de l'intégration à l'Université de Montréal*, École Polytechnique de Montréal, 1970.

LE CONSIEL DES UNIVERSITÉS, *Commission permanente de l'éducation : Consultation générale dans le but d'évaluer les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois*, mardi 16 septembre 1986, no. 14, p. 628.

REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES UNIVERSITAIRES DU QUÉBEC; (Patrice Raymond), *Commission permanente de l'éducation : Consultation générale dans le but d'évaluer les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois*, mercredi 17 septembre 1986, no. 15, p. 675.

RYAN, Claude, *Commission permanente de l'éducation : Consultation générale dans le but d'évaluer les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois*, mardi 16 septembre 1986, no. 14, p. 607.

THÉRIEN, Marcel, *Commission permanente de l'éducation : Consultation générale dans le but d'évaluer les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois*, mercredi 17 septembre 1986, no. 15, p. 739.

Études savantes et anthologies :

ALMEIDA, Mike, « L'Office provincial des recherches scientifiques et le développement de la science au Québec, 1937-1960 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 56, no. 2, automne 2002, p. 185-216.

ANGERS, François-Albert, « La pensée économique d'Esdras Minville », *L'Actualité économique*, vol. 72, no.4, 1996, p. 375-396.

AUGER, Jean-François, « L'université au service de l'industrie : La vente de services de laboratoire en génie au Canada, 1895-1939 », dans Yves Gingras et Lyse Roy (dir.), *Les transformations des universités du XIII^e au XXI^e siècle*, Québec, PUQ, 2006, p. 113-132.

BALTHAZAR, Louis, *Nouveau bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2013, 317p.

- BEAUCHEMIN, Jacques, « Politisation d'un nationalisme dans le Québec duplessiste », dans Michel Sarra-Bournet et Jocelyn Saint-Pierre (dir.), *Les nationalismes au Québec du XIX^e au XXI^e siècle*, Québec, PUQ, 2001, p. 121-126.
- BEAULIEU, Paul, « Opportunité de transformation des universités dans une économie fondée sur la connaissance », dans Paul Beaulieu et Denis Bertrand (dir.), *L'État québécois et les universités. Acteurs et enjeux*, Québec, PUQ, 1999, p. 253-268.
- BÉLANGER, Marc, *L'association volontaire: les cas des Chambres de commerce*, Thèse de doctorat (sociologie), Université Laval, 1968, 447p.
- BÉLANGER, Marc, « Les Chambres de commerce », *Recherches sociographiques*, vol. 9, no. 1-2, 1968, p. 85-103.
- BERGERON, Johanne, « L'autel du libéralisme : une revue des rapports Fortier, Gobeil et Scowen », *Politique*, vol. 11, hiver 1987, p. 129-138.
- BERNARD, Michel, *L'utopie néolibérale*, Montréal, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, 1997, 318p.
- BERNATCHEZ, Jean, « Les instruments de la valorisation commerciale de la recherche universitaire au Québec », *Innovation-RICEC*, vol.2, no. 2, 2010, 19p.
- BERNIER, Gaston, « La commission Tremblay (1953-1956) : leg documentaire », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 16, no. 1, automne, 2007, p. 141-143.
- BERTRAND, Roger, Pauline GAGNON et Christian LAFRANCE, « Les instruments de la politique scientifique et technologique », dans Robert Dalpé et Réjean Landry (dir.), *La politique technologique au Québec*, Montréal, PUM, 1993, p. 143-168.
- BERTRAMS, Kenneth, « Les interactions industrie-université : Essai de repérage historique (XIX^e-XX^e siècles) », dans Yves Gingras et Lyse Roy (dir.), *Les transformations des universités du XIII^e au XXI^e siècle*, Québec, PUQ, 2006, p. 89-112.
- BIZIER, Hélène-Andrée, *L'Université de Montréal La quête du savoir*, Montréal, Libre Expression, 1993, 311p.

- BOIVIN, Jérôme et Stéphane SAVARD, « Pour une histoire des groupes de pression au Québec : quelques éléments conceptuels et interprétatifs », dans Stéphane Savard et Jérôme Boivin (dir.), *De la représentation à la manifestation : groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIX^e et XX^e siècle*, Québec, Septentrion, 2014, p. 16-40.
- BOISMENU, Gérard, « Politique constitutionnelle et fédéralisme canadien : la vision de la commission Tremblay », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 16, no. 1, 2007, p. 17-29.
- BOURDIEU, Pierre, « La spécificité du champ scientifique et les conditions sociales du progrès de la raison », *Science et structure sociale*, vol. 7, no. 1, 1975 p. 91-118.
- « Building Canadian Science: The Role of the National Research Council », *Scientia Canadensis*, vol. 15, no. 2, 1991, 201p.
- CHARTRAND, Luc, Raymond DUCHESNE et Yves GINGRAS, *Histoire des sciences au Québec de la Nouvelle-France à nos jours*, Montréal, Boréal, 2008, 533p.
- COLLERET, Maxime, « La double fonction sociale de l'université selon les gouvernements Duplessis, 1936-1959 », article soumis à la Revue d'histoire de l'Amérique française.
- CORBO, Claude, Marie OUELLON, *L'idée d'université : Une anthologie des débats sur l'enseignement supérieur au Québec de 1770 à 1970*, Montréal, PUM, 2001, 377p.
- CORBO, Claude, *L'UQAM RESTAURÉE : Textes et interventions sur les affaires de l'UQAM, 2007-2012*, Montréal, Del Busso, 2014, 366p.
- CORBO, Claude, *L'idée d'université*, choix de texte et présentation par Claude Corbo, avec la collaboration de Marie Ouellon, Montréal, PUM, 2002, 277p.
- CORBO, Claude, « L'UQAM a 40 ans. Encore une université nouvelle? », dans Yves Gingras et Lyse Roy (dir.), *Les universités nouvelles : Enjeux et perspectives*, Québec, PUQ, 2012, p. 10-22.
- CORBO, Claude, « Le rapport Parent : Une longue préparation et un héritage durable », dans Pierre Doray et Claude Lessard (dir.), *50 ans d'éducation au Québec*, Québec, PUQ, 2016, p. 17-23.

- DASSYLVA, Martial, « L'Université du Québec: université nouvelle, nouvelles universités », *Bulletin d'histoire politique*, no. 16, vol. 2, 2008.
- DAVID H., Charles, « La politique technologique du gouvernement du Québec », dans Robert Dalpé et Réjean Landry (dir.), *La politique technologique au Québec*, Montréal, PUM, 1993, p. 99-128.
- DE BRESSON, Christian, « L'innovation au Québec, 1945-1979 », dans Robert Dalpé et Réjean Landry (dir.), *La politique technologique au Québec*, Montréal, PUM, 1993, p. 37-69.
- DE GROBOIS, Sylvie et Jean-Marc FONTAN, « Les services aux collectivités, navire amiral de la mission sociale de l'Université du Québec à Montréal », dans Dorval Brunelle (dir.), *La mission sociale des universités dans les Amériques*, Montréal, IEIM, 2016, p. 185-218.
- DICKINSON, John, et Brian YOUNG, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Québec, Septentrion, 2009, p. 458.
- DION, Léon, *Nationalisme et politique au Québec*, Montréal, Hurtubise, 1975, 177p.
- DION, Léon, *La Révolution déroutée, 1960-1976*, Montréal, Boréal, 1998, 279p.
- DORAY, Pierre, « La mission sociale des universités : entre accès, réussite et gouvernance », dans Dorval Brunelle (dir.), *La mission sociale des universités dans les Amériques*, Montréal, IEIM, 2016, p. 139-184.
- DORAY, Doray et Claude LESSARD (dir.), *50 ans d'éducation au Québec*, Québec, PUQ, 2016, 253p.
- DORAY, Pierre et Patrick PELLETIER, « Les politiques publiques et l'université : quelques points de repère historiques (1960-1998) », dans Paul Beaulieu et Denis Bertrand (dir.), *L'État québécois et les universités. Acteurs et enjeux*, Québec, PUQ, 1999, p. 35-67.
- DUFOUR, Paul et Yves GINGRAS, « La politique scientifique et technologique du gouvernement du Canada », dans Robert Dalpé et Réjean Landry (dir.), *La politique technologique au Québec*, Montréal, PUM, 1993, p. 129-141.
- DUFOUR, Andrée, *Histoire de l'éducation au Québec*, Québec, Boréal, 1997, 119p.
- FERRETTI, Lucia, *L'Université en réseau : les 25 ans de l'université du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1994, 328p.

- FERRY, Luc, J-P PERSON et Alain RENAULT, *Philosophie de l'université : L'idéalisme allemand et la question de l'Université*, Paris, Payot, 1979, 381p.
- FOISY-GEOFFROY, Dominique, « Esdras Minville et le nationalisme économique, 1923-1939 », *Mens*, vol. 1, no. 1, 2000, p. 51-68.
- Mélanie Fontaine, *Le Conseil du patronat du Québec comme acteur : 1969-1999*, mémoire de M.A. (sociologie), Université du Québec à Montréal, 2002, 216p.
- FOURNIER, Pierre, *Le patronat québécois au pouvoir : 1970-1976*, Montréal, Hurtubise, 1979, 308p.
- FOURNIER, Marcel et Dan ANTONAT, « Architecture et université nouvelle : L'Université du Québec à Montréal », dans Yves Gingras et Lysa Roy (dir.), *Les universités nouvelles : Enjeux et perspectives*, Québec, PUQ, 2012, p. 23-43.
- FOURNIER, Jonathan, « L'instrumentalisation du savoir économique en milieu universitaire québécois : controverses autour de l'utilité d'une discipline (1950-1975) », *Scientia Canadensis*, vol. 30 no. 2, 2007, p. 23-35.
- FOURNIER, Jonathan, « Les économistes canadiens-français pendant l'entre-deux-guerres : entre la science et l'engagement », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 58, no. 3, 2005, p. 389-414.
- FREITAG, Michel, *Le naufrage de l'université. Et autres essais d'épistémologie politique*, Montréal, Éditions Nota bene, 1995, 368p.
- FROST, B., Stanley, *McGill University for the Advancement of Learning*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1984, 520p.
- GAGNON, Robert, « Les discours sur l'enseignement pratique au Canada français, 1850-1900 », dans Marcel Fournier et al. (dir.), *Sciences et médecine au Québec : perspectives sociohistoriques*, Montréal, IQRC, 1987, p. 19-39.
- GAGNON, Robert et Armand J. ROSS, *Histoire de l'École Polytechnique de Montréal*, Montréal, Boréal, 1991, 526p.
- GAGNON, Robert et Denis GOULET, « 640 « boursier d'Europe » pour faire une Révolution tranquille », *ACFAS, Cahier Histoire de la recherche*, 14 novembre 2017.

- GAUVREAU, Michael, *Les origines catholiques de la Révolution tranquille*, Montréal, Fides, 2008, 457p.
- GIBBONS, Michael et al., *The New Production of Knowledge*, Londres, Sage Publications, 1994, 179p.
- GIMME, Brigitte et Yves GINGRAS, « L'emprise du champ scientifique sur le champ universitaire et ses effets », *Actes de la recherche en sciences sociales*, no.164, p. 50-60.
- GEMME, Brigitte, Yves GINGRAS et Benoît GODIN, « La commercialisation de la recherche universitaire : que disent vraiment les chiffres ? », Montréal, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie, *Note de recherche du CIRST*, no. 99-10, 1999, 7p.
- GERVAIS, Michel, « Préface », dans Jean Hamelin, *Histoire de l'Université Laval : Les péripéties d'une idée*, Québec, PUL, 1995, p. VII-IX.
- GINGRAS, Yves, Benoît GODIN et Michel TRÉPANIÉ, « La place des universités dans les politiques scientifiques et technologiques canadiennes et québécoises », dans Paul Beaulieu et Denis Bertrand (dir.), *L'État québécois et les universités. Acteurs et enjeux*, Québec, PUQ, 1999, p. 69-99.
- GINGRAS, Gingras, *Les origines de la recherche scientifique au Canada : Le cas des physiciens*, Boréal, Montréal, 1991, 295p.
- GINGRAS, Yves et SARAULT, Julie, « Entre la France et l'Amérique : la transformation des grandes à l'Université de Montréal, 1920-1945 », dans Yves Gingras et Lyse Roy (dir.), *Les transformations des universités du XIII^e au XXI^e siècle*, Québec, PUQ, 2006, p. 157-173.
- GINGRAS, Yves, « Le défi de l'université moderne : l'équilibre entre l'Enseignement et la recherche », *Possibles*, vol. 11, no. 4, 1987, p. 151-163.
- GINGRAS, Yves, « Idées d'université : Enseignement, recherche et innovation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 148, juin 2003, p. 3-7.
- GINGRAS, Yves, « Un demi-siècle de développement de la recherche universitaire au Québec », dans Pierre Doray et Claude Lessard (dir.), *50 ans d'éducation au Québec*, Québec, PUQ, 2016, p. 176-197.
- GINGRAS, Yves, « L'université en mouvement », *Égalité (Revue de la Société acadienne d'analyse politique)*, no. 50, Automne 2004, p. 13-28.

- GINGRAS, Yves, « Des politiques scientifiques aux stratégies d'innovation », dans Institut du nouveau monde, *L'État du Québec*, Montréal, Boréal, 2011, p. 318-322.
- GINGRAS, Yves, *Pour l'avancement des sciences : histoire de l'ACFAS, 1923-1993*, Montréal, Boréal, 1994, 263p.
- GINGRAS, Yves, « L'institutionnalisation de la recherche en milieu universitaire et ses effets », *Sociologie et sociétés*, vol. XXIII, no. 1, printemps 1991, p. 41-54.
- GINGRAS, Yves, « Le Rapport Parent et la recherche universitaire », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 12, no. 2, 2004, p. 41-48.
- GODIN, Benoit et Yves GINGRAS, « The place of universities in the system of knowledge production », *Research policy*, no. 29, 2000, p. 273-278.
- GODIN, Benoît et Yves GINGRAS, « Impact de la recherche en collaboration et rôle des universités dans la production des connaissances », *Sciences de la société*, no. 49, 2000, p. 11-26
- GODIN, Benoit, « L'innovation et la politique technologique », dans Robert Dalpé et Réjean Landry (dir.), *La politique technologique au Québec*, Montréal, PUM, 1993, p. 72-96.
- GODIN, Benoît, « The Linear Model of Innovation: The Historical Construction of an Analytical Framework », *Science, Technology, & Human Values*, vol. 31 no. 6, novembre 2006, p. 639-667.
- GODIN, Benoit, « L'utilisation symbolique et idéologique de la science », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 7, no. 3, 1999, p. 79-92.
- GODIN, Benoît, *L'Innovation sous tension: Histoire d'un concept*, Québec, PUL, 2017, 511p.
- GODIN, Benoît, Michel TRÉPANIÉ et Mathieu ALBERT, « Des organismes sous tension : Les conseils subventionnaires et la politique scientifique », *Sociologie et société*, vol. 32, no 1, printemps 2000, p. 17-42.
- GOLDSMITH, M., Maurice, « Introduction », dans Maurice M. Goldsmith, *Technological Innovation and the Economy*, Londres, Wiley, 1970, p. XIII-XVII.
- GOPAUL, Bryan et al., « The Academic Profession in Canada: Perceptions of Canadian University Faculty about Research and Teaching », *Canadian Journal of Higher Education*, vol. 46, no. 2, 2016, p. 55-77.

- GOULET, Denis, *L'audace porte fruit : Histoire de l'université de Sherbrooke, 1954-2004*, Sherbrooke, Les Éditions Université de Sherbrooke, 2004, 444p.
- GROULX, Aline, *Le pacte faustien de l'université*, Montréal, Liber, 2006, 272p.
- GUSTON, H. David, *Between Politics and Science: Assuring the Integrity and Productivity of Research*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, 213p.
- GWENDOLINE, Pilkington, *A History of the National Conference of Canadian Universities, 1911-1961*, Thèse de doctorat (histoire), Toronto, University of Toronto, 1974, p. 505-558.
- HAMELIN, Jean, *Histoire de l'Université Laval : Les péripéties d'une idée*, Québec, PUL, 1995, 337p.
- HARVEY, Fernand, « Le gouvernement Duplessis, l'éducation et la culture, 1944-1959 », *Les Cahiers des dix*, no. 68, 2014, p. 169-247.
- HÉBERT, Carolyne, *La genèse de l'Université du Québec, 1960-1969*, Mémoire de M.A. (histoire), Université du Québec à Montréal, 2007, 134p.
- HUDON, Raymond, *La défense d'intérêts économiques au nom de la défense d'un système: la culture politique de la Chambre de commerce*, Québec, Université Laval, 1976, 2 vols, 990p.
- KHELFAOUI, Mahdi et Pauline HUET, *Histoire des Mathématiques et du génie industriel à l'École Polytechnique de Montréal*, Montréal, Presses internationales polytechnique, 2016, 178p.
- LAVALLÉE, André, *Québec contre Montréal : la querelle universitaire, 1876/1891*, Montréal, PUM, 1974, 259p.
- LARRIVIÈRE, Vincent, « Le déclin de la recherche gouvernementale et industrielle au Canada », *ACFAS*, 18 février 2016, p. 1-6.
- LAROCHELLE, Anne-Marie, *Les limites des institutions internationales : Le cas de l'Accord de libre-échange nord-américain*, Mémoire de maîtrise (relations internationales), Université Laval, 2008, 136p.
- LEMELIN, Clément, « Politique de l'enseignement universitaire et financement public », dans Paul Beaulieu et Denis Bertrand (dir.), *L'État québécois et les universités. Acteurs et enjeux*, Québec, PUQ, 1999, p. 199-216.
- LINTEAU, Paul-André et al., *Histoire du Québec contemporain tome II : Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, p. 421-577

- « Les sciences et le pouvoir », Dossier thématique du *Bulletin d'histoire politique*, vol. 7, no. 3, 1999, 216p.
- LITT, Paul, *The Muses, the Masses and the Massey Commission*, Toronto, University of Toronto Press, 1992, 331p.
- MALISSARD, Pierrick, Yves GINGRAS et Brigitte GIMME, « La commercialisation de la recherche », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, no. 148, 2003, p. 57-67.
- MALISSARD, Pierrick, « Les centres universitaires de production et de recherche en microbiologie au Canada ou savoir se rendre utile », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 7, no. 3, 1999, p. 40-47.
- MASSICOTTE, Guy, « L'État et l'université : réflexion prospective sur les bases d'un nouveau partenariat », dans Paul Beaulieu et Denis Bertrand (dir.), *L'État québécois et les universités. Acteurs et enjeux*, Québec, PUQ, 1999, p. 231-251.
- Marie-Victorin, *Science culture et nation*, textes choisis et présentés par Yves Gingras, Montréal, Boréal, 1996, 179p.
- MARTIN, Éric et Maxime OUELLET, *Université Inc.*, Montréal, Lux, 2011, p. 152.
- MCLAUGHLIN, Mireille, « Par la brèche de la culture : le Canada français et le virage culturel de l'État canadien, 1949-1963 », *Francophonies, Interculturality, Cultures and Strategies*, no. 45-46, 2012, p. 143-147.
- MCROBERTS, Kenneth, « La question nationale québécoise », dans Yves Bélanger, Robert Comeau et Céline Métivier (dir.), *La Révolution tranquille 40 ans plus tard : un bilan*, Montréal, VLB éditeur, 2000, p. 123-129.
- MILLS, Sean, *Contester l'empire : Pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Montréal, Hurtubise, 2011, 349p.
- NORRIE, Kenneth et Douglas OWRAM, *A History of the Canadian Economy*, Toronto, Harcourt Brace Jovanovich, 1991, 634p.
- PAVITT, Keith et W. WALKER, « Government Policies towards Industrial Innovation: A Review », *Research Policy*, vol. 5, 1976, p. 11-97.
- PETITCLERC, Martin et Martin ROBERT, « La « solution miracle » : le droit de grève et la loi spéciale au Québec », dans Philippe Crevier, Hubert Forcier et Samuel Trépanier (dir.), *Renouveler le syndicalisme pour changer le Québec*, Montréal, Écosociété, 2015, p. 71-86.
- PETITCLERC, Martin et Martin ROBERT, *Grève et paix : une histoire des lois spéciales au Québec*, Montréal, LUX, 2018, 275p.

- PONCELIN DE RAUCOUR, Céline, « Développement des compétences professionnelles : Initiatives des universités québécoises », *ACFAS, Dossier Parcours multiples*, 13 septembre 2017, 8p.
- PROULX, Jean-Pierre, Émille OLLIVIER et Claude LESSARD, « Le rapport de la Commission des États généraux sur l'éducation », *Recherches sociographiques*, vol. 38, no. 2, 1997, p. 335-344.
- PROVOST-TURGEON, Florence et Jacques ROUILLARD, « L'opposition du Conseil du patronat du Québec à la loi 101 », *Histoire engagée*, 12 septembre 2017, 3p.
- RACINE SAINT-JACQUES, Jules, « Les universités québécoises avant la Révolution tranquille », *ACFAS, Dossier Histoire de la recherche*, 20 mars 2017, p. 1-7.
- RACINE SAINT-JACQUES, Jules et Martin MALTAIS, « Faire l'économie du savoir. Usages et représentation du financement public des universités du Québec, de l'après-guerre à la Révolution tranquille (1950-1968) », *Globe, Revue internationale d'étude québécoise*, vol. 17, no. 2, 2014, p. 117-142.
- RACINE SAINT-JACQUES, Jules, *L'engagement du père Georges-Henri Lévesque dans la modernité canadienne-française, 1932-1962. Contribution à l'histoire intellectuelle du catholicisme et de la modernité au Canada français*, Thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2015, p. 265-301.
- RACINE SAINT-JACQUES, Jules, « Une fragile union : les universités québécoises et le financement fédéral de l'éducation supérieure, 1949-1956 », dans Stéphane Savard et Jérôme Boivin (dir.), *De la représentation à la manifestation : Groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIX^e et XX^e siècle*, Québec, Septentrion, 2014, p. 388-426.
- ROY, Fernande, *Le libéralisme au Québec: L'idéologie des milieux d'affaires francophones à Montréal, 1881-1914*, Thèse de doctorat (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1986, 559p.
- RUMILLY, Robert, *Histoire de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, 1907-1967*, Montréal, Beauchemin, 1966, 214p.
- SAINT-PIERRE, Stéphane, *François-Albert Angers et la nation confessionnelle (1937-1960)*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, mai 2006, 181p.

- SARAULT, Julie, *Le projet de loi no 38 sur la gouvernance des universités. Entre changement et acceptabilité : analyse du référentiel des acteurs*, Mémoire de maîtrise (éducation), Université du Québec à Rimouski, 2017, 130p.
- SARRA-BOURNET, Michel, *Entre le corporatisme et le libéralisme : les groupes d'affaires francophones et l'organisation sociopolitique du Québec de 1943 à 1969*, Thèse de doctorat (histoire), Université d'Ottawa, 1995, 462p.
- SARRA-BOURNET, Michel, « Les associations patronales comme groupe de pression dans la Révolution tranquille », dans Alain G. Gagnon et Brian Tanguay (dir.), *Democracy with Justice : Essays in Honour of Khayyam Zev Paltiel*, Ottawa, Carleton University Press, 1992, p. 291-303.
- SIMONEAU, Félix, « La création d'une culture de la formation continue : le défi posé aux universités par l'action publique dans le champ de l'éducation et la formation des adultes », dans Dorval Brunelle (dir.), *La mission sociale des universités dans les Amériques*, Montréal, IEIM, 2016, p. 237-276.
- SLAUGHTER, Sheila et Gary RHOADES, « The Neo-liberal University », *New Labor Forum*, no. 6, printemps-été 2000, p. 73-79.
- THEURILLAT-CLOUTIER, Arnaud, *Printemps de force : une histoire engagée du mouvement étudiant au Québec (1958-2013)*, Montréal, LUX, 2017, 490p.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon, « Le peuple de gauche, les Carrés rouges et la crise des institutions », dans E.-Martin Meunier (dir.), *Le Québec et ses mutations culturelles : six enjeux pour le devenir d'une société*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2016, p. 21-33.
- TREMBLAY, Rodrigue, « Compétitivité canadienne et libre-échange nord-américain : les trois premières années de l'ALÉ », *L'Actualité économique, Revue d'analyse économique*, vol. 69, n° 2, juin 1993, p. 71-91.
- ANNE, Trépanier, « Carrés rouges : 100 jours de performance ou la fin de la représentation », dans E.-Martin Meunier (dir.), *Le Québec et ses mutations culturelles : six enjeux pour le devenir d'une société*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2016, p. 35-54.
- TRÉPANIÉ, Michel, « Science et technologie à Montréal : la longue naissance d'une ville du savoir », dans Dany Fougères (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région. Tome II*, Québec, PUL, 2012, p. 1039-1105.

- UMBRIACO, Michel, Lynda GOSSELIN et Pierre W. BÉLANGER, « Les directions universitaires du Québec », dans Paul Beaulieu et Denis Bertrand (dir.), *L'État québécois et les universités. Acteurs et enjeux*, Québec, PUQ, 1999, p. 217-230.
- VASTEL, Michel, *Landry, Le grand dérangent*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2001, 448p.
- WARREN, Jean-Philippe, « Discipline universitaire et résistance à la marchandisation : le "Printemps érables" québécois », dans Christophe Charles et Charles Soulié (dir.), *La dérégulation universitaire : la construction étatisée des marchés des études supérieures dans le monde*, Québec, M Éditeur, 2016, p. 178-197.
- WEBER E., Luc, James J. DUDERSTADT, *Reinventing the Research University*, Paris, Economica, 2004, 254p.